

LE P. ISAAC JOGUES, S. J.

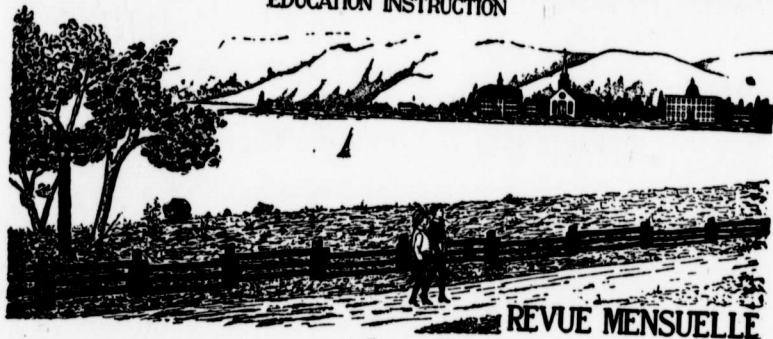
Missionnaire de la Compagnie de Jésus, martyrisé en 1646.

*(Voir, présente livraison, la biographie de chacun des Jésuites
et de leurs auxiliaires, martyrisés en la Nouvelle-
France par les Iroquois.)*

Reproduit de la collection Dérome, avec la
permission de la librairie Beauchemin

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

PÉDAGOGIE

Des punitions corporelles

A l'article 227, paragraphe 15, des *Règlements du Comité catholique*, il est dit: "Il est du devoir de l'instituteur de s'efforcer de faire comprendre aux élèves qu'ils sont, à l'école, sous une direction paternelle, d'éviter autant que possible les punitions corporelles et de n'employer aucune punition dégradante. Il devra aussi éviter surtout de frapper les élèves à la tête ou à la figure avec la main ou de toute autre manière. Dans les écoles où il y a un principal ou directeur, les punitions corporelles lui sont réservées. (Voir article 245 du Code civil)."

Les malheureux échos de certains abus d'autorité de la part de maîtres peu charitables prouvent la sagesse du règlement que nous venons de citer.

Nous rappelons aux instituteurs et aux institutrices que l'école ne doit pas être transformée en maison de correction où seule la violence et la brutalité semblent avoir droit de cité. Les maîtres vraiment chrétiens doivent écouter les conseils de la charité plutôt que ceux de la colère.

L'école a pour but de conduire l'enfant au bien par une discipline sage, ferme, mais vraiment paternelle.

Soyons donc sur nos gardes en classe; sachons triompher de nous-mêmes. D'abord, ne punissons jamais sous l'empire de la colère; proportionnons les punitions à la gravité des fautes, et évitons autant que possible les punitions corporelles. Lorsque le devoir nous oblige à punir un élève, accom-

F. C.

plissons cette pénible besogne avec calme, faisons comprendre à l'élève que c'est pour son bien et qu'il n'en tient qu'à lui d'éviter les châtimens mérités.

Rappelons-nous cette sage pensée de Fénelon: "Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être bon".

C.-J. MAGNAN

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

L'enseignement du dessin a fait, l'année dernière, des progrès remarquables. Les nombreux et bons travaux reçus au Département de l'Instruction publique, ainsi que les excellents résultats des derniers examens du Bureau central, en sont une preuve évidente.

Il faut que ces progrès s'accroissent de plus en plus. A cette fin, il importe absolument que, partout, les titulaires d'écoles se conforment aux "Recommandations du Comité catholique" (voir page 147 des Règlements).

Particulièrement: 1° Que le dessin soit enseigné exclusivement d'après nature, ou d'imagination, (surtout, *pas de copies de gravures*).

2° Chaque semaine, à tous les élèves, dès le commencement de l'année scolaire.

3° Que tous les travaux soient exécutés sur papier de format approchant 7 x 10 pouces (de préférence dans des cahiers spéciaux).

L'observation de ces recommandations est indispensable pour l'obtention de la prime d'enseignement.

N. B.—Nous conseillons vivement aux nouvelles institutrices de consulter les articles sur l'enseignement du dessin, parus dans "l'Enseignement Primaire", depuis 1912.

CHS-A. LEFÈVRE,
Directeur de l'enseignement du Dessin.

Cours de perfectionnement professionnel

Sous le titre: *Propos de Pédagogie*, M. l'abbé Émile Chartier a publié, dans le *Devoir* du 27 juillet dernier, une intéressante étude sur les cours de vacances organisés par l'Université Laval, à Montréal.

Nous nous faisons un devoir de reproduire cette page ainsi que les règlements et le programme du cours de vacances. Ce sont des documents qui méritent d'être lus. Voici d'abord l'article de M. l'abbé Chartier:

PROPOS DE PÉDAGOGIE

C'est lundi que s'ouvriront à l'Université Laval, les cours de vacances ou conférences pédagogiques. Ces cours sont destinés aux professeurs tant de l'enseignement secondaire que de l'enseignement moderne et primaire supérieur. On en trouvera dans une autre page le programme détaillé.

La variété de ce programme frappera les esprits les moins attentifs. Elle était nécessaire pour cette première expérience. Plus tard, si le succès couronne les efforts, il sera temps d'apporter une méthode plus rigoureuse dans le choix et la distribution des sujets. On les partagera alors en séries qui s'adapteront séparément aux divers ordres d'instruction.

La preuve que cette diversité n'était pas mal venue, c'est le grand nombre des inscrits. Plus de quatre cents maîtres et maîtresses ont déjà manifesté leur intention d'être présents. A voir le soin qu'ils mettent à combiner le programme personnel, on juge tout de suite qu'ils entendent tirer tout le parti possible de cette initiative.

L'initiative n'est pourtant pas nouvelle ni au dehors ni à l'Université. Par la bouche de son vice-recteur, pro-doyen de sa Faculté des arts, celle-ci avait exprimé ses vues sur le sujet, il y a sept ans. Ce discours, prononcé à l'ouverture des cours de l'année 1909-1910 et reproduit dans l'annuaire de 1910-11, vaut la peine qu'on le relise. Il constitue l'annonce lointaine d'une entreprise dont nous assisterons, la semaine prochaine, à la première application. Si l'on n'y est pas venu plus tôt, c'est que les circonstances ne le permettaient point.

Ni dans nos maisons d'enseignement secondaire ni dans nos institutions d'enseignement primaire les études pédagogiques n'étaient cependant négligées. Nous connaissons personnellement quatre collèges où des conférences réunissent, toutes les semaines ou tous les quinze jours, les professeurs de toutes les matières. On s'y occupe surtout de méthodologie, ce qui est encore la meilleure manière de comprendre la pédagogie. Depuis 1911, les maîtres appelés à Québec pour la correction des examens du baccalauréat assistent chaque année à deux entretiens de ce genre. Tous les trois ans, un congrès pédagogique groupe un bon tiers de notre personnel collégial. Il est de sept cents environ; cette année, près de deux cents ont répondu à l'invitation.(1)

Dans nos académies et écoles de filles ou de garçons, le mouvement est peut-être plus accentué encore. C'est un des spectacles les plus émouvants que celui des Frères et Sœurs entassés dans une maison mère parfois trop exigüe. On s'y retrempe d'abord à la source de la vie religieuse par

(1) Note de *l'Enseignement Primaire*:—Il convient de rappeler ici les réunions bi-annuelles des Associations des Instituteurs, à Québec et à Montréal, réunions qui sont respectivement tenues aux écoles normales Laval et Jacques-Cartier, depuis 1857, et les congrès pédagogiques diocésains, inaugurés à Montréal en 1901. Ces congrès, interrompus en 1914, seront continués, nous le souhaitons vivement.—C.-J. M.

une retraite sérieuse de dix jours. Puis, la vie pédagogique bat son plein. Pendant huit jours, quinze jours parfois, malgré la chaleur torride, les fatigues de l'été et l'épuisement de l'année, on entend les spécialistes de la communauté, même des experts de l'extérieur, révéler leurs petits secrets. Nous savons même une congrégation où l'on s'impose, trois semaines durant, le sacrifice de cet internement.

Nos écoles normales ne sont pas demeurées à l'arrière sur ce terrain. Par définition, elles ne sont pas autre chose que des instituts de pédagogie. Nous voulons bien admettre que, par l'effet des circonstances, elles aient ajouté à ce trait fondamental d'autres caractères tout différents. Nous croyons aussi que ces additions n'ont pas toujours, loin de là, tourné à leur avantage. Mais, on peut l'affirmer, la formation professionnelle, développée par les écoles d'application, est au premier plan de leurs préoccupations, en attendant le jour prochain où elle sera devenue leur unique objet. (1)

La Commission des écoles catholiques de Montréal contribuait à hâter la venue de ce jour quand elle créait l'hiver dernier, à l'Université, ses leçons de pédagogie. A cause de la précipitation qui lui était imposée, le professeur dut restreindre son cours à une question toute particulière. Comme c'était la partie de l'instruction la moins développée jusque-là, les causes eurent du moins cet avantage d'attirer sur elle l'attention. L'heure viendra d'établir un cours complet et régulier. Pour le moment, on avait fait ce qui était possible. C'est de quoi il faut féliciter la Commission. Quant aux assistants, on ne saurait trop se louer de leur nombre et de leur assiduité. Le personnel enseignant de la Commission compte, nous dit-on, seize cent cinquante maîtres et maîtresses. Or, les entretiens à la Faculté des arts en ont groupé jusqu'à sept et huit cents, ceux du Mont Saint-Louis en moyenne deux cents, ceux de l'École d'Enseignement supérieur presque toujours quatre et cinq cents. C'est dire que tout le personnel régi par la Commission a donné dans le mouvement.

Le mouvement s'est d'ailleurs manifesté d'autre façon. Le souci pédagogique perce à travers toutes les pages de nos revues d'enseignement. Pour

(1) Note de *l'Enseignement Primaire*;—Les écoles normales catholiques de la province de Québec comme celles de la France, de la Belgique et de la Suisse, ont, à leurs programmes non seulement la pédagogie théorique et pratique, mais aussi l'enseignement des matières qui se trouvent au programme des écoles primaires. Elles n'en sont pas moins des instituts de pédagogie, car les matières classiques, langues, mathématiques, histoire, géographie, etc., sont enseignées à l'école normale en vue de la formation professionnelle aussi bien que de la culture intellectuelle de l'élève-instituteur ou de l'élève-institutrice. Chaque leçon de français, d'arithmétique, de géographie, etc., devient autant de leçons de méthodologie pratique, si le professeur est à la hauteur de sa tâche. Dans les pays de langue anglaise, on a créé "l'école de pédagogie", où les élèves connaissant, à leur entrée, les matières classiques, n'étudient que la science pédagogique et peuvent ainsi, au bout de quelques mois, obtenir un certificat "qui leur permet d'enseigner". La formation professionnelle qui résulte de cours purement pédagogique de quelques mois, vaut-elle mieux que celle que l'on peut obtenir en France et dans la province de Québec, grâce à un cours triennal, et en Belgique et en Suisse, après un séjour de quatre ans à l'école normale ?

n'en mentionner que deux, c'est lui qui rend si utiles les articles de *l'Enseignement Primaire* et qui donne à notre bulletin d'*Enseignement secondaire* sa physionomie si spéciale. Les manuels de pédagogie, spécialement destinés à l'instruction collégiale, ne nous viennent encore que de l'étranger. Mais les quelques traités rédigés par les nôtres à l'intention des écoles primaires ou d'écoles normales contiennent beaucoup de chapitres applicables aux professeurs de l'enseignement secondaire. Le dernier, publié par Mgr Ross, directeur de l'École normale de Rimouski, a ce mérite, entre bien d'autres, de rendre service aux maîtres des deux ordres.

Les études pédagogiques ne sont donc pas chose nouvelle pour le personnel enseignant. L'Université, en organisant les cours de vacances, ne fait que continuer une tradition. Ses conférenciers tiendront à honneur de s'inspirer de son esprit et de ne pas transformer en causeries, si brillantes qu'elles soient, des leçons de pure formation.

Elle aura ainsi secondé une entreprise utile. Tout ce qui tourne au profit des maîtres de la jeunesse contribue au progrès de la race, de l'Église, de la patrie tout entière.

ABBÉ ÉMILE CHARTIER,

De la Faculté des Arts.

Le cinquantenaire de la Confédération canadienne

Le 1er juillet dernier a été célébré à Ottawa, la capitale fédérale, le cinquantième anniversaire de l'établissement de la Confédération. En effet, c'est en 1867, que quatre provinces, Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, s'unirent pour former une union fédérale.

En 1867, le Canada ne comprenait que quatre provinces; il en comprend neuf, aujourd'hui, embrassant la moitié du continent et s'étendant de l'Atlantique au Pacifique et des États-Unis au pôle nord. En 1867, la superficie du Canada était de 540,000 milles carrés avec une population de 3,000,000 habitants; elle est aujourd'hui de 3,729.665 milles carrés, avec une population de 7,600,000 âmes, environ.

L'agriculture, les industries, le commerce, les chemins de fer ont fait des progrès merveilleux depuis cinquante ans au Canada. Voici quelques chiffres intéressants : en 1871, 2,000,000 d'acres de terre étaient ensemencés en blé; en 1916, il y en avait 15,000,000; en cinquante ans, le nombre des bureaux de poste s'est élevé de 3,638 à 13,057; les recettes du pays, à l'établissement de la Confédération, s'élevaient à \$17,317,410; aujourd'hui elles atteignent \$324,000,000. Les banques ont augmenté dans la même proportion.

Si, au point de vue matériel, les progrès ont été prodigieux, ils ne l'ont pas moins été dans le domaine intellectuel. Dans chaque province, grâce

à l'initiative des gouvernements locaux, l'Instruction publique a fait d'énormes progrès, particulièrement dans la province de Québec.

Sur un point important, la Confédération a fait faillite: l'union, l'harmonie, l'unité nationale que les Pères de la Confédération ont rêvées n'existent pas encore au Canada. Plus qu'en 1867, la majorité anglaise du Dominion nourrit des préjugés, sans raison aucune, contre la minorité française du pays, et dans certaines provinces, comme dans Ontario, le Manitoba, et même les provinces maritimes, mais dans une mesure moins brutale, on refuse aux Canadiens français, les aînés de la famille canadienne, le droit d'avoir leurs écoles et de faire enseigner le français, l'une des deux langues officielles du Canada, aux termes de la Constitution de 1867. Plus que cela, par toutes sortes de mesquineries et de tracasseries de tous les jours—et cette politique prussienne atteint en 1917 une phase tellement aiguë que Dieu seul sait si la Confédération survivra à la crise—on oblige les Canadiens français à défendre leur existence nationale avec la dernière énergie.

Cependant, depuis 1867, la province de Québec seule, de toutes les provinces, a su respecter avec loyauté le pacte fédéral.

Souhaitons que l'avenir soit moins sombre que nous le font prévoir les événements actuels.

C.-J. MAGNAN.

DOMINION EDUCATIONAL ASSOCIATION

REMARKS CONCERNING QUEBEC

(For *l'Enseignement Primaire*)

At the convention of the Dominion Educational Association held at Ottawa on January 31st and February 1st and 2nd, 1917, the delegates gave an account of conditions and progress of school work in the different provinces. Mr. J. C. Sutherland, inspector-general of the Protestant schools of Quebec was requested by the Superintendent to report for this Province. From the official report of the Proceedings we make the following quotations, with some verbal corrections furnished by Mr Sutherland himself:

"We have a Department of Public Instruction as in the other Provinces, but there is no Minister of Education. At the same time the Secretary of the Province is responsible for the department to the Legislature. The head of the Department is the Superintendent. Next, there are two secretaries of the Department, an English secretary and a French secretary. The division is not Catholic and Protestant, but of course it is essentially that. Nevertheless, on the English side we prepare the replies to all English correspondence, Catholic or Protestant, and on the French side all

the French correspondence, Catholic or Protestant, is attended to. When the questions are mere matters of fact there is no reference from the one side to the other, but when it is a question of giving advice there is mutual consultation. There has never been a particle of friction in the Department in this respect since Confederation or before that date. The Council of Public Instruction is not, as in other provinces, merely the cabinet. It is a large body consisting of the Roman Catholic bishops of the Province and a number of appointed members, Roman Catholic and Protestant. It is divided, however, into the two committees. The Catholic Committee makes the Regulations for the Catholic schools and the Protestant Committee makes the Regulations for the Protestant schools. These are the regulations for the organisation and the discipline of the three kinds of public school—the elementary, model and academic. Each committee makes its own regulations regarding the courses of study (including the languages), the holidays, the text-books, the inspection boundaries, the examinations for inspectors, teacher-training, etc.

Dr. Waugh: You have no county inspectors ?

Mr. Sutherland: No. The Catholic Inspectors have just about a county; some of them have as many as two counties; there are forty-six Catholic inspectors. Inspector Honeyman has the Counties of Pontiac, Labelle and Ottawa, but in all three counties he has only 126 schools, nearly all single-teacher schools. Consolidation is making progress. We are doing just what Dr. McKay spoke of. We speak of that smaller kind of consolidation as partial, and the complete consolidation is where we gather in five or six schools, and they are all under one board, which makes it easier, and we call that complete consolidation because they can be raised to model rank. In regard to the grants for consolidation, the Government gives us carte blanche to say how much we shall give. I go to the Boards, hold public meetings, find out how much it is going to cost them, and if the rate is low, 40 cents, I say to them: "Come up 10 cents and we will you give so much towards your transportation." When Sir Lomer Gouin first proposed this grant at the request of my old friend, the late Hon. Mr. Mackenzie, the Provincial Treasurer, he asked how much we would need; I said I could not tell; we would want perhaps a couple of thousand dollars the first year. He said: "Take what you need, but we will put you a limit for the time being of \$6,000." Well, we have not come up to that yet; I think this year will be a little over \$4,000. Let me tell you that that is to the Protestants, and that the Catholics are not getting a cent for consolidation because they are not asking for it; but whatever is needed for Protestant education is cheerfully given. Let me tell you a little secret. For 51 years they did not increase the number of the normal schools, until about four years ago. We were receiving one-third of the grants for normal schools.

The Government of that day, before Confederation, said: "You Protestants pay more attention to normal school training than we do; we are going to give you more." The grant was \$50,000 and the Protestant share was \$16,000 when we were only entitled to \$6,000 or \$7,000.

Dr. Waugh: Do you know how that was arrived at?

Mr. Sutherland: They just said, "You are entitled to more because you take more interest in normal school training."

Inspector Lang: You are not really under an iron despotism, then?

Mr. Sutherland: No. We have wonderful freedom, and whatever is needed is given. We never have any trouble. Agriculture and drawing are the only two compulsory subjects in the general school law. I was on the Protestant Committee for seven years before I was appointed in the Department. The members of the Committee are appointed for life by Government; they never remove anybody. The law says: "During good behavior", but as a matter of fact they never remove them. There is no salary, but they pay the expenses. The Protestant Teachers' Association of the Province elects a member every year also. School gardens are practically gone from our Protestant schools whilst in the Catholic schools they are growing; they have now nearly a thousand school gardens, and they have an enthusiastic man, Prof. Dallaire, working all over the Province, and they are working horticulture with it, and have had some charming results. In the Protestant parts of the country, the school garden has to be neglected for two months in the year, whereas on the Catholic side the teacher lives near the school and she can look after it, and therefore it is attended to in the summer time. We have a complete system of reporting for the census, and also for the school attendance.

Dr. Waugh: The text books have been greatly improved in the last 16 years?

Mr. Sutherland: Yes.

Dr. Carter: You are getting along very harmoniously, and you seem very optimistic.

Mr. Sutherland: We never have any trouble; we are as happy as clams down there.

EXPLANATION: A summary of Mr. Sutherland's remarks has appeared in several of the newspapers of this Province, taken from the official Pro-

ceedings. Mr. Sutherland explains to us that the official reporter fell into several errors, no doubt from lack of acquaintance with the Quebec System, and that a lack of consecutiveness in some of the report is due to the fact that the different sentences were replies to questions from the members present. Only a few of the questions are indicated in the report.

PEDAGOGIE PRATIQUE (1)

APPLICATION DES NOTIONS DE PSYCHOLOGIE.—L'ENFANT TRISTE

La tristesse peut-elle effleurer l'enfance ? l'heureuse, l'insouciante, l'oublieuse enfance dont le front ne recèle ni déceptions, ni regrets ?

Oui, il faut bien le dire, nous rencontrons des enfants tristes, des enfants qui se traînent dans l'existence ; ils sont las de tout et n'ont d'élan pour rien ; un accablement général les enveloppe, tout leur organisme se relâche !

D'autres font preuve de bonne volonté au travail, mais le moindre échec les plonge dans le découragement, un reproche les abat, les fait douter de l'affection de leurs parents et de leurs maîtres.

Certains se dépriment facilement au travail et ne retrouvent un peu de joie que dans le repos absolu, à l'air vif de la montagne ou de la mer. Tels autres, au contraire, désorientés par l'inaction, ont leur nervosité tendue et s'épuisent en vaines larmes, sans motif, en proie aux rêvasseries, aux invincibles besoins de pleurer, le jour et la nuit.

Il y a des cas nombreux où la tristesse des enfants a des racines profondes. Quand l'enfant est sous le coup de quelque maladie, il cesse de jouer, de crier, de rire ; il est abattu, sa petite tête, trop lourde, cherche un appui à l'épaule de sa mère ; sa figure fond, ses yeux se ferment ; la tristesse est ici le reflet mental d'une dépression de la vitalité ; à mesure que l'enfant reprend le dessus, la tristesse disparaît. "Ce qui déprime attriste, ce qui active la vitalité réjouit", c'est la grande loi mécanique cérébrale. La tristesse est preuve de lassitude habituelle, de dépression du système nerveux ; elle est encore l'écho mental de la neurasthénie et si nous la voyons se trahir pas les bruyants dehors des sanglots, c'est que sur cette faiblesse se dressent des moments d'excitation et alors les armes ne sont que la façon de traduire l'énervernement impuissant à vaincre, ou le sentiment exalté d'un chagrin secret !

Dans le traitement rationnel contre la tristesse bien des toniques doivent être employés par la famille ; l'expérience de chaque jour confirme que pour avoir raison de cette tendance à l'école, l'éducateur doit avant tout chercher les causes qui la provoquent.

(1) Reproduit de l'École Française, Paris.

Difficiles seraient les remèdes si cette disposition à la tristesse venait du mauvais traitement dans la famille; ce cas est rare, cependant il peut se présenter. Avec beaucoup de tact et de bonté, l'éducateur doit faire sentir à l'enfant qu'il n'est pas seul à supporter sa peine.

Pour combattre cette tendance à la tristesse, l'école doit: 1° bien régler le travail de l'enfant pour lui permettre de faire usage de sa force, d'utiliser sa tension d'esprit sans risquer d'être surmené; 2° supprimer l'excès d'énergie, les larmes, les sanglots par un bon emploi du temps, une bonne discipline bien définie, de nature à encourager l'enfant et à lui donner confiance en lui-même; 3° dans les récréations, exiger que l'enfant triste joue avec les autres, encourager son initiative, la provoquer, lui demander quelques petits services, saisir le moindre effort, lui montrer qu'on l'a remarqué, afin de soutenir sa vigueur; 4° à la bonté, joindre une grande justice.

On ne se doute pas de la tristesse que peuvent creuser dans un cœur d'enfant une parole inconsiderée, une punition déplacée; froisser chez un enfant le sentiment de la justice, c'est souvent une des plus grandes souffrances, qu'on puisse lui infliger.

Donc à l'école, un supplément aux manques de la famille, une bonté et une bienveillance encourageantes, un enseignement plein de vie et d'attrait, alors l'enfant, si triste soit-il, échappera à sa fâcheuse tendance, il sortira de lui-même et peu à peu deviendra maître de ses impulsions.

«N'oublions pas pourtant, nous dit le Dr Fleury, que si le don des larmes est bien souvent un peu bête et ne signifie rien que névrose au moins inutile, il lui arrive quelquefois d'être le signe du génie, et que tel enfant qui pleurniche pour rien, par pur débordement de force inemployée, par rêverie mélancolique, sera peut-être un jour un grand poète, un beau musicien, un éloquent consolateur des misères d'autrui. . . .

Certes, oui, mieux vaut un enfant tendre et triste à l'excès, que l'enfant incapable d'une émotion, d'un coup de cœur ou d'une crise de larmes.

A. V.

L'Enseignement de l'Agriculture à la petite Ecole (1)

Si, dans nos règlements refondus de 1915, on a maintenu l'uniformité du programme de l'enseignement primaire de la Province, c'est-à-dire que, dans l'idée des honorables membres du Comité de l'Instruction publique, il faille donner dans nos écoles rurales le même enseignement que dans les écoles urbaines? Car nous savons tous que les besoins de nos cultivateurs, qui constituent la classe importante de nos campagnes, ne sont pas les mêmes que ceux des commerçants et des industriels des villes.

(1) Travail lu par Mlle Florestine Carignan, élève du cours supérieur de l'École normale de Nicolet, à la séance annuelle du 23 mai 1917.

A cette question je crois pouvoir répondre que, tout en nous conformant au programme, nous pouvons, dans une certaine mesure, spécialiser notre enseignement dans nos écoles de campagnes, de manière à répondre aux besoins des classes rurales.

Nous avons, je suppose, la direction d'une petite école de campagne. A ces enfants, le programme demande que nous enseignions la dictée, la composition, les histoires, l'arithmétique, les leçons de choses, et, à la vérité, quelques notions d'agriculture. Pourquoi ne pas prendre l'agriculture comme thème général de notre enseignement dans toutes ces matières ? La chose est possible, et je veux vous en faire la démonstration.

C'est l'heure de la dictée. L'institutrice dévouée a eu assez de zèle pour bien préparer sa classe. Tout en restant dans les limites de la capacité de ses élèves, elle aura choisi de beaux petits morceaux qui traitent de la terre, des attraits irrésistibles de la campagne, de la supériorité de la vie de la campagne sur celle de la ville. "A la campagne,—fera-t-elle écrire—partout de la lumière, partout de la verdure, partout le chant de l'espérance; à la ville, ombre et tristesse partout ! Ou encore elle choisira des dictées qui mettront en parallèle la vie du cultivateur avec celle du citoyen." Le cultivateur est indépendant—dira-t-elle—il travaille quand il veut, il fait ce qu'il veut, tandis que l'homme de la ville est obligé de se rendre à son ouvrage toujours à la même heure et de supporter tout le jour le joug d'un maître autoritaire. Oh ! oui, mes enfants, leur dira-t-elle, après sa leçon de dictée, si vous voulez vivre heureux, restez à la campagne !" Ensuite arrive l'heure de l'arithmétique. C'est par cette matière que l'institutrice s'efforcera de faire de ses élèves des cultivateurs instruits. Elle leur enseignera comment calculer différents problèmes qu'il est très utile à un cultivateur de connaître, tels que le mesurage du bois, la vente des grains et des denrées, différents pourcentages sur les revenus de la terre. Ce qu'elle ne devra pas négliger surtout d'enseigner à ses élèves, c'est la comptabilité agricole. En effet, que devient un cultivateur qui ne sait pas se rendre compte de ses affaires ? Cet homme, bien souvent, dépense plus que ses revenus ne le lui permettent ; alors, qu'arrive-t-il ? Il vend sa terre pour payer ses dettes, et s'en va à la ville dans l'espérance de gagner largement sa vie ; mais plus souvent hélas ! sa misère est encore plus grande.

Si donc l'institutrice enseigne bien l'arithmétique agricole, elle rendra un grand service à ces futurs cultivateurs, et elle empêchera cette exode vers les villes.

Puis vient la composition. L'institutrice peut trouver une foule de sujets qui se rapportent à la vie des champs ; il y a bien des petits faits intéressants qui se passent sur la ferme. Pour les raconter, l'enfant sera obligé de faire un petit décor : il décrira les beaux érables qui ombragent sa demeure ; le petit ruisseau qui coule limpide à travers les cailloux et qui murmure doucement ; le soleil qui réjouit tout à la campagne ; le rossignol qui chante dans les bosquets. C'est alors qu'il découvrira toutes sortes de beautés qu'il n'avait pas encore remarquées, et il aimera vivre à la campagne.

Il y a encore les leçons de choses. Oh ! les leçons de choses, l'institutrice n'aura pas de peine pour en trouver le sujet. Elle n'aura qu'à ouvrir le grand livre de la nature. Quand l'heure de la leçon de choses est arrivée, l'institutrice conduit ses élèves dehors, en face de la belle nature. Tout près de l'école, il y a un champ de blé. "Arrêtons-nous ici, dira-t-elle, et voyons. Que ce paysage est beau !" Le soleil se joue sur l'immense plaine blonde tachetée çà et là de bleuet et de coquelicots. La brise glisse à la surface inclinant doucement les épis au rythme harmonieux. Les hirondelles s'envolent de ci de là, égrenant leurs notes perlées, prière de la joyeuse nature. C'est là le regard esthétique qu'elle aimera à cultiver chez ses élèves. Et pour y arriver plus sûrement, elle causera sur les éléments concrets du paysage ; ses questions à l'élève lui suggéreront d'arrêter son observation, non pas sur des détails banals, mais sur les détails caractéristiques. Elle s'efforcera d'éveiller aussi chez eux le regard utilitaire. "Voyons, à quoi sert le blé ? dira-t-elle. Le grain de blé, c'est le prix que réclame l'ouvrier qui travaille dans les ateliers. Le grain de blé, c'est l'aliment que la mère demande pour son bébé endormi, afin de rendre ses petites joues plus roses, ses poings mignons plus solides, son corps plus robuste." Enfin, le regard mystique ou pieux, le grain de blé c'est la réponse du ciel à la prière ardente qui monte de la terre : "Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour". Le grain de blé a été élevé à une dignité bien haute. Un jour, certain geste a été tracé sur lui, certaine formule a été prononcée et le grain de blé s'est fait chair, et

quelle Chair! Une chair divine. Grain de blé qui germes dans ce champ, tu seras l'Hostie blanche et pure qui brillera sur l'autel. Dieu descendra en toi, il chassera ta substance et s'enveloppera de tes frères espèces, comme d'un manteau de neige. Nous te chanterons des hymnes très doux: Pango lingua, O salutaris Hostia, car tu empêches l'humanité de mourir. O très doux, nous te bénissons pour tant de messes que tu fais germer dans le champ du cultivateur! C'est là surtout que nous pourrions démontrer la noblesse de l'agriculture à nos élèves.

Jusqu'ici nous sommes restées dans le domaine de notre programme; et cependant que de moyens pour développer chez les élèves l'amour de la terre! Il y a en encore un qui n'est pas le moindre, et qui n'est pas en opposition avec le programme, c'est le jardin scolaire. Comme toutes les heures de classes sont bien employées par les autres matières, la maîtresse profitera des récréations pour conduire les élèves au jardin. Là, tout en s'amusant, ils acquerront de nombreuses connaissances. L'institutrice leur enseignera comment il faut préparer la terre pour recevoir la semence; elle leur montrera comment se servir de la bêche et du râteau; les enfants apprendront quelle terre convient à telle plante, en quel temps il faut semer telle autre plante, etc. Une petite plate-bande sera réservée pour la culture des fleurs; aussi quel plaisir les enfants prendront à les cultiver, à les voir éclore; ils y prendront goût et plus tard, l'enfant devenu cultivateur aura soin d'orner de fleurs le parterre de sa demeure, afin de lui donner une apparence plus agréable et plus coquette.

Je crois avoir prouvé que notre programme, tel que nous le donnent nos règlements refondus de 1915, peut très bien s'adapter à notre enseignement rural, et répondre à tous les besoins de nos populations agricoles. Et qui ne voit l'action patriotique d'une telle interprétation de notre programme? L'enfant qui aura reçu une telle instruction tiendra par toutes les fibres de son être à son coin de terre, car c'est là qu'il est né, qu'il a pris ses premiers ébats, qu'il a grandi sur les genoux de sa mère et à l'ombre du grand clocher. Si un jour il lui faut quitter sa petite patrie, ses regrets seront bien amers et jamais le sol étranger ne saura conquérir son cœur. Avec le poète, il dira:

“Si je meurs en exil, que pour mon dernier somme
On me tourne le front vers mon clocher perdu.”

Cours de vacances

Des cours de vacances, institués par la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal et placés sous la direction du doyen, ont été donnés la semaine du 30 de juillet au 4 août, au numéro 185 rue St-Denis.

RÈGLEMENT

1. *Date et durée.*—Les cours auront lieu désormais tous les ans, au commencement du mois d'août. Ils dureront une semaine à quatre leçons par jour. La première année, ils seront donnés en français, la deuxième en anglais, et ainsi de suite alternativement.
2. *Objet.*—Des quarante-huit leçons, vingt-quatre porteront sur les lettres, vingt-quatre sur les sciences. Elles seront prononcées simultanément dans les deux sections.
3. *But.*—Ces cours ont pour but de développer, chez les professeurs, la science pédagogique.
4. *Caractère.*—Pour le moment, l'on s'y bornera à des leçons de pédagogie pratique, de méthodologie appliquée: explications de textes, résumés de chapitres ou de traités (grammaire, histoire physique, chimie, philosophie, apologétique), commentaires d'œuvres d'art, exercices de diction, études de cartes géographiques, problèmes, manipulations et expériences, comptes rendus compositions littéraires et autres procédés analogues.
5. *Auditeurs.*—L'on y admettra tous les professeurs de l'enseignement secondaire (séminaire, collèges, couvents), tous les maîtres aussi de l'enseignement primaire supérieur (académies de garçons ou de filles), religieux et laïcs, hommes et femmes, tant de l'extérieur que de la province.

6. *Conditions d'admissions.*—On n'exige pour l'admission aucune rétribution pécuniaire, aucun grade ou diplôme.

7. *Sanction.*—Jusqu'à nouvel ordre, aucun examen ne sera requis des auditeurs, à la suite des cours. En retour, l'assistance aux leçons ne donnera droit à aucun grade ou diplôme.

8. *Facilités de séjour.*—Pour les accommoder, le séminaire de philosophie, rue Guy, met ses chambres à la disposition des professeurs des séminaires et collèges. Les communautés enseignantes de femmes, dames de la Congrégation, sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, de Sainte-Croix, de Sainte-Anne, ouvrent leurs portes à leurs membres de l'extérieur. Les congrégations de frères enseignants, cleres de Saint-Viateur et de Sainte-Croix, Maristes, frères des Écoles chrétiennes, de l'Instruction chrétienne, du Sacré-Cœur, recevront aussi leurs sujets respectifs.

9. *Organisation financière.*—Les professeurs des séminaires et collèges devront déboursier, avec le prix du voyage, leurs frais de pension et de logement. Les frères et sœurs devront s'entendre avec les maisons qui leur donnent asile, et les laïcs pourvoir eux-mêmes à leurs frais de voyage, de pension et de logement.

10. *Inscription.*—On est prié de s'inscrire, avant le 30 juin, en personne ou par lettre, chez le secrétaire de la faculté des arts, 185 rue Saint-Denis. On devra aussi retenir sa chambre, soi-même et d'avance, soit au séminaire de philosophie soit dans les diverses communautés.

Programme

(Section des Lettres (24 heures))

1. ART.—Explication d'œuvres étrangères et canadiennes (3 leçons).—M. Jean-Baptiste Lagacé.
2. DESSIN.—Application de cet enseignement dans les collèges (3 leçons).—Frère Martinus, f. e. c.
3. DICTION ET LECTURE EXPRESSIVE.—Textes français et franco-canadiens (3 leçons).—M. Jean Melançon.
4. GÉOGRAPHIE.—Cartes géologique, agricole, forestière, minière, militaire, religieuse et politique du Canada (3 leçons).—M. Émile Miller.
5. HISTOIRE.—Organisation administrative, politique, sociale, économique et religieuse du Canada, de 1608 à 1917 (3 leçons).—Abbé Lionel Groulx.
6. LANGUES.—(3 leçons).
 - a) *latine*: Syntaxe des propositions dépendantes (1 leçon).—Abbé Oscar Maurice.
 - b) *française*: Parti à tirer de la grammaire historique (1 leçon).—Père D. Charette, c. s. v.
 - c) *franco-canadienne*: Canadianismes (vocabulaire et syntaxe (1 leçon).—M. Étienne Blanchard, p. s.-s.
7. TEXTES EXPLIQUÉS.—(3 leçons).
 - a) *biblique*: M. le chanoine F.-Z. Decelles.
 - b) *grec*.—Abbé Émile Chartier.
 - c) *anglais*.—Père Thomas Kearney, c. s. e.
8. MANUSCRITS CORRIGÉS.—(3 leçons).
 - a) *explication d'auteurs*.—Abbé Philippe Lamarche.
 - b) *rédaction littéraire*.—Abbé Émile Lambert.
 - c) *revue d'histoire*.—Abbé Joseph Laferrière.

SECTION DES SCIENCES (24 leçons)

1. ENSEIGNEMENT DES CHIFFRES.—(6 leçons).
 - a) *Procédé commercial ou comptabilité* (3 leçons). Applications diverses.—M. Victor Doré.
 - b) *procédé classique ou mathématique* (3 leçons). Organisation dans toutes les classes du cours. Espèces de problèmes à proposer.—Abbé Armand Chaussé.
2. HYGIÈNE SCOLAIRE (3 leçons).—Local, services intérieurs, mobilier, matériel d'enseignement.—Dr Séréphin Boucher.

3. SCIENCES NATURELLES (3 leçons).—Études de Fabre sur l'entomologie. Traités de Provancher sur la botanique. Carte de la flore canadienne.—Frère Marie-Victorin, f. e. c.
4. PHYSIQUE (3 leçons).—Mouvement ondulatoire. Microscopie. Courants électriques polyphasés.—Mgr C.-P. Choquette, p. d.
5. CHIMIE (3 leçons).—Programme d'une organisation en vue des études professionnelles. Manipulations.—Dr Georges-Hermyle Baril.
6. APOLOGÉTIQUE (3 leçons).—Questions pratiques au Canada et solutions.—Abbé Philippe Perrier.
7. PHILOSOPHIE (3 leçons).—Méthodes inductive et déductive; leur alliance dans l'enseignement.—Abbé Edmour Hébert.

Le mauvais cinéma

Nous lisons dans *La Croix* de Paris:

"Il se fait un très grand mal par le mauvais cinéma. Des entrepreneurs d'immoralité, gens sans scrupule aucun, et qui n'ont qu'un but: faire des recettes en tablant sur les plus bas instincts du public, multiplient, jusque dans les quartiers les plus pauvres, les établissements et les séances de cinéma.

"Le peuple y dépense le plus clair de ses ressources et montre une grande avidité pour ce genre de spectacle; ses goûts ne diffèrent pas sensiblement de ceux des anciens Romains, qui réclamaient surtout, après le pain, des spectacles: *Panem et circenses*.

"Malheureusement, outre les sommes engouffrées là, chaque soir, un temps considérable est perdu aussi, qui pourrait être employé plus utilement par les ménagères et consacré aux soins du foyer.

"Le soin du foyer n'est pas seulement négligé, il est souvent délaissé, abandonné. On prend, à ces cinémas, le goût des aventures romanesques; l'imagination s'y exalte, on s'éprend des rêves irréalisables, on soupire après l'impossible. De retour à la maison, tout y paraît morne, désert: on se croit des incompris, des victimes de la vie, etc.

"L'impression est souvent bien plus terrible encore sur le frêle cerveau de l'enfant. Les films policiers, les aventures de tous les Sherlock, les récits des crimes passionnels, de vols audacieux, d'effractions, d'assassinats, agissent d'une façon terrible et prompt sur certains esprits prédisposés à cette tare. C'est un fait cent fois constaté par les juges. De jeunes criminels ont avoué avoir pris au cinéma la première idée de leurs crimes."

Département du Secrétaire de la Province de Québec

Québec, 15 août 1917.

Aux institutrices et institutrices
des Écoles rurales,

Chers collaborateurs,

Au mois de juin dernier, je réclamais votre collaboration au sujet d'une enquête agricole dans la province.

A tous les titulaires des écoles rurales furent adressés des questionnaires accompagnés d'instructions précises sur la manière de les faire parvenir aux cultivateurs.

Je suis heureux d'annoncer que, pour une première tentative, le résultat obtenu est pleinement satisfaisant.

La réticence dont à fait preuve un certain nombre de cultivateurs—pour des raisons que je n'ai pas à énumérer ici—ne diminua en rien le mérite du zèle déployé à ce propos par la grande majorité des titulaires des écoles de la campagne.

Il est des municipalités où tous les cultivateurs ont retourné une carte remplie, ailleurs il s'est produit quelques défections. Quoi qu'il en soit, le nombre de cartes reçues permettra au bureau des Statistiques de faire une estimation très probante des superficies en culture et du nombre d'animaux de la ferme. Le travail de classification par comté est commencé et se poursuit régulièrement par des compilateurs compétents.

Il me reste l'agréable devoir de remercier bien profondément, à cette occasion, tous ceux qui, de près comme de loin, ont bien voulu me prêter leur concours dans l'exécution de cet inventaire économique.

Tout d'abord à l'honorable Cyr-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique, qui a bien voulu recommander cette entreprise à l'attention du personnel enseignant.

Ensuite au directeur de l'Enseignement Primaire, M. C.-J. Magnan, pour l'insertion gracieuse de plusieurs lettres et articles à l'adresse du personnel enseignant.

Enfin, aux institutrices et institutrices des écoles de la campagne, dont le zèle, le tact et le savoir-faire ont assuré le succès de cette enquête agricole, laquelle devra contribuer, dans une large mesure, à faire mieux connaître les ressources agricoles de la province de Québec.

Votre bien dévoué,

Le Chef du Bureau des Statistiques,

G.-E. MARQUIS.

L'instruction publique en France avant la Révolution, sous le Premier Empire et sous la Restauration

Sous l'ancien régime, de nombreux établissements pourvoyaient en France à l'éducation de la jeunesse. C'étaient les Universités: c'étaient les collèges des Oratoriens, des Bénédictins, et, jusqu'en 1762, des Jésuites. C'étaient dans une sphère plus modeste, les écoles des abbayes ou les maîtrises des cathédrales. La sollicitude des princes ou le zèle des Ordres religieux avait créé ces foyers de vie intellectuelle: de généreuses libéralités les avaient accrues et développées: les lettres divines et humaines y étaient enseignées avec un éclat qui ne fut guère surpassé.

La Révolution survint. Accomplie au nom des lumières, elle eut pour premier résultat de les éteindre toutes. Universités, Ordres religieux, établissements de toute sorte furent emportés dans la tempête. Les écoles les plus humbles disparurent elles-mêmes. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention, le Directoire firent de vains efforts pour remplacer ce qu'on avait détruit. Les écoles officielles végétèrent: la jeunesse fut livrée à des spéculateurs avides, le plus souvent sans moralité et sans instruction. A la fin du siècle, le régime révolutionnaire avait accumulé presque autant de ruines dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre matériel. Ce régime ne pourvut que les camps, l'exil et l'échafaud.

Le premier consul parut, apportant avec lui le pouvoir absolu, le seul qu'après tant de crimes notre pays méritât. Après avoir réorganisé les finances, l'administration, la justice, Bonaparte tourna sa sollicitude vers l'instruction de la jeunesse. La conception qu'il imagina porte bien la marque de son génie, amoureux de régularité, avide surtout de domination.

Un corps enseignant fut créé auquel on donna, par un souvenir du passé, le nom d'Université de France. A la tête de l'Université se trouvait un grand maître qui était appelé à gouverner avec l'assistance d'un conseil. Le pays était divisé au point de vue de l'instruction publique, en un certain nombre de ressorts désignés sous le nom d'Académies. Chaque académie était ad-

ministérée par un *recteur*, aidé comme le grand maître, d'un conseil. Les établissements d'éducation étaient appelés *lycées* ou *collèges* suivant qu'ils étaient entretenus par l'État ou laissés à la charge des communes. Un système d'inspections périodiques compléta cette organisation. Les membres de l'Université formaient une sorte de corporation qui se distinguait toutefois des corporations anciennes par son caractère essentiellement laïque et par son esprit de centralisation. Des examens ouvraient l'entrée de la carrière. Une hiérarchie était établie, aussi savamment calculée que celle de l'armée. Les programmes étaient déterminés avec un soin scrupuleux, de façon à prévenir toute initiative téméraire ou seulement hardie. De peur qu'on ne fût tenté de l'oublier, on rappelait que toutes les écoles de l'Université devaient prendre "pour base de leur enseignement: 1° les préceptes de la religion catholique; 2° la fidélité à l'Empereur, à la monarchie "impériale, dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de "l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions." (1) La discipline était presque aussi rigoureuse que dans un cloître. Les membres du corps enseignant devaient promettre obéissance au grand maître. Une fois agrégés à l'institution, ils ne pouvaient la quitter sans l'agrément de leur chef. On leur imposait même la révélation de tout ce qu'ils pourraient apprendre de contraire à la discipline et aux principes du corps. (2) L'obligation du célibat était étendue aux proviseurs, censeurs, principaux et maîtres d'étude. (3) En revanche, cette étroite dépendance était compensée par de nombreux privilèges. Des distinctions honorifiques étaient créées. Des récompenses stimulaient le travail ou le dévouement au prince. Enfin les membres de l'Université étaient exempts du service militaire; et cette immunité n'était pas la moins appréciée, en un temps où l'impôt du sang pesait d'un poids si lourd sur les familles.

Ce grand corps, avec sa discipline moitié militaire, moitié monacale, imposait aux autres le joug qu'il subissait lui-même.

Il ne pouvait parler sans la permission de l'Empereur, mais nul ne pouvait parler sans sa propre permission. "Aucune école, aucun établissement d'instruction publique ne peut être formé "hors de l'Université impériale et sans son agrément." Ainsi s'exprimait l'article 2 du décret du 17 mars 1808. Seule l'Université faisait passer des examens; seule elle décernait des diplômes; seule elle avait le droit d'ouvrir des écoles primaires, secondaires et supérieures: nul n'était admis à enseigner à côté d'elle sans son estampille, en sorte qu'elle n'avait d'autre concurrent que ceux qu'il lui plaisait d'accepter. Comme on le voit, le monopole était établi, monopole qu'on ne prenait la peine ni d'adoucir ni de dissimuler.

Telle fut l'organisation ébauchée par le décret du 11 floréal an X, développée et complétée plus tard par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811: Oeuvre étrange qui, par une sorte de mainmise sur la jeunesse, semblait assurer au despote la perpétuité du despotisme. Si extraordinaire qu'elle fût, cette création trouve, dans le temps même où elle surgit, sa justification, ou au moins son excuse. La Révolution avait emporté les établissements scientifiques que le travail des siècles avait élevés. La France étant devenue une table rase, il fallait construire au plus vite et de toutes pièces un abri pour les générations nouvelles. Napoléon construisit cet abri; comme il n'était gêné par aucun précédent, il donna libre carrière aux instincts qui le poussaient à la centralisation et au pouvoir absolu.

Lorsque la Restauration remplaça l'Empire, on put croire qu'elle allait, sinon supprimer l'Université (ce qui eût été imprudent et excessif), au moins la dépouiller de son monopole. Deux raisons paraissaient l'y convier.—La première, c'est que le monopole était surtout défavorable à l'Église. De temps immémorial, le clergé, tant séculier que régulier, avait revendiqué comme une de ses attributions essentielles le droit de concourir à l'éducation de la jeunesse; or, d'après la législation existante, il ne pouvait enseigner que sous le bon plaisir de l'Université. L'Université elle-même, malgré ses statuts, était loin d'offrir, au point de vue religieux, les garanties que les con-

(1) Décret du 17 mars, art. 38.

(2) *Ibid.*, art. 46.

(3) *Ibid.*, art. 101.



La vieille diligence canadienne, allant de Québec à Montréal, rive nord du Saint-Laurent, vers 1860.

sciences scrupuleuses ou même simplement délicates réclamaient. Cette situation devait faire naître dans les familles chrétiennes et dans les rangs du sacerdoce ou de l'épiscopat un concert de plaintes qu'un gouvernement comme celui de la Restauration, ne manquerait pas d'accueillir. — Indépendamment de cette considération, un second motif tiré de l'ordre politique poussait à restreindre l'œuvre de Napoléon Ier. L'éducation universitaire, qui accaparait l'enfant au nom de l'État et jetait dans le même moule toutes les générations, convenait à merveille à un État absolu, non à un État libre. Au moment où la Maison de Bourbon introduisait dans notre pays les institutions de l'Angleterre, il était malaisé de comprendre qu'elle gardât en matière d'enseignement, un système qui semblait emprunté aux mœurs de Lacédémone et qui tendait à briser les volontés sous un joug uniforme, non à les fortifier peu à peu par une discipline éclairée.

Nonobstant ces apparences contraires, la Restauration recueillit et conserva dans son intégrité, le legs de l'Empire. A la vérité, en février 1815, une ordonnance annonça la présentation prochaine d'une loi sur l'instruction publique. Mais, les *Cent-Jours* survenant, ce projet fut différé et plus tard perdu de vue. Le gouvernement des Bourbons, en assurant toutes les libertés constitutionnelles, omit la *liberté d'enseigner*, la seule peut-être qui fût pour lui sans danger. Il se contenta de grandir l'Église par des faveurs et par des privilèges, il négligea de l'affranchir de ses servitudes. Les évêques purent développer à l'aise leurs petits séminaires. L'ouverture d'assez nombreux établissements ecclésiastiques fut autorisée. On protégea même les Jésuites, . . . au moins jusqu'au jour où on les dispersa. Beaucoup de membres du clergé pénétrèrent dans l'enseignement officiel, sans en modifier sensiblement l'esprit général. Un prélat, M. Frayssinous, fut placé, sous le ministère Villèle, à la tête de l'instruction publique. L'Église, liée au pouvoir par des chaînes d'or, devint impopulaire comme l'était, hélas! le pouvoir lui-même. Quant à l'Université, sa situation était étrange, on la tenait en défiance, et on lui conservait sa toute-puissance; elle était à la fois suspecte et dominatrice, tyran et victime tout ensemble; on lui marquait assez de défaveur pour la rendre hostile, et, en même temps, on la laissait souffler son hostilité aux générations nouvelles que le monopole mettait à sa merci.

On atteignit ainsi 1830. On sait le débordement de passions anti-religieuses qui suivit: les croix abattues; le costume ecclésiastique insulté dans les rues; certains évêques comme le cardinal Rohan n'osant rentrer dans leur diocèse; l'archevêché de Paris saccagé; le gouvernement obligé d'affecter l'indifférence. Bien que, par une distraction législative, la liberté d'enseignement eût été écrite dans la Constitution nouvelle, on ne doutait guère que cette liberté, profitable surtout à l'Église, ne fût indéfiniment ajournée.

PIERRE DE LA GORCE.

(*Histoire de la Seconde République française, Tome II, Paris, 1887.*)

Le pin du couvent

*"Un jour vous tomberez sans une trace,
Moins heureux que les pins si vantés de Tibur;
Pour vous rendre immortels vous n'aurez pas Horace
Et vous disparaîtrez comme le barde obscur.*

ADOLPHE POISSON

C'est par ces paroles mélancoliques que le doux poète des Bois-Francis parle, dans l'un de ses recueils de vers intitulé "Sous les pins", des trois pins qui s'élèvent sur le parterre de son chalet d'Arthabaska.

Le pin qui, naguère, ornait le terrain de jeux du couvent de chez-nous n'est plus, et c'est en vain, aujourd'hui, que des hauteurs de la Hêtrière, à trois milles de mon village natal, je le cherche des yeux au milieu de l'amas confus d'habitations groupées autour du clocher de l'église paroissiale, quand je vais m'y retremper aux sources mêmes des souvenirs du passé.

Comme l'orme géant des Hamel, de l'Ormière, sa mort fut décrétee, il y a déjà quelques années, par un certain groupe de paysans vivant sous son ombrage : la cime altière et la forte ramure de ce roi de nos bois, comme l'épée de Damoclès, troublaient leur sommeil et leur donnaient le cauchemar.

Mais, j'y pense, il vaudrait mieux, je crois, commencer par le commencement et vous dire l'histoire—car il y en a une—du pin du couvent de Saint-Gervais.

Il y a environ cent ans, un brave villageois, du nom de Marcel Aubé, l'avait planté là, sur la terre de la fabrique, de même qu'un temps grand nombre d'érables, qui ornent encore les abords de la demeure curiale. Plusieurs vergers du hameau—entr'autres ceux de MM. Joseph Marquis, maire ; Jean Beaulieu, aubergiste, et Murdock McKenzie, notaire—sont les contemporains de ces arbres d'ornementation.

Quand les religieuses de Jésus-Marie vinrent fonder un couvent à cet endroit, en 1857, la lisière de terrain que leur a octroyé la fabrique était garnie de nombreux arbres, dont le plus majestueux était sans contredit le pin planté jadis par Marcel Aubé.

Il s'élevait à mi-chemin entre le couvent et l'école modèle, dans l'encoignure de la haute palissade à la blanche toilette qui les sépare : fortification protectrice, pour les pensionnaires du couvent, des distractions de la grande rue et des taquineries et des grillades de la gente écolière masculine qui, tout près, prend ses ébats joyeux.

Pas plus que les murailles de Chine n'ont arrêté l'invasion des Mongols chez les Célestes, ce mur n'a pu empêcher, parfois, Cupidon de lancer ses flèches empoisonnées et de causer, dans le cœur de ses victimes, des blessures dont plusieurs devaient heureusement se cicatriser, plus tard, par de joyeux hyménées. Mais, chut ! ne parlons pas de cela, car les bonnes Sœurs pourraient avoir des remords de conscience, et faire élever et doubler la palissade de la cour, au grand déplaisir des gamins et gamines qui s'y côtoient encore, et revenons à notre pin.

De ses longs bras uniformément échelonnés et de sa belle ramure couverte d'aiguilles et de "cocottes" (cônes), que de générations d'écoliers et d'écolières il a protégées de son ombre rafraîchissante ; que de fois, son tronc fort et tendu a été le but de parties de cache-cache ; que de nichées d'oiseaux sa cime majestueuse a bercées !

A certains jours de mai et de juin, durant les heures de récréation, c'était un auditorium bâti en plein air, que le vieux pin du couvent : à ses pieds, les enfants bâtifoiaient, ricanaient, laissant après eux des traînées de gammes cristallines et quelque peu confuses ; dans les arcones enchevêtrées de ce palais aérien, les oiselets craintifs volletaient de branche en branche, essayaient leurs courtes ailes en gazouillant des roulades toutes nouvelles, tandis que leurs mères faisaient entendre des sérénades exquises, entre des courses aux mouchérons et aux vermisseaux, pour nourrir la nichée. La brise qui se joue à travers les rameaux, comme une harpe éolienne au souffle du zéphir, remplit encore l'espace d'une douce mélodie pendant que le soleil darde son chaud rayon sur le dôme toujours vert du conifère.

Et puis, la place importante qu'il occupait parmi les êtres inanimés du village ; son port majestueux et sévère comme un chef de tribu ; son titre de centenaire à la chevelure verte et au tronc vigoureux se profilant dans le ciel bleu, tout comme la flèche du clocher de l'église, à quelques pas plus loin ; tout cela le faisait ressembler à une vieille garde du passé, qu'on aurait oublié de relever.

Hélas ! comme celle de Napoléon, la vieille garde du couvent de chez-nous ne s'est pas rendue, mais les barbares qui avaient souhaité sa mort l'ont vu, sans un pleur, s'abattre avec fracas sous la cognée du bûcheron.

Son procès avait duré dix ans. Quelques villageois, de l'espèce de rentiers chez qui la haine atavique de la forêt n'est pas encore éteinte, avaient élevé leurs maisonnettes près de l'arbre de "qui la tête au ciel était voisine, et dont les pieds touchaient à l'empire des morts."

Les Gaulois ne craignaient qu'une chose : c'est que le ciel leur tombât bientôt sur la tête. Nos villageois, moins hardis, appréhendaient la chute du pin séculaire, et ils firent si bien de leur langue

qu'ils obtinent l'arrêt de mort du ciel arbre, dont le murmure grave et le balancement inoffensif de ses longs bras, dans la mélancolie des soirs d'automne tourmentée par le nord-est, les faisaient rêver et transpirer.

Il n'est donc plus, le pin du couvent de mon village. Pourtant, il était l'orgueil de ses habitants; on se plaisait à le désigner du doigt, en montant la route de Saint-Charles: "C'est le pin du couvent", disait-on aux étrangers.

Comme les vieux au foyer, il était devenu un sujet d'admiration, de vénération presque, pour la génération d'aujourd'hui, et davantage pour celle qui l'a précédée, puisqu'il en est de certains souvenirs comme du vin: il se bonifient en vieillissant.

Et dire que pour satisfaire aux caprices, aux craintes puérides et non justifiées de quelques paysans obtus qui ne comprennent jamais la poésie du vieux pin, mon village natal est aujourd'hui veuf de son plus bel ornement naturel!

Un poète exilé chantait: "Rendez-moi ma patrie ou laissez-moi mourir". Je ne désire pas la mort parce que mon beau et paisible village a été dépouillé, mais je pleure la disparition du pin du couvent, témoin muet et immobile de mes premières années de scolarité, comme le départ d'un co-paroissien pour le voyage dont on ne revient pas. Et quand je me reporte à cette époque ensoleillée de jadis, je vois se refléter dans le miroir des jours passés les traits de mes anciens maîtres, de mes compagnons de classe et de la petite école au toit rouge.

Comme le disait si justement Gustave Droz: "En vérité, c'est si bon de se souvenir, qu'on voudrait quelquefois habiller l'avenir avec les habits du passé."

Québec, 1 août 1917.

G.-E. MARQUIS.

L'examen médicale à l'école rurale

L'Enseignement Primaire s'occupera très spécialement cette année, de cette importante question de l'examen médical des enfants qui fréquentent nos écoles de campagne.

Par l'expression: écoles de campagne, nous comprenons toutes les écoles rurales sous le contrôle de la commission scolaire. Il est facile d'imaginer la somme énorme de bien qui résulte de cet examen, si l'on veut bien seulement étudier le grand nombre de maladies évitables qui guettent l'enfance d'âge scolaire. Il est entendu que cet examen médical sera fait par des médecins compétents, et selon les méthodes les plus scientifiques.

La partie la plus importante du rôle du médecin chargé de cet examen ne sera pas celle qui consiste à dépister les maladies contagieuses quoique cette surveillance active soit absolument nécessaire et rende d'inappréciables services aux enfants et à leurs familles. Mais là où ce médecin pourra surtout démontrer son rôle philanthropique, ce sera en corrigeant les maladies physiques, congénitales ou acquises, d'un trop grand nombre de ses enfants. Nous rencontrons tous les jours des adolescents, des adultes qui souffrent de surdité, d'une mauvaise vue, de catarrhe nasal, tuberculose, déviation de la colonne vertébrale, etc. Ces diverses affections auraient pu facilement être corrigées et guéries à la suite d'un examen médical sérieux, lorsque, enfant, il fréquentait l'école. Cet infirme, au lieu d'être

un anormal, un malade pour toute sa vie serait, grâce à un traitement appliqué à propos, serait un être normal, un homme robuste, un citoyen heureux jouant son rôle dans la société.

Outre les maladies évitables et les vices de conformation physique, il y a aussi les maladies imputables à la fréquentation de l'école.

Toutes ces affections feront le sujet d'un article spécial.

J.-G. PARADIS, M. D.

DOCUMENTS SCOLAIRES

146e conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier

(25 mai 1917)

Étaient présents: M. le commissaire Oswald Létourneau; M. le directeur général, J.-N. Perreault, M. les abbés A. Desrosiers, Naz. Dubois, Lacourse; MM. les principaux Z. Guérin, A. Leblond de Brumath, D. Malone, W.-L. O'Donoghue, J.-P. Labarre, J.-D. Langevin, A. Sauvé, H. Mondoux, A. Méthot, C. Paulhus; M^{ms} les professeuses Ives LeRouzès, J.-A. Boivin, J.-A.-E. Dion, J.-D. Guérin, S.-J. Hébert, Alex. Dumas, Guido Morel, C.-E. Girardin, J.-A. St-Jacques, Arthur Ladouceur, M. Leroux, J.-Eug. Lanoue, I. Beauhemin, J.-A. Depuis, E. Trudeau, L.-P. Nolin, J.-A.-R. Proulx, Roch Aubry, Arcade Langlois, Paul Létourneau, Philippe Lussier, Létourneau, E. Fournel, G. Lacombe, E. Brabant, J.-A. Couture, J.-D. Harbec, J.-A. Ferland, J.-E. Cloutier, J.-E. Bélanger, J.-H. Dussault, S. Boisvert, A. Sarrasin, Ant. Brabant, B. Lendry, G.-A. Sauvage, J.-A. Langlois, J.-M. Ferragne, R. Marier, Émile Serre, J.-Z. Guérin, H. Bouthillier, J.-R. Charbonneau, F.-X. St-Laurent, J.-N. Robert, E. Lefebvre, J. Gignac, J.-W. Cayouette, P. Griffin, C.-B. St-Ours, L.-E. Nepveu, D. Brabant, H. Meloche, A. Gagnon, J.-E. Gagnon, A. Lapointe, L.-O. Valières, J.-M. Falaise, G. Viau, Léon Fabre, A. Emard, A. Roussin, A. Thompson, M. Sénécal, P.-L. Vézina, J.-A. Girard, H. Lessard, P. Smith, E. Descatelets, O. Craton, L. Labonté, L. Giguère, J.-A. Lacombe, H. Taillefer, R. Bachand, H. Guay, J.-C. Miousse, P. Bilodeau, D. Morin, H. Turenne, J.-H. Brazeau, R. Marcell, E. Leblanc, Eug. Deslauriers, R. R. Tasché, M.-A. Gravel, A. Louis-Seize, J.-E. Cyr, J.-E. Belcourt, A. Magnan, I. Bossé, G. Bellefleur, K. Bill, E. Pétrina, S.-F. Humphrin, A. Dunn, R.-Z. Baulne, J.-A. Rioux, T. Tourillon, A. Martel, H. Morin, C. Denhey, G. Coupal, E. Boily, J. Bouchard, S.-J. Beaubien, A. Chouinard, S. Ferland, R. Amedée, A. Philippon, R. Monette, J.-M. Tremblay, H. Valois, A. St-Martin, R. St-Onge, F. Viens, J.-G.-A. Paymant, W.-J. Brennan, H. Mariotte, J.-D. Ahern, C.-J. Shaw, J. Lyng Roy, H. Farmer, J.-J. Tynan, R.-J.-L. Cuddihy, P.-J. Fitzpatrick, T.-K. Brennan, A.-J. Clark, D.-R. Cartier, D.-P. O'Keefe, A. Lemerise, J.-J. Fahey, W.-L. Gallagher, J.-J. Hogan, T.-S. Banks, A. Lachance, J.-E. Simard, P. Simard, J.-D.-R. Bergeron, Michaud, J.-E. Bernier, P. Guimont, P. Bibeau, A. Doyon, J.-T.-M. McCarthy, J.-M. Cullon, E. Bergeron, H. Desrosiers, J.-M. Dionne, E. Lanthier, E. Bérubé, D. Caplan, H. Baril, A. Lemay, J.-D. Hébert, A. Létourneau, L. Binette, J.-E. Pellerin, J.-T. Lebrun, D. Brisebois, J.-A. Gagnon, W. Smith, B. Chartrand, J. Brabant, J.-D. Tourigny, E. Bernard, S. Laprade, J.-B. Desaulniers, J.-B. Turcotte, J.-S. Maynard, G.-E. Pagé, J.-W. Meloche, S. Boutin, A.-C. Beaudoin, G.-A.-C. Trudel, L.-A. Gariépy, Ovide Roy, J.-E. Corbeil, J.-B. St-Amour, J.-L. Beaugard, J.-D. Pilon, A. Dorais, R. Laberge, C. Bastien, J.-M. Tremblay, C.-W. Paradis, J.-P. Fortin, W. Labbée, A. Perron, J.-S. Tremblay, J.-P. Laberge, L.-J. Jasmin, J.-A. Fournier, G. Roy, H. Pilon, J. Giguère, J.-A. Sauvé, J.-J. Faucher,

A. Maufrais, J.-R. Paquin, G. Morneau, V. Veilleux, A. Beauchamp, F. Gougoux, J.-A. Lussier, E. Bernard, A. Beuchesne, H. Morel, A.-B. Charbonneau et les Élèves-Maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la 144e séance sont lues et adoptées.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le commissaire Oswald Létourneau qui honore de sa présence les membres de l'Association; il lui présente des félicitations au nom de tous, au sujet de sa récente nomination comme membre de la Commission centrale des écoles catholiques de Montréal, puis il l'invite à revenir souvent assister aux délibérations de ses anciens confrères, les élèves de l'École normale Jacques-Cartier.

M. le commissaire Létourneau remercie M. le Président de ses bonnes paroles à son égard, exprime le plaisir qu'il éprouve de se retrouver dans son Alma-Mater et assure à tous les instituteurs toute la protection qu'il pourra leur donner. Avec la permission de M. le Président, M. Leblond de Brumath donne lecture d'une requête à MM. les Commissaires demandant une augmentation de salaire pour les instituteurs.

M. l'inspecteur C.-J. Miller rappelle que l'année 1917 est le 60e anniversaire de la fondation de l'École normale Jacques-Cartier; il prie M. le Principal Desrosiers de bien vouloir communiquer aux membres de l'assemblée ce qu'il a l'intention de faire en cette circonstance.

M. Desrosiers répond qu'il a eu une entrevue à ce sujet avec l'honorable Premier-Ministre, sir Lomer Gouin; les fêtes auront lieu probablement en octobre prochain, et il s'efforcera de les rendre aussi brillantes que possible.

M. le Président A.-C. Miller invite M. l'abbé Dubois à donner sa conférence sur l'enseignement du français aux élèves du cours primaire élémentaire.

La causerie de M. le Visiteur général est agréable, instructive et bien moderne; il appuie ses opinions sur des auteurs bien renseignés et, à plusieurs reprises, attire l'attention de ses auditeurs sur ce fait:

"La parole est le signe de la pensée, dit-il; quand on a des idées, on doit avoir des moyens de les exprimer.

"Le premier homme a eu une parole parfaite, mais ses descendants doivent apprendre à parler. Pendant longtemps les premiers hommes n'ont eu que la parole, puis l'écriture est venue. Ça été d'abord de l'idéographie qui existe encore chez les Chinois, puis l'alphabet a été inventé par les Phéniciens (300 ans avant J.-C.). La lecture est venue ensuite, conséquence bien naturelle; lecture du manuscrit, puis de l'imprimé, quand Guterberg réalisa son invention."

Le conférencier demande et se demande si dans l'enseignement, l'on doit suivre cette évolution? L'enfant doit-il apprendre à lire avant que d'apprendre à écrire? A la maison, il a appris à parler; l'école, qui est le prolongement du foyer, devrait continuer cet enseignement. Les opinions sont partagées.

Le conférencier incline en faveur de ceux qui veulent apprendre à écrire à l'enfant avant que d'apprendre à lire, ou plutôt, il veut qu'on enseigne les deux à la fois, simultanément.

A propos de la méthode de lecture que l'on doit suivre, le conférencier soulève quelques critiques; il n'a pas l'heur de plaire à certains professeurs.

Le conférencier préconise la méthode phonique ou phonétique comme l'on voudra, mais il prétend que les trois-quarts des professeurs ne savent pas s'en servir, ce qui soulève les murmures dans l'assemblée.

Il veut faire marcher de pair la parole, l'écriture, la lecture et l'orthographe. Il remet à plus tard la seconde partie de sa conférence: l'enseignement de l'orthographe; la partie la plus importante et la plus pratique, remarque le principal Desrosiers, en se levant pour répondre à l'invitation du président. Pour exprimer son opinion sur le sujet, il préfère attendre la seconde partie, de la conférence.

Le président remercie le conférencier et fait quelques remarques appropriées. M. le professeur Cartier demande au président la raison pour laquelle le comité de régie n'a pas été convoqué pour la rédaction du programme.

Le président donne les explications demandées puis la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Séance du soir

M. J.-P. Labarre, avec l'assentiment de l'assemblée, revient sur la requête aux commissaires; il désire que l'augmentation demandée concerne tous les professeurs. M. Langlois demande la permission, lui aussi, de revenir sur ce que M. l'abbé Dubois a dit dans sa conférence à l'adresse des instituteurs. Il regrette l'absence du conférencier; toutefois, il ne peut laisser passer, sans y répondre, les remarques dont il a été l'objet; il déplore les expressions dont le conférencier s'est servies en parlant des professeurs, d'autant plus que c'est la deuxième fois que la chose arrive.

Quelques membres de l'assemblée attirent l'attention sur un article paru le matin dans *Le Canada* concernant le renvoi injustifié de certains professeurs laïques; ils regrettent qu'il n'y ait pas de lois protégeant l'instituteur qui fait son devoir, comme il en y a qui pourvoit à sa punition quand il ne le fait pas.

M. le Président annonce ensuite le sujet de discussion: "Quels sont les meilleurs moyens de maintenir en classe une bonne discipline."

M. B. Chartran, chargé d'ouvrir la discussion, le fait avec une grande sobriété et une grande élarité. Avec tous les pédagogues modernes, il place à la base de toutes bonnes disciplines, la bonté, la patience, l'amour des enfants; puis il recommande une préparation de classe consciencieuse, des procédés attrayants, des récompenses et des punitions en dernier ressort.

MM. Langlois, Tourigny, Turcotte et le secrétaire expriment quelques opinions sur le sujet. La séance est ensuite levée après avoir adopté les motions de condoléances suivantes:

A MM.: P. Simard pour le décès de sa sœur; J.-P. Labarre, pour le décès de son père; P. Bilodeau, pour le décès de sa mère; M. St-Laurent, pour le décès de sa sœur, et à la famille Doré, pour le décès de leur père, l'ancien principal de l'École Champlain.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Procès-verbal de la 163^e conférence de l'Association des instituteurs de la circonscriptions de l'École normale Laval

(9 juin 1917)

La séance s'ouvre à dix heures sous la présidence de M. S.-E. Dorion.

Présents: Monseigneur Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval; MM. les abbés A. Caron, G.-O. Fleury, L. Dumais; MM. les professeurs: John Ahern, B.-O. Filteau, Z. Tousignant, G. Boulé; MM. les instituteurs: L.-P. Dorion, C.-A. Pelletier, E. Jolin, L. Faguy, A. Gagnon, J. Filiol, J. Paquet, E. Roy, J. Côté, L. Côté, P.-P. Magnan, T. Lessard, A. Drouin, H. Fortin, E. Desgagnés, A. Rouleau, W. Carboneau, L. Bolduc, A. Goulet, V. Gagnon, L. Gagné, J.-A. Drolet, C. L'Heureux, G. Jobin, L. Gignac, S. Perron, R. Couture, J. Mathieu, E. Perron, P. Martineau, A. Roy, A. Letourneau, F. Goulet, J. Bernard, A. Lamontagne, J. Darveau, P. Marceau, L. Filteau, F. Thibault, L. Demers, P. Latulippe, W. Mercier, C. Gagnon, E. Houde, T. Lamontagne, L. Blais, B. Boivin, G. Audet, E. Chabot, R. Simoneau, A. Lamontagne, G. Demers, L. Pouliot et les Élèves-Maitres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté, après lecture faite par le secrétaire. Avant de passer à l'ordre du jour, on procède aux élections des officiers. Le résultat est le suivant: Président: M. B.-O. Filteau, professeur à l'École normale; Vice-président: M. C.-A. Pelletier; secrétaire: M. J.-A. Drolet; trésorier: M. G. Boulé, réélu. Délégué à la Commission administrative du fonds de pension: M. J. Ahern, réélu; Membres du comité de régie: M. J. Ahern, N. Tremblay, Z. Tousignant, J. Filiol, J. Côté, L. Faguy, L.-P. Dorion, A. Gagnon.

Après avoir voté des remerciements aux officiers sortant de charge, on passe à l'ordre du jour.

"De l'enseignement de l'histoire du Canada". M. L.-P. Dorion, professeur à l'Académie Jacques-Cartier, donne l'intéressant travail dont voici le résumé:

La connaissance de l'histoire nationale est demandée à tous les élèves des classes primaires, dans la mesure qu'il convient à leur âge et à leur développement intellectuel. Pour que cette étude soit intéressante et pratique, le maître aura soin de ne pas consacrer trop de temps aux époques éloignées, afin de pouvoir en réserver davantage aux périodes modernes. Au cours préparatoire, les leçons consistent dans le récit de quelques faits intéressants, représentés sur des gravures murales. Dans les classes avancées, l'emploi d'un manuel ne dispense pas le maître de faire un exposé logique et le plus intéressant possible des faits. Bornez la leçon à une simple lecture du livre n'est pas enseigner l'histoire; ce n'est pas le moyen de donner aux élèves du goût pour l'histoire nationale et développer en eux le sentiment patriotique. M. le conférencier termine en insistant sur la nécessité de se servir de cartes géographiques pour l'enseignement de l'histoire.

Il est midi et la séance est ajournée à 2 heures.

Séance de l'après-midi

Présents les mêmes. M. le Président en ouvrant la séance, annonce un sujet de discussion et invite les membres à prendre la parole.

Sujet de discussion:

"La discipline à l'école. Les moyens de l'obtenir et de la maintenir."

M. S.-E. Dorion, qu'une longue expérience dans l'enseignement favorise, traite longuement le sujet en appuyant sur les points suivants:

- 1.—Justice envers tous les élèves, sans égard à la situation qu'occupent les parents dans l'échelle sociale.
- 2.—Relations avec les parents, afin de les mettre au courant de la conduite de leurs enfants.
- 3.—Préparation des classes, afin de tenir les élèves constamment occupés.

M. C.-A. Pelletier, ajoute quelques mots sur la préparation des classes et insiste sur la tenue personnelle du maître, lequel doit être discipliné et avoir une conduite irréprochable. M. Pelletier ne partage pas l'opinion de M. Dorion, en ce qui concerne les relations du maître avec les parents de ses élèves. Il est d'avis qu'il vaut mieux se contenter de connaître les parents par leurs enfants que de chercher à faire connaissance avec eux.

MM. E. Jolin, Jos. Côté, A. Rouleau prennent part à la discussion.

M. B.-O. Filteau, président, félicite ceux qui viennent d'adresser la parole et clôt le débat par une intéressante causerie. Pour obtenir une bonne discipline, il faut observer certaines conditions d'ordre physique, intellectuel et moral.

Ordre physique: placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour qu'ils n'aient pas à souffrir physiquement.

Ordre intellectuel: préparation des classes.

Ordre moral: influence du maître sur ses élèves, amour, fermeté, zèle, jugement, etc.

Pour maintenir une bonne discipline, avoir recours aux récompenses, punitions et communiquer avec les parents au moyen du livret.

Il est résolu unanimement, sur proposition de M. J. Ahern, appuyée par M. S.-E. Dorion, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

"Cette Association tient à exprimer son vif regret à l'occasion de la mort de M. Henri Nansot, en son vivant inspecteur d'écoles, qui a servi avec tant de compétence, de dévouement et de zèle la cause de l'éducation dans cette Province. Elle déplore en M. H. Nansot, la perte d'un membre très distingué, aux éminentes qualités d'esprit et de cœur, qui s'est toujours fait un devoir d'assister aux réunions et d'y apporter le concours de ses profondes connaissances et de sa longue et fructueuse expérience dans l'enseignement."

Il est proposé par M. C.-A. Pelletier, appuyé par M. J. Côté, que l'article IXe des règlements soit amendé comme suit: Les élections des officiers se feront tous les deux ans, à la conférence de fin d'année, au scrutin secret.

Il est proposé par M. E. Jolin, secondé par M. A. Rouleau :

"Que l'Association a appris avec joie la nomination de MM. E. Gosselin, A. Letarte, R. Maltais, au poste distingué d'inspecteurs d'écoles.

"Que le gouvernement en faisant ces nominations, a fait un choix judicieux et a tenu compte du travail persévérant et efficace des nouveaux élus dans leur carrière enseignante.

"Que, pour toutes ces considérations, l'Association profite de sa réunion pour offrir aux nouveaux élus ses plus sincères félicitations et leurs souhaite une heureuse et fructueuse carrière."

Il est proposé par M. C.-A. Pelletier, appuyé par M. J. Côté, que l'article VIe des règlements soit amendé comme suit. "Cette Association aura comme officiers : un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier, un assistant-secrétaire-trésorier et un délégué à la Commission administrative du fonds de pension."

Programme arrêté pour la séance de janvier 1918 :

1.—"De l'enseignement aux élèves de première année," par M. C.-A. Pelletier.

2.—"De l'enseignement du patriotisme," par M. l'abbé Fleury.

3.—"De l'enseignement du dessin", par M. B.-O. Filteau.

4.—Sujet de discussion: "Distribution rationnelle des matières du programme". (Tableau de l'emploi du temps).

J.-A. DROLET,
Secrétaire.

DOCUMENTS OFFICIELS

Ecoles normales catholiques

Liste des diplômes accordés en juin 1917

ÉCOLE NORMALE DE CHICOUTIMI

Académie français—Avec distinction.—Mlles Marie Bouchard, Berthe Larouche, Germaine Gaudreault, Bertha Fournier et Anna Gauthier.

Modèle français et élémentaire anglais.—Avec distinction—Mlle Émilie Gagnon.

Modèle français.—Avec distinction—Mlles Isola Lajoie, Marie Lalancette, Yvonne Riverin, Germaine Baillargeon, Bernadette Côté, Bertha Bouchard, Antoinette Riverin, Alice Harvey, Yvonne Gaudreault, Blanche Tremblay, Laure-Anna Hébert, Alexina Tremblay, Crescence Tremblay, Marie-Laure Lemieux, Juliette Tremblay et Marie-Blanche Bégin.

Modèle français et élémentaire anglais.—Avec distinction—Mlle Blandine Fortin.

Modèle français.—Avec distinction—Mlle Mélanie Tremblay.

Modèle français.—Mlles Anna-Marie Bouliane, Florence Guayet, Alberta Dumas.

Élémentaire français.—Avec distinction—Mlles M.-Blanche Tremblay, Georgette Gagnon, Marie-Ange Martel, Lumina Lalancette, Rosalba Gagnon, Gabrielle Bouliane, Eva Genest, Blanche Desbiens, Christine Piuze, Julie-Anna Lebel, Odélie Claveau et Maria Simard.

Élémentaire français.—Mlles Marie-Laure Boivin, Marie Larouche, Marie-Ange Coudé, Graziella Côté, Marguerite-Marie Gauthier, Imelda Grenon, Yvonne Tremblay, Stella Bouchard, Julie McNicoll, Juliette Deschênes, Julie-Anna Côté, Anna-Marie Tremblay et Albertine Gauthier.

ÉCOLE NORMALE DES TROIS-RIVIÈRES

Diplômes académiques.—Avec grande distinction—Mlles Geneviève Rivard, Jeanne Jacob, Simone Giroux (et modèle anglais avec distinction).

Avec distinction.—Mlles Florida Monfette (et élémentaire anglais), Hortense Lacerte, Marie-Blanche Rheault, Cécile Champagne.

Diplômes modèles, avec grande distinction—Mlles Marie-Anna Lavaute, Marie-Anne St-Laurent, Yvonne Rompré, Anne-Marie Laffèche.

Avec distinction—Mlles Blandine Dessureau (et *élémentaire anglais*), Claire Gobdout, Cécilia Larivière, Albertine Désaulniers, Fleur-Ange Plante, Annette Héon (et *élémentaire anglais*), Bernadette Veillet, Edouardina St-Pierre, Julia Nobert, Marie Saint-Arnaud, Irène Plante, Aline Comtois, Léa Auger, Cécile Pruneau, Virginie Cantin, Eva Ayotte, Marguerite Dansereau.

Sans note—Mlles Julienne Rivard, Génève Baril, Lucia Ferron.

Diplômes élémentaires.—*Avec grande distinction*—Mlle Éva Morin.

Avec distinction—Mlles Antoinette Doré, Cécile Rheault, Éveline Lemire, Florida Frigon, Rachel Rivard, Diane Bareil, Blandine Robitaille, Germaine Héon, Albana Thiffeault, Cécile Lahaye, Antoinette Bourassa, Éva Paquin, Marie-Jeanne Baribeau, Antoinette Fréchette.

Sans note.—Mlles Floride Boisvert, Luciana Rheault, Marie Abran, Gabrielle Levasseur, Germaine Langlois.

Congrès scolaires

Le 26 juin dernier a eu lieu à Québec le troisième congrès des principaux des écoles normales catholiques de la province de Québec. Étaient présents au Congrès: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; les Principaux des Écoles normales Laval, de Québec, Jacques-Cartier, de Montréal, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Hull, des Trois-Rivières, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de St-Pascal; le Secrétaire français du Département de l'Instruction publique; l'Inspecteur général des Écoles catholiques et M. Ant. Dessane, secrétaire.

Le procès-verbal de ce Congrès sera soumis au Comité catholique lors de sa prochaine session.

Un congrès plénier des inspecteurs d'écoles de la province de Québec a été tenu à Québec, les 4, 5, 6 et 7 du courant. Nous publierons les délibérations de ce Congrès dans *l'Enseignement Primaire*.

Bureau central des examinateurs catholiques

SESSION DE JUIN 1917

Les examens ont duré quatre jours, du 26 au 29 juin 1917, inclusivement, et ils ont eu lieu dans les 33 localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique.

2,603 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements; c'est 162 de plus que l'année dernière.

Les 2,603 candidats, 232 hommes, dont 122 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,371 femmes, dont 53 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

- 1,280 (29 hommes et 1,251 femmes) pour le diplôme primaire élémentaire;
- 1,056 (118 hommes et 938 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle);
- 267 (80 hommes et 187 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique).
- 2,227 ont passé leurs examens avec succès, savoir:
 - 1,125 pour le brevet élémentaire (23 aspirants et 1102 aspirantes);
 - 883 pour le brevet modèle (89 aspirants et 794 aspirantes);
 - 219 pour le brevet d'académie (58 aspirants et 161 aspirantes.)
- 376 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir:
 - 155 pour le diplôme d'école élémentaire (6 aspirants et 149 aspirantes);
 - 173 pour le diplôme modèle (32 aspirants et 141 aspirantes);

48 pour le diplôme d'école académique (24 aspirants et 24 aspirantes).
Ce qui donne les résultats suivants:

1.—Pour le diplôme élémentaire, 88% ont réussi et 12% ont échoué;

2.—Pour le diplôme modèle, 84% ont obtenu des diplômes et 16% ont échoué;

3.—Pour le brevet d'académie 82% ont réussi et 20% ont échoué.

Résultat général: 85.55% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 14.45% ont été refusés.

Voici l'opinion des membres de Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme	Très bien	Presq. très bien	Très bien.
Lecture française	Bien	Bien	Très bien.
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien.
Grammaire française et analyse	Très bien	Très bien	Excellent.
Dictée française	Bien	Bien	Plus que bien.
Écriture	Passable	Passable	Passable.
Littérature (préceptes)	Bien	Bien	Excellent.
Composition française	Bien	Bien	Bien.
Histoire Sainte et de l'Église	Très bien	Très bien	Très bien.
Histoire du Canada	Très bien	Très bien	Très bien.
Géographie	Passable	Passable	Assez bien.
Instruction civique	Bien	Bien	Assez bien.
Arithmétique	Très bien	Très bien	Très bien.
Calcul mental	Bien	Bien	Très bien.
Toisé		Bien	
Toisé et géométrie			Bien.
Comptabilité	Bien	Très bien	Très bien.
Pédagogie	Très bien	Bien	Excellent.
Agriculture	Très bien	Très bien	Très bien.
<i>Sciences naturelles:</i>			
Zoologie et botanique	Bien		
Zoologie, botanique et cosmographie		Bien	Très bien.
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien.
Bienséances	Bien	Très bien	Très bien.
Dessin	Bien	Bien	Bien.
Histoire de France		Très bien	Très bien.
Histoire d'Angleterre		Très bien	Très bien.
Histoire des États-Unis	Bien	Bien	Bien.
Histoire ancienne			Bien.
Algèbre		Bien	Bien.
Trigonométrie			Assez bien.
Physique			Bien.
Cosmographie			Bien.
Philosophie			Faible.

LANGUE ANGLAISE

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Grammaire anglaise	Bien	Très faible	Assez bien.
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Composition anglaise	Très bien	Bien	Très bien.
Littérature anglaise	Très bien	Faible	Faible.

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise	Assez bien	Bien	Faible.
Dictée anglaise	Bien	Assez bien	Bien.
Composition anglaise	Très mal	Très faible	Faible.

NOTES DU BUREAU

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières suivantes: **BREVET ÉLÉMENTAIRE**: Écriture, Géographie.—**BREVET INTERMÉDIAIRE**: Écriture, Géographie, Pédagogie.—**BREVET SUPÉRIEUR**: Écriture, Géographie, Trigonométrie, Philosophie.

LANGUE ANGLAISE.—**BREVET ÉLÉMENTAIRE**: Grammaire anglaise et Composition anglaise pour les aspirants de langue française.—**BREVET INTERMÉDIAIRE**: Composition anglaise pour les aspirants de langue française, Grammaire anglaise et Littérature anglaise pour les aspirants de Langue anglaise.—**BREVET SUPÉRIEUR**: Grammaire et Composition pour les aspirants de langue française; Grammaire et Littérature pour les aspirants de langue anglaise.

Un nouveau collaborateur

M. Nérée Tremblay, professeur à l'École normale Laval, remplace le regretté M. Nansot, comme collaborateur à *l'Enseignement Primaire*. Monsieur Tremblay n'est pas un inconnu des lecteurs de notre revue, où il a écrit parfois. Professeur depuis de nombreuses années et auteur de plusieurs manuels appréciés, M. Tremblay saura conserver à "la Rédaction à la petite école", tout l'intérêt que M. Nansot avait su lui donner. Nous formons des vœux pour que notre nouveau collaborateur soit longtemps conservé à *l'Enseignement Primaire*.

MÉTHODOLOGIE
RÉDACTION À LA PETITE ÉCOLE

Les élèves examineront l'image avec attention pendant quelque temps. Elle servira de leçon de rédaction et d'exercice préparatoire. Les débutants en grammaire—tous les exercices de langue doivent initier à la composition—seront appelés à trouver, qui les noms des personnes, des animaux et des choses représentés sur l'image; qui à joindre un adjectif à quelques-uns de ces noms, qui à formuler une proposition, en exprimant l'état ou l'action des personnages et des choses. Les plus avancés apprécieront l'image, et, toujours guidés par le maître, ils trouveront l'ordre des idées, le plan ou canevas du développement.

Voici quelques-unes des questions qui pourront guider le maître dans la conversation sur le sujet, avec les élèves des différents groupes.

Maitre.—Jules, vous étudiez le nom, nommez les personnes que vous voyez sur l'image.

Elève.—Une femme, des enfants.

M.—Une femme, des enfants, c'est vague; précisez, dites quelle femme par rapport aux enfants que vous voyez ?

E.—C'est leur mère.

M.—Désignez avec plus de précision les enfants.

E.—Un petit garçon, une petite fille qui doit être sa sœur, et leur petit frère, un bébé qui ne marche pas encore.

M.—Il faut répondre par une phrase complète et dire d'après la question: Je vois . . . on voit . . . ou, il y a

M.—Voyez-vous des animaux ?

E.—Oui, M., je vois des moutons et des vaches.

M.—Comment pouvez-vous dire des vaches, puisqu'on ne voit que la moitié d'une tête ?

E.—Je vois aussi une corne, en arrière de cette tête, ce qui indique bien qu'il y a une autre vache.

M.—Louis va nous dire s'il y a d'autres animaux.

E.—Oui, M., il y a des papillons.

Q.—Quelles choses voyez-vous ?

E.—Je vois des plantes de toutes sortes, des arbres, des arbustes, des fleurs, des herbes.

(Ce n'est pas toujours du premier coup qu'on obtient l'exacte réponse, mais après plusieurs questions et sous-questions).

M.—Regardez bien à l'arrière-plan et dites ce qu'il y a.

E.—Il y a une maison que je distingue par la fenêtre et la cheminée, d'où sort de la fumée.

M.—Ne voyez-vous pas encore quelque chose qui mérite d'être noté ?

E.—Il y a de l'eau près des arbres et tout devant le petit garçon.

M.—Comment appelez-vous l'endroit couvert de plantes au milieu de l'eau.

E.—C'est une île ou une presqu'île: on ne sait pas si elle est complètement entourée d'eau.

M.—Clément, ajoutez un adjectif aux mots prés, arbres, maison, eau.

E.—Prés fleuris, arbres feuillés, maison ombragée, eau pure.

M.—Gustave va nous dire ce que font les enfants.

E.—La petite fille est assise et regarde avec plaisir les fleurs qu'elle a cassées.

M.—Comme elle ne les a pas brisées en morceaux, mais simplement détachées la tige, on dit pas cassées, mais cueillies.

Et le petit garçon que fait-il ?

E.—Il fait la chasse aux papillons.

M.—Que montre la façon dont il tient son chapeau ?

E.—Elle montre qu'il veut en prendre vivant, en les faisant prisonniers sous son chapeau.

M.—Croyez-vous qu'il réussisse ?

E.—Non, M., il court pour les frapper de la branche qu'il tient dans sa main droite.

M.—Qu'est-ce que cela indique ?

E.—Cela indique qu'il n'a pas pu en capturer et qu'il veut se venger.

M.—C'est bien observé.

Pourquoi la mère étend-t-elle le bras ?

E.—.....

M.—On a dit tantôt qu'il y a de l'eau et que le petit garçon court. Observez bien et dites ce que fait la mère.

E.—Elle craint que, dans sa course aux papillons, il ne s'approche trop du bord et ne tombe. Elle l'avertit de prendre garde.

M.—Thomas, dites-nous en quelle saison se passe la scène.

E.—C'est à la fin du printemps ou au commencement de l'été.

M.—Comment voyez-vous cela ?

E.—Je vois cela par les fleurs et les papillons.

M.—En quel endroit est-ce ?

E.—C'est à la campagne, dans un prés, sur le bord d'une rivière ou d'un ruisseau.

M.—N'est-ce pas plutôt près d'un étang ou d'un lac ?

M.—Je crois, M., que c'est près d'une rivière ou d'un ruisseau : la surface de l'eau paraît agitée, en mouvement comme l'eau courante.

M.—C'est bien observé. C'est d'ailleurs ce qu'indique l'ensemble de l'image. A la campagne, on s'établit autant qu'on le peut, près d'un cours d'eau, pour avoir une eau pure.

Maintenant, nous avons assez dit pour vous permettre d'écrire ce que vous voyez sur l'image. Procédez avec ordre, évitez les termes vagues.

Voyons, Joseph, par quoi commencerez-vous votre rédaction ?

E.—Je commencerai par dire que je vois une femme, une mère avec trois enfants, et je continuerai par ce qu'ils font.

M.—Tenez, Jules, pour me raconter qu'il avait vu un cheval prendre le mors aux dents, a commencé comme suit, tout naturellement : "Hier matin, sur la rue, j'ai rencontré, etc. . . .". Il a commencé par quoi ?

E.—Il a commencé par le temps et le lieu.

M.—Avant de nous dire ce que font les personnes, il sera intéressant de faire connaître ce qui s'est passé à la maison avant qu'elles s'en soient éloignées. Pour donner plus d'intérêt au récit, désignez les enfants des noms propres ; évitez les termes vagues et généraux.

Les élèves du groupe le plus avancé, vous apprécierez l'image en nous disant ce que l'artiste a su rendre, et l'idée qui s'en dégage, ou la leçon qu'on en peut tirer.

DÉVELOPPEMENT

C'est l'été. Les champs sont fleuris; les papillons se croisent dans l'air embaumé.

Après le déjeuner, pendant que le père travaille aux champs et que le pot-au-feu cuit lentement dans le fourneau, la mère prend bébé sur son bras et va s'assurer que Jules et Léontine jouent encore dans le bosquet qui ombrage la maison.

Attirés par les fleurs et les papillons, les deux enfants ont franchi la palissade et s'amuse à leur gré. Léontine est assise et admire les fleurs qu'elle a accumulées sur ses genoux; sa main droite en serre un gros bouquet, où l'on distingue des marguerites et des fougères. Jules fait la chasse aux papillons. La façon dont il tient son chapeau et la branche de saule, toute son attitude indiquent l'impuissance d'en capturer vivants et de se venger de leur trop grande agilité.

La mère est sans doute heureuse de voir ses chers enfants s'amuser; mais elle craint que Jules, dans sa course folle aux papillons, ne s'approche trop de la berge et ne tombe à l'eau. Aussi, en mère prudente, elle l'avertit du danger.

Les moutons et les vaches qui broutent l'herbe tendre du pré et boivent l'eau pure de la rivière, lèvent la tête et semblent partager la joie des enfants.

C'est une bien jolie gravure! L'artiste a su donner aux choses les couleurs les plus gaies, et aux personnes un air de santé et de bonheur qui nous fait désirer la vie à la campagne.

— Dans la correction des devoirs, avant de critiquer tout, lisez et tâchez de trouver une pensée, une phrase qui mérite d'être louée. Il importe d'encourager l'effort.

NÉRÉE TREMBLAY,
Professeur.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Who is the chief actor in the scene shown in the picture? The small boy is the chief actor in the scene shown in the picture.

Who are the other actors? They are a woman and a dog.

How many articles of furniture are visible in the picture? Two articles of furniture are visible in the picture.

What are they? They are a cupboard or dresser and a chair.

Which is the boy sitting or standing? He is standing.

What is he standing on? He is standing on a book.

Is it a big book? Yes it is a very big book.

What book is it? I don't know, but I suppose it is a dictionary.

Why can't you say exactly what book it is? I can't say exactly what book it is because I can't see the title.

Why can't you see the title? I can't see it because the back of the book is turned from me, towards the back of the chair.

What parts of the book do you see? I see one cover, the front, and one end of the book.

Which cover do you see? I see the cover on which the boy is standing.

Where is the book? It is on the chair.

Where is the chair? It is on the floor.

Where on the floor is the chair? It is quite close to the cupboard.

How is it placed with respect to the cupboard? It is placed with its back to the cupboard.

Against what part of the cupboard is it placed? It is placed with its back squarely against the lower doors.

What kind of chair is it? It is a fine wooden chair.

What supports the seat and the back of the chair? The legs support the seat and the back of the chair.

Are the legs of the chair vertical or straight up and down? No, they are not straight up and down or vertical.

What does the word vertical mean? It means straight up and down.

Can't you give a more learned a more scientific definition of the word vertical than *straight up and down*? No, sir, as you know I am not great at learned, scientific, or any other kind of definitions.

Well vertical means upright, following the direction of a plumb-line, perpendicular to the plane of the horizon.

You have seen masons building a wall; that their work may be upright, straight up and down, vertical, perpendicular to the plane of the horizon, that it may not slant outward or inward what do they use to verify it? They use a piece of lead attached to a line.

You are quite right; the line and lead with the board along which it hangs are called a plumb. (*The b at the end of the word plumb is not pronounced, it is mute.*)

How are the legs of the chair? They are slanted.

How are the slanted? I don't understand your question, sir.

Are they slanted inward or outward? They are slanted outward?

What advantage is there in having the legs of the chair slanted outward instead of having them vertical or upright? The chair is harder to upset, to overturn, to knock over; it is firmer, more steady, more solid on the floor.

Why is it more steady? It is more steady because it has a broader base.

Very good indeed; now if the legs were slanted inward instead of vertical what difference would it make? It would be easier to overturn, to upset, to knock over, it would be less steady, less solid on the floor.

Why would it be less steady? It would be less steady because its base would be narrower

On what are the legs of the chair resting? They are resting on the floor? What supports the floor? The beams or joists support the floor

What is a beam? A beam is a long straight and strong piece of iron or wood, especially when holding an important place in some structure and serving for support or consolidation; a horizontal piece of timber in a structure.

What is a joist? A joist is one of the stout pieces of timber to which the boards of a floor or the laths of a ceiling are nailed.

What is the difference between a beam and a joist? I don't see any difference, sir.

The word beam is a general term, the word joist is a particular term: all joists are beams but all beams are not joists. Thus the word animal is a general term: a horse is an animal, but all animals are not horses; the word horse is a particular term.

Into how many parts is the cupboard divided? It is divided into two parts: an upper part and a lower one.

What difference do you see between the two parts? The lower part has panelled doors, while the doors of the upper one have panes of glass.

On the top of the cupboard what are there? On the top of the cupboard there are three ornamental vases.

Across the middle of the upper part of the cupboard, there is a board supported by a small piece of wood nailed to the back and sides of the cupboard; what is this board? It is a shelf.

The upper portion of the cupboard is divided into how many parts? It is divided into two parts.

By what is it divided into two parts? It is divided into two parts by a shelf.

On the shelf what do you see? On the shelf I see pots of jam.

Are the pots of jam covered or uncovered? They are covered with metal covers.

How are these metal covers put on? They are screwed on.

What do you see in the cupboard below the shelf? I see plates and a dish.

How are the plates arranged? They are in piles.

How is the dish placed? It is on edge and resting against the back of the cupboard.



UN RIANT TABLEAU CHAMPÊTRE

(Voir, présente livraison, "La rédaction à la petite école").

Describe the boy's pose. He is standing on a dictionary, placed on a chair; his left side is against the cupboard, his left hand is holding the edge of the glass-door, his head is turned towards the right, his eyes, which are wide-open are fixed on the woman, no doubt his mother, who is standing behind him to his right; his mouth is also open and he is evidently explaining something to his mother, while at the same time he points an accusing finger at the dog.

Why did he not stand on the chair without any dictionary on it? I suppose he did stand on the chair at first; he found that he was not high enough, so he got down, looked for something thick to place on the chair, on which he could stand; he found the dictionary, put it on the chair; climbed on to it, and stood up; he had found a use for thick books such as large dictionaries; they were evidently made expressly for the purpose to which he had put the one on which he was standing.

You say he found that he was not high enough, high enough for what? High enough for what he was trying to reach of course.

What was he trying to reach? I think it is very clear that was he trying to reach the jam pots.

You imagine he had a *sweet tooth*, I suppose? Please, sir, I don't know what you mean by a sweet-tooth.

To say of a person that he has a *sweet-tooth* is equivalent to saying that he is fond of *sweets*, of *candy*, of *sugar*, of *jam*, of *sweetmeats*. The last word *sweetmeats* is becoming old-fashioned.

He was trying to get at the pots of jam, you think? Yes sir, I think he was trying to get at the pots of jam.

What do you think happened? I think he reached the pots, got one of them down off the shelf on to the part of the cupboard where the dishes are, uncovered it; in a hurry, and having no spoon, he raised the pot to his mouth, tried to suck and drink its contents; he was succeeding fairly well when he heard a noise which disturbed him, which unnerved him, which made him nervous; he hurriedly attempted to replace the pot of jam on the shelf from which he had taken it; he found it much harder to put it back than it had been to take it down; it slipped from his grasp, fell, and was broken on the floor where the pieces and the contents can be seen quite close to the chair.

What leads you to believe that the boy had eaten some of the jam before the accident happened? The boy's face is stained with jam; his mouth is sweet with it; the front of his jacket and his right sleeve are stained with the jam that dropped from the pot as he tried to drink it.

Has anything else a stain of jam? Yes the corner of the cover and the edge of the dictionary are stained with jam.

What do you suppose was the noise which disturbed the boy in his sweet occupation? I don't know what it was, but I suppose he heard a step coming towards the door of the room.

Then he knew he was doing wrong? I don't really know what he knew or what he did not know.

You say yourself that when he heard the step he tried to put the pot back into its place, do you not? Yes, sir, I do.

Then you must admit that he knew he was doing wrong? No, sir, I can't admit it; all I can admit is that he knew he would not be praised or rewarded for eating the jam as he was doing; that if caught he would be punished.

At whom is the woman looking? She is looking at the boy.

Is she looking attentively at him? She is looking most attentively at him.

Into what is she looking? She is looking into his eyes.

Is she a good-looking woman? She is very good-looking.

Does the boy resemble her? Yes he does.

What is the expression on her face? On her face there is an expression of pained surprise.

At what is she surprised? She is surprised to think that her dear little boy should deliberately plan to steal the jam.

Why pained surprise? She is pained to hear him telling a stupid lie; saying it was the poor dog that had knocked down the pot.

What does the dog's face say? It says: "that's all right little man, accuse me, I'll take the blame and the punishment; I'm only a dog, you know."

Describe the picture. It is a picture of a room in which the only visible furniture is a cupboard or dresser and a chair. On the top of the cupboard, which is a fine one, there are three beautiful ornamental vases. The doors of the lower part of the cupboard are panelled while those of the upper part are glazed. On the floor of the upper part there are piles of plates and a single dish while a shelf higher up is covered with sealed pots of jam. One of the glass-doors, the one on the left is open, the other is closed. The back of the chair which is a wooden one of superior quality, is placed squarely against the lower doors.

Resting on the chair, with its back to the back of the chair is a huge volume, a dictionary, I imagine.

On the floor in front of the chair is a broken jampot, lying on its side, with the pieces and the spilled jam quite close to it.

A woman, a small boy, and a dog complete the picture

The central figure is the boy. He had been stealing jam, when he was suddenly disturbed by the arrival of his mother and he is trying to get out of the difficulty by laying the blame on his dumb and faithful friend, the dog.

The woman stands to the left, both of her hands are closed tight, the right one above and resting on the left; her head is inclined slightly forward and she is gazing intently at the boy; her face and whole pose express doubt and painful surprise; can it be possible she is saying that my little boy is a glutton and a thief. Her little boy had placed the dictionary on the chair that he might by standing on it reach the pots of jam; the broken pot and the jam on the floor are positive proof of his success; caught if not with the pot in his hand at least with jam on his face, he stands gazing at his mother with wide open eyes and a well simulated look of innocence on his face, while a finger of his right-hand points in an accusing manner at the only living witness of his theft, the innocent dog, whose canine countenance expresses deep astonishment that such an innocent and sweet, one might say jam sweet, little boy should be so great a hypocrite.

It is a clever picture and the moral is that forbidden fruit, whether preserved or not, is as great a temptation at the present day as it was of old to the grand old gardener and his wife.

J. AHERN

Leçon de choses

(Pour les trois Cours)

LA DIGESTION

Matériel d'enseignement: Une gravure représentant l'appareil digestif.

Maitre.—Si je vous demandais ce que deviennent dans notre corps les aliments que nous absorbons, que me répondriez-vous ?

Élève.—Il nous nourrit et contribue à notre croissance.

Maitre.—Oui, sans doute, mais cette réponse est bien vague.

Élève.—Avant de s'assimiler à toutes les parties de notre corps, ils subissent une série de transformations en passant par divers organes.

M.—C'est mieux répondu. Comment appelle-t-on ce travail, cette espèce de voyage qu'effectuent les aliments ?

E.—La digestion.

M.—Parlons donc aujourd'hui de la digestion. Vous savez tous que pour absorber notre nourriture, nous la portons d'abord à notre bouche. De quelle façon ?

E.—Avec nos mains, ou encore avec des ustensiles appropriés, comme les cueilleurs, les fourchettes, le verre.

M.—Oui, et c'est en quoi nous différons des animaux, qui, eux, saisissent directement avec leurs dents ce qu'ils mangent.

E.—Je connais un enfant qui touche avec ses doigts tout ce qui se trouve dans son assiette et qui baisse tellement la tête en mangeant qu'on ne voit pas ses yeux. Son père lui dit, l'autre jour, qu'il mangeait comme un chien.

M.—Ce père avait bien raison. Cet enfant avait une mauvaise tenue. Il ne faut pas l'imiter. Que deviennent nos aliments dans la bouche ?

M.—Je me réserve de vous parler des dents dans une leçon spéciale. Dites-moi seulement combien nous en avons.

E.—Vingt jusqu'à l'âge de sept à huit ans; trente-deux ensuite.

M.—Ont-elles toutes la même forme ?

E.—Non; celles de devant sont plates; on les nomme *incisives*; ensuite viennent les *canines*, pointues; puis les *molaires*, ou grosses dents.

M.—Qu'est-ce que la salive ?

E.—La salive est un liquide sécrété par des glandes placées sous la langue. Elle réduit les aliments en une sorte de pâte prête à être avalée.

M.—Oui; et, à ce propos, je vous dirai qu'il importe de bien mâcher les aliments et de les bien imprégner de salive. Cette dernière a la propriété de transformer en sucre les matières féculentes, pain, haricots, etc. Cette pâte sucrée est ensuite roulée en boule et conduite par la langue dans l'arrière-bouche; il se produit alors un petit mouvement (*le faire constater*); et la voilà avalée. Regardez bien l'image, à présent. La boulette alimentaire passe sur ce long tube qui longe la colonne vertébrale; il se nomme *œsophage*; de là, elle débouche dans cette poche appelée *estomac* qui a la forme d'une poire et est couchée horizontalement du côté gauche. La membrane qui la tapisse sécrète un liquide très acide, le suc gastrique; il possède la propriété de dissoudre les substances animales, comme la viande, les œufs, le lait. C'est là véritablement ce qu'on appelle la digestion. Voici maintenant un autre tube long, contourné plusieurs fois sur lui-même: c'est l'*intestin grêle* où se rendent les aliments après la digestion. Cette glande grosse comme le poing, est le *pancréas*; elle laisse échapper le *suc pancréatique* qui dissout les matières grasses: beurre, huile, graisse, etc.—A droite, voici le *foie* qui produit, lui aussi un liquide, la *bile*.

Les aliments sont bien dissous, à présent. De tout ce travail, il résulte un liquide blanchâtre qui, par un nombre infini de petites ouvertures dont est percé l'intestin grêle, pénètre dans le sang et nourrit ainsi les diverses parties de notre corps. Ce qui n'a pu être digéré se rend dans le *gros intestin*, et est ensuite rejeté sous forme d'excréments.

Sauriez-vous me dire maintenant ce qui occasionne généralement les maux d'estomac ?

E.—Une mauvaise digestion ?

M.—Précisément; certaines personnes, et les enfants surtout, ont la mauvaise habitude de manger trop vite, d'avaler leurs aliments insuffisamment mâchés. Ils fatiguent ainsi leur estomac par un travail auquel il n'est pas destiné. Un grand défaut consiste à manger trop: c'est la gourmandise. Enfin, ceux qui abusent de certaines substances trop excitantes et qui la nourrissent trop abondamment sont sujets à des *gastrites* ou inflammation de la muqueuse de l'estomac. Cette affection est très longue et difficile à guérir. L'intestin grêle peut aussi être atteint, par exemple quand on abuse des fruits verts, trop acides. On éprouve alors des *coliques*.

E.—Ces maladies sont douloureuses et il est facile de s'en préserver quand on en connaît la cause.

M.—Oui; il faut surtout savoir résister à la tentation des mets trop recherchés. "Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger", c'est-à-dire être sobre et tempérant. On se rend ainsi agréable à Dieu par de petites mortifications et l'on gagne en outre une bonne santé, ce qui est un bien inestimable.

RÉSUMÉ

1.—La digestion a pour but de transformer les aliments de façon à ce qu'ils puissent s'assimiler avec le sang. 2. Nos aliments sont introduits dans la bouche où ils sont broyés par les dents et imprégnés de salive qui transforme les matières féculentes en sucre. 3. Puis ils entrent dans l'œsophage et de là dans l'estomac où le suc gastrique les dissout. 4. Dans l'intestin grêle, ils sont imprégnés de suc pancréatique qui est produit par le pancréas. 5. Enfin, une grosse glande, le foie, produit la bile. 6. Les maladies d'estomac: gastrites, indigestions, coliques, sont occasionnées par un excès de nourriture ou la nature même des aliments.

DEVOIRS

Cours moyen.—Votre petite cousine est allée à une fête et le lendemain elle a eu une indigestion. Écrivez-lui ce que vous pensez de cet accident et indiquez-lui le moyen de l'éviter à l'avenir.

Cours élémentaire.—Qu'est-ce que l'estomac? Que deviennent les aliments lorsqu'ils y sont introduits? Que faut-il manger? Quand? A quels accidents s'expose un enfant gourmand? Pourquoi faut-il être sobre et tempérant?

—Rédiger un petit devoir après cet exercice.

Section enfantine.—Mots à copier: *Bouche, dents, langue, salive, œsophage, estomac, intestin, pancréas, foie, bile.* Construire des phrases très courtes avec quelques-uns de ces mots.

Un document historique de haute valeur

LES MARTYRS CANADIENS

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant ci-après la traduction française du décret de la Congrégation des Rites, qui contient une note biographique sur chacun des missionnaires martyrs:

A. M. D. G.

DÉCRET TOUCHANT LA BÉATIFICATION OU DÉCLARATION DU MARTYRE DES SERVITEURS DE DIEU:
 JEAN DE BRÉBŒUF, GABRIEL LALEMANT, ANTOINE DANIEL, CHARLES GARNIER, NOËL
 CHABANEL, ISAAC JOQUES, RENÉ GOUPIL ET JEAN DE LA LANDE,
 DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par l'introduction devant la Sacrée Congrégation des Rites de la cause de béatification ou déclaration du martyr des serviteurs de Dieu, l'Église canadienne toute entière se sent soulevée; dans l'espoir et l'attente du résultat désiré, et elle semble en savourer à l'avance la consolante et joyeuse nouvelle. Car elle a toujours devant les yeux ces hommes remarquables par leurs vertus et leur sainteté, la gloire et l'ornement de la patrie. Six d'entre eux, prêtres et missionnaires, ont ensemencé et arrosé la terre du Canada ayant pour auxiliaires et pour compagnons de leur martyre deux laïques dévoués et pleins de zèle. Tous ensemble, forts de la grâce divine, ils ont tenu les yeux fixés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, qui, au lieu de la joie qu'il avait devant lui, méprisant l'ignominie et ayant souffert sur la croix, s'est assis à la droite du trône de Dieu.

Dans sa joie et sa reconnaissance, l'Église canadienne confesse devoir en grande partie à leurs travaux et leurs souffrances cette fermeté dans la foi et cette observance de la loi chrétienne, qui, depuis lors jusqu'à nos jours, ont contribué à son ornement et à son accroissement. Et elle n'oubliera jamais ces premiers temps si heureux, ces gloires ancestrales si pures, quand l'ancienne mère-patrie, la France, si attachée à la foi catholique et au saint-siège, envoyait aussi bien que dans d'autres pays ses fils missionnaires en Nouvelle-France; quand elle comblait de ses faveurs ceux qui, légats du Christ et de son Église, prêchaient aux nations l'Évangile du royaume de Dieu, pour le salut des croyants.

Mais il nous faut revenir à notre sujet et donner quelques indications sommaires sur chacun des serviteurs de Dieu.

Jean De Brébœuf

Le premier qui s'offre à nous est Jean de Brébœuf, né d'une famille illustre à Condé-sur-Vire, le 25 mars 1603. Admis dans la Compagnie de Jésus le 8 novembre 1617, et devenu prêtre en 1622, il partit pour les missions parmi les sauvages du Canada. Ses supérieurs l'envoyèrent chez les Hurons en 1626, il y resta jusqu'en 1629. Obligé de s'en retourner en France, il revint au Canada en 1633, puis de 1644 à 1649. Cette même année, il est fait prisonnier comme chef et père des chrétiens, enchaîné, tourmenté, cruellement, jusqu'à ce que, frappé à coups de hache, il expire le 26 mars. Mettant à profit son talent et son savoir, il écrivit des livres en langue sauvage et passait ses veillées à composer des manuels, grâce auxquels les missionnaires apprennent les diffé-

rents dialectes des indigènes et les parlent, pour le bien de la religion. Éminent par ses vertus sacerdotales et ses travaux, il mit toute son ardeur à gagner tous les cœurs à Jésus-Christ, et il se montra toujours le serviteur très dévot et l'apôtre zélé de la très sainte Vierge, mère de Dieu, de son très chaste époux saint Joseph et des saints anges-gardiens.

Gabriel Lalemant

En deuxième lieu se présente Gabriel Lalemant, né à Paris, le 6 octobre 1610 de parents aussi recommandables par leurs vertus que par leur noblesse. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1630, où, son noviciat achevé, il fit son cours de philosophie et de théologie; puis, une fois prêtre, il enseigna publiquement ces deux sciences avec grand succès. Riche en savoir et en vertus, il fut destiné aux missions du Canada qu'il sollicitait depuis longtemps, et arriva à Québec au mois de septembre 1646. Là, il apprit la langue des indigènes, et pendant environ deux ans, parcourut le pays de Sillery et de Trois-Rivières dans l'exercice du saint ministère. Au début de l'année 1649, il passa avec ses compagnons chez les Hurons, mais au bout de six mois à peine le fidèle serviteur et ministre de Jésus-Christ fut pris par les barbares, accablé de supplices raffinés et mis à mort.

Antoine Daniel

Antoine Daniel, né le 27 mai 1601 d'une famille honorable de Dieppe, fut reçu dans la Compagnie de Jésus le 10 octobre 1621. Dans le courant de l'année 1632 il fut honoré du sacerdoce, et le 24 juin de l'année suivante gagna les missions du Canada. Dès qu'il commença à connaître la langue des indigènes il traduisit l'oraison dominicale et composa en vers de pieux cantiques à l'usage des néophytes. Il fut au nombre des compagnons du père de Brébeuf qui les premiers abordèrent chez les Hurons à l'emplacement de la mission dite S. Joseph Ihonatiria. Envoyé de là à Québec, il y entreprit et mena à bonne fin la construction d'un séminaire, où les élèves indigènes devaient être instruits par les missionnaires. Revenu chez les Hurons en 1638 il y fonda plusieurs missions, dont les trois principales reçurent leur nom de leurs patrons S. Jean-Baptiste, S. Joseph, époux de la bienheureuse Vierge et S. Ignace de Loyola. Les Iroquois envahissant ces missions, le serviteur de Dieu reçut le coup de mort debout, aux portes de son église où il se dressait comme le gardien et le défenseur de son troupeau.

Charles Garnier

Le quatrième, Charles Garnier, vit le jour à Paris le 25 mai 1606. Il fit ses études avec beaucoup de zèle au collège de Clermont. Admis dans la Congrégation de Jésus en 1624, il fit son noviciat, parcourut la carrière des lettres et des sciences, et devenu prêtre dans le courant de l'année 1636, il partit pour les missions du Canada. A Québec il administra son premier baptême à une petite Huronne qu'il nomma Marie, pour accomplir un vœu. Se consacrant aux peuplades huronnes, il se livra jusqu'à sa mort aux travaux et à la pratique des vertus du ministère apostolique. Les expéditions que le serviteur de Dieu fit au pays de Thonataria et du Pétun et la fondation de deux maisons de St-Jean-Baptiste et de St-Mathias méritent une mention toute spéciale. Blessé grièvement par les flèches des sauvages, il aperçut un homme qui se mourait, et faisant des efforts pour arriver jusqu'à lui, il lui donna la sainte absolution, puis, à bout de forces, il resta étendu à terre et rendit sa sainte âme à Dieu, le 7 décembre 1649.

Noël Chabanel

Le cinquième héros, Noël Chabanel, naquit le 2 février 1613, dans le diocèse de Mende. Son entrée dans la Compagnie de Jésus est inscrite au 9 février 1630. Sa probation terminée, il étudia la philosophie, se faisant remarquer par son intelligence et son ardeur au travail. Il enseigna durant plusieurs années, et avec succès, la grammaire, les belles-lettres et la rhétorique, au collège de Toulouse. Après sa théologie et ce qu'on appelle sur l'ordre le troisième an de probation, il

partit sur l'ordre de ses supérieurs pour la province du Canada, où il arriva le 15 août 1643. Il était depuis un an à Québec, quand il fut envoyé chez les Hurons, où on lui confia la mission dite de Ste-Marie. Plein d'un zèle ardent, ne visant que la gloire de Dieu et le salut des âmes, il se livra avec toutes ses énergies au saint ministère et y persévéra jusqu'à la mort. Cependant il eut à supporter beaucoup d'adversités venant soit de la nature, soit du démon, et, Dieu aidant, il en triompha intrépidement. Au dernier jour de sa vie, le 17 mars 1649, partant pour la mission de S. Mathias, il dit à un de ses confrères en l'embrassant: "Il nous faut servir Dieu jusqu'à la mort.", et avant la fin de ce jour-là même, il fut tué par un Huron apostat.

Isaac Jogues

Le sixième et dernier des prêtres, Isaac Jogues, né à Orléans le 10 janvier 1607, se fit remarquer dans sa famille, dès l'âge le plus tendre, par son heureux naturel et son penchant à la vertu. Il se livra aux études avec beaucoup d'application, au collège de la Compagnie de Jésus à Orléans, entra dans cette même Compagnie et fit son noviciat à Rouen en 1624. Investi du pouvoir sacerdotal il dit sa première messe le 10 février 1636. La même année il resta jusqu'en 1642. A cette époque il gagna avec les pères Garnier et Raymbault la région de Pétun pour y prêcher l'Évangile. Dans l'automne de cette même année, comme il s'en revenait au pays des Hurons en compagnie de sauvages chrétiens et de deux jeunes gens de France, Goupil et Couture, il est fait prisonnier près de l'embouchure du Richelieu par des guerriers iroquois et réduit, pendant une année presque entière, à la dure condition d'esclave d'une famille iroquoise. Après avoir beaucoup souffert et subi même la mutilation de ses membres, il réussit à se réfugier en France. Là, épuisé de forces, il se voit incapable, vu la mutilation de ses mains, de dire la sainte messe, mais il a la grande consolation d'obtenir du pape Urbain VIII les dispenses nécessaires pour célébrer. Revenu à une santé plus robuste, il est renvoyé au Canada en 1644, et s'avance jusqu'à Montréal. Dans le courant de l'année 1646, ses supérieurs y consentant, il reçoit du gouverneur du Canada la mission de conclure un traité avec les Iroquois et il y réussit. Enfin, retourné une 3e fois chez les Iroquois, pour s'acquitter de sa mission apostolique en prêchant la parole de Dieu, il est mal reçu de ces sauvages, persécuté, puis tué à coups de hache le 18 octobre de l'année 1646.

René Goupil

Le premier des auxiliaires laïques est René Goupil, né à Angers. Dans sa jeunesse, il passa quelques mois au noviciat de la Compagnie de Jésus à Paris, et dut y renoncer à cause du mauvais état de sa santé. Mais après quelque temps, ayant refait ses forces, il put réaliser ses desirs et passa en Nouvelle-France pour s'y consacrer tout entier au service des pères. Pendant deux années entières, comme il était versé dans l'art chirurgical, il rendit de grands services en donnant ses soins aux blessés et aux malades de l'hôpital. En même temps, il enseignait les mystères et les enseignements de la religion chrétienne aux enfants et aux adultes. Enfin, faisant route avec ses compagnons vers le pays des Iroquois, à l'entrée du premier bourg, il est pris par les ennemis, frappé à coups de bâtons et de verges de fer, et le 29 septembre 1642, après avoir invoqué les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, il échangea cette existence malheureuse contre la bienheureuse vie qui ne finit pas.

Jean de Lande

Le deuxième auxiliaire laïque, Jean de Lande, né à Dieppe, se fit volontairement et de plein gré le compagnon et le serviteur des pères de la Compagnie de Jésus en la mission du Canada, déclarant hautement qu'il n'y était poussé que par le seul désir de procurer la gloire de Dieu. Au mois de septembre 1646, le père Jogues part pour le pays des Iroquois avec son fidèle compagnon, Jean de Lande. Mais au milieu de leur voyage, arrivés près du Lac du Saint-Sacrement, ils sont tous deux faits prisonniers par les barbares, dépouillés de leurs vêtements, frappés de coups et

mis à mort la même année. Jean de la Lande mourut le 19 octobre, un jour seulement après son maître le père Jogues.

Cependant, la renommée de la sainteté et du martyre des serviteurs de Dieu ci-dessus mentionnés, confirmée encore, d'après ce que l'on rapporte, par des prodiges et des miracles, a tellement agrandi de jour en jour, que le procès ordinaire d'information s'est instruit à la curie ecclésiastique de Québec, et, joint au procès rogoir de Paris, a été envoyé à la Sacrée Congrégation des Rites. De plus les écrits attribués à ces serviteurs de Dieu ont été examinés par cette Sacrée Congrégation, et rien ne s'oppose, d'après le décret du 18 mars 1912, à ce que l'on procède plus avant. Sur les instances donc du Rév. Père Camille Beccari, postulateur général de la Compagnie de Jésus, vu les lettres rogoires de leurs Eminences plusieurs cardinaux de la sainte Église Romaine, de son Excellence l'archevêque délégué apostolique du Canada, d'autres Archevêques et Evêques, d'Abbés, de Supérieurs généraux d'ordres et de congrégations religieuses, de Chapitres de Recteurs d'universités, collèges et églises particulièrement des diocèses et des missions du Canada, à la demande aussi de l'Assemblée législative du Canada et de son premier ministre, des principaux magistrats et d'autres personnes distinguées, notamment de celles qui ont avec les serviteurs de Dieu quelque lien de parenté, le cardinal soussigné, Antoine Vico, évêque d'Ostie et de S. Rufine, rapporteur de la cause, dans la réunion ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenus au Vatican le 8 août 1916, a soumis à la discussion la question suivante: "Faut-il signer la commission de l'introduction de la cause, dans le cas et pour l'objet présent?" Et les Éminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la garde des rites sacrés, ayant entendu le rapport du cardinal postulateur et le témoignage écrit et verbal du R. P. Angelo Mariani, promoteur de la Foi, et ayant tout considéré et pesé, ont cru devoir répondre dans leur rescrit par l'affirmative; qu'il fallait signer la commission de l'introduction de la cause de béatification ou déclaration du martyre, si Sa Sainteté y consentait. Rapport ayant été fait de tout à notre très saint père le Pape Benoît XV, par le cardinal soussigné, pro-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté agréant le rescrit de cette Sacrée Congrégation, daigna signer de sa propre main la commission de l'introduction de la cause de béatification ou déclaration du martyre des serviteurs de Dieu: Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel, Isaac Jogues, René Goupil et Jean de la Lande, de la Compagnie de Jésus.

A. Card. Ep. Portuen et S. Ruf. S.R.C.,
Pro.-Præfectus,

ALEXANDRE VERDE,
S. R. C., secrétaire.

Histoire du Canada

MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE—(Suite et fin) (1)

(Reproduit du GÉNIE DU CHRISTIANISME, édition de 1877; publié à Tours, chez Mame.)

Le ciel, touché de leurs vertus, accorda à plusieurs d'entre eux cette palme qu'ils avaient tant désirée, et qui les a fait monter au rang des premiers apôtres. La bourgade huronne où le Père Daniel(2) était missionnaire fut surprise par les Iroquois au matin du 4 juillet 1646; les jeunes guerriers étaient absents. Le jésuite, dans le moment même, disait la messe à ses néophytes. Il n'eut que le temps d'achever la consécration et de courir à l'endroit d'où partaient les cris. Une scène lamentable s'offrit à ses yeux; femmes, enfants, vieillards gisaient pêle-mêle expirants. Tout ce qui vivait encore tombe à ses pieds, et lui demande le baptême. Le Père trempe un voile dans

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1917.

(2) Le même dont Charlevoix nous a parlé.

l'eau, et le secouant sur la foule à genoux, procure la vie des cieus à ceux qu'il ne pouvait arracher à la mort temporelle.

Il se ressouvint alors d'avoir laissé dans les cabanes quelques malades qui n'avaient point encore reçu le sceau du christianisme; il y vole, les met au nombre des rachetés, retourne à la chapelle, cache les vases sacrés, donne une absolution générale aux Hurons qui s'étaient réfugiés à l'autel, les presse de fuir, et pour leur en laisser le temps, marche à la rencontre des ennemis. A la vue de ce prêtre qui s'avancait seul contre une armée, les barbares étonnés s'arrêtent et reculent quelques pas; n'osant approcher du saint, ils le percent de loin avec leurs flèches. "Il en était tout hérissé, dit Charlevoix, qu'il parlait encore avec une action surprenante, tantôt à Dieu à qui il offrait son sang pour le troupeau, tantôt à ses meurtriers qu'il menaçait de la colère du ciel, en les assurant néanmoins qu'ils trouveraient toujours le Seigneur disposé à les recevoir en grâces, s'ils avaient recours à sa clémence." (1)

Il meurt, et sauve une partie de ses néophytes, en arrêtant ainsi les Iroquois autour de lui.

Le père Garnier montra le même héroïsme dans une autre bourgade: il était tout jeune encore, et s'était arraché nouvellement aux pleurs de sa famille, pour sauver les âmes dans les forêts du Canada. Atteint de deux balles sur le champ de carnage, il est renversé sans connaissance: un Iroquois, le croyant mort, le dépouille.

Quelque temps après, le Père revient de son évanouissement; il soulève la tête, et voit à quelque distance un Huron qui rendait le dernier soupir. L'Apôtre fait un effort pour aller absoudre le catéchumène; il se traîne, il retombe: un barbare l'aperçoit, accourt et lui fend les entrailles de deux coups de hache: "Il expira, dit encore Charlevoix, dans l'exercice, et pour ainsi dire, dans le sein de la charité." (2) Enfin le père Brébœuf, (3) oncle du poète du même nom, fut brûlé avec ces tourments horribles que les Iroquois faisaient subir à leurs prisonniers.

"Ce Père que vingt années de travaux, les plus capables de faire mourir tous les sentiments naturels, un caractère d'esprit d'une fermeté à l'épreuve de tout, une vertu nourrie dans la vie toujours prochaine d'une mort cruelle, et portée jusqu'à en faire l'objet de ses vœux les plus ardents, prévenu d'ailleurs par plus d'un avertissement céleste que ses vœux seraient exaucés, se riait également des menaces et des tortures, mais la vue de ses chers néophytes cruellement traités à ses yeux répandait une grande amertume sur la joie qu'il ressentait de voir ses espérances accomplies. . . .

"Les Iroquois connurent bien d'abord qu'ils avaient affaire à un homme à qui ils n'auraient pas le plaisir de voir échapper la moindre faiblesse; et comme s'ils eussent appréhendé qu'il ne communiquât aux autres son intrépidité, ils le séparèrent, après quelque temps, de la troupe des prisonniers, le firent monter seul sur un échafaud, et s'acharnèrent de telle sorte sur lui, qu'ils paraissaient hors d'eux-mêmes de rage et de désespoir.

"Tout cela n'empêchait point le serviteur de Dieu de parler d'une voix forte tantôt aux Hurons qui ne le voyaient plus, mais qui pourraient l'entendre encore; tantôt à ses bourreaux qu'il exhortait à craindre la colère du Ciel, s'ils continuaient à persécuter les adorateurs du vrai Dieu. Cette liberté étonna les barbares; ils voulurent lui imposer silence et n'en pouvant réussir, ils lui coupèrent la lèvre inférieure et l'extrémité du nez, lui appliquèrent par tout le corps des torches allumées, lui brûlèrent les genèves, etc." (Charlevoix, tome I, liv. VII, page 292).

On tourmentait auprès du père Brébœuf un autre missionnaire nommé le père Lallemand, et qui ne faisait que d'entrer dans la carrière évangélique. La douleur lui arrachait quelquefois des cris involontaires; il demandait de la force au vieil apôtre, qui, ne pouvant plus parler, lui faisait de douces inclinations de tête, et souriait avec ses lèvres mutilées, pour encourager le jeune martyr: les fumées des deux buchers montaient ensemble vers le ciel, et affligeaient et réjouissaient les anges. On fit un collier de haches ardentes au père Brébœuf; on lui coupa des lambeaux de chair que l'on dévora à ses yeux, en lui disant que la chair des Français étaient excellente. (Hist.

(1) *Hist. de la Nouvelle-France*, t. I, liv. VII, page 286.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 298.

(3) Ferland écrit de *Brebœuf*, Garneau et de *Rochemonteix*, *Brébœuf*; Laverdière, de *Brébœuf*.

de la Nouvelle-France, page 293 et 294); puis continuant ces railleries: "Tu nous assurais tout à l'heure disaient les barbares, que plus on souffre sur la terre, plus on est heureux dans le ciel; c'est par amitié pour toi que nous nous étudions à augmenter tes souffrances." (*Ibid.*, pages 294).

Lorsqu'on portait dans Paris des cœurs de prêtres au bout des piques, on chantait: *Ah! il n'est point de fête quand le cœur n'en est pas.*

Enfin, après avoir souffert plusieurs autres tourments que nous n'oserions transcrire, le père Brébœuf rendit l'esprit, et son âme s'envola au séjour de Celui qui guérit toutes les plaies de ses serviteurs.

C'était en 1649 que ces choses se passaient en Canada, c'est-à-dire au moment de la plus grande prospérité de la France, et pendant les fêtes de Louis XIV. Tout triomphait alors, le missionnaire et le soldat.

Ceux pour qui un prêtre est un objet de haine et de risée se réjouiront de ces tourments des confesseurs de la foi. Les sages, avec un esprit de prudence et de modération diront qu'après tout les missionnaires étaient les victimes de leur fanatisme; ils demanderont avec une pitié superbe ce que les moines allaient faire dans les déserts de l'Amérique. A la vérité, nous convenons qu'ils n'allaient pas, sur un plan de savants, tenter de grandes découvertes philosophiques; ils obéissaient seulement à ce Maître qui leur avait dit:

"Allez et enseignez". *Docete omnes gentes*; et sur la foi de ce commandement avec une simplicité extrême, ils quittaient les délices de la patrie pour aller, au prix de leur sang, révéler à un barbare qu'ils n'avaient jamais vu...—Quoi?—Rien, selon le monde, presque rien: *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme: Docete omnes gentes!*

FIN DES MISSIONS

Aussi nous avons indiqué les voies que suivaient les différentes missions: voies de simplicité, voies de science, voies de législation, voies d'héroïsme. Il nous semble que c'était un juste sujet d'orgueil pour l'Europe, et surtout pour la France, qui fournissait le plus grand nombre de missionnaires, de voir tous les ans sortir de son sein des hommes qui allaient faire éclater les miracles des arts, des lois, de l'humanité, et du courage, dans les quatre parties de la terre. De là provenait la haute idée que les étrangers se formaient de notre nation et du Dieu qu'on y adorait.

Les peuples les plus éloignés voulaient entrer en liaison avec nous, l'ambassadeur du sauvage de l'Occident rencontra à notre cour l'ambassadeur des nations de l'Aurore. Nous ne nous piquons pas du don de prophétie; mais, on se peut tenir assuré, et l'expérience le prouvera, que jamais, des savants dépêchés aux pays lointains, avec les instruments et les plans d'une académie, ne feront ce qu'un simple moine, parti à pied de son couvent, exécutait seul avec son chapelet et son bréviaire.

CHATEAUBRIAND.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

POURQUOI OBÉIR À L'ÉGLISE? (*Suite*)(1)

VI

Si Dieu a parlé, il faut obéir. Résister à Dieu, ce serait résister à celui dont dépend notre existence, notre vie, notre bonheur.

(1) Voir *l'Enseignement Primaire* de mai 1917.

Si la doctrine de Jésus-Christ est la doctrine de Dieu, il faut nécessairement s'y conformer.

Mais Jésus-Christ n'est pas resté visiblement sur la terre. A qui s'adresser pour connaître sa doctrine?

Nous avons les Évangiles. Les Évangiles seuls ne suffisent pas. Tout livre est un écriit arrêté, fixé, répondant à une certaine situation. Le lendemain la situation change, ce qui était clair devient obscur, des questions nouvelles

surgissent, auxquelles on ne trouve point de réponse ferme.

Qui d'ailleurs nous garantit que les Évangélistes ont toujours bien compris la pensée du Maître? Ils étaient inspirés, direz-vous. Je le veux bien, mais qui nous assure de cette inspiration?

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la multitude des sectes chrétiennes. Toutes prétendent s'appuyer sur l'Évangile, toutes ont leur manière de le comprendre et condamnent l'interprétation des autres.

Voilà donc que Dieu aurait fait des prodiges inouïs pour instruire quelques pauvres pêcheurs de la Galilée, et que la masse du genre humain serait dans l'impossibilité de connaître exactement ce qu'il a commandé et ce qu'il a défendu. Incertitude d'autant plus angoissante qu'il s'agit ici de savoir si nous sommes oui ou non sur la voie du salut éternel.

Un tel état de choses ne saurait être admis. Dieu est le père de tous les hommes. S'il a fait des promesses éternelles, il a dû s'adresser à tous les hommes. Il a donc dû faire en sorte que tous sachent exactement ce qu'il attend d'eux.

Le procédé, indiqué naturellement, était de fonder un tribunal interprète perpétuel et vivant de la doctrine.

Ce tribunal existe: c'est l'Église votre Mère.

Il est notoire que le Sauveur s'est entouré de disciples, parmi lesquels il en a choisi quelques-uns qu'il a instruits d'une manière spéciale. Les évangélistes sont tous d'accord sur la situation privilégiée des douze et sur les pouvoirs à eux octroyés. En cela, ils sont très désintéressés, car deux évangélistes sur quatre ne faisaient pas partie du collège des douze. Aussitôt après la mort du Christ, nous voyons les douze, Pierre en tête, prendre la direction de la communauté chrétienne. Lisez les épîtres de saint Paul, le seul document peut-être dont la critique incrédule n'ait pu trouver prétexte à contester l'attribution, nous y voyons l'apôtre diriger, commander, décider, exclure de l'Église les insoumis. Saint Pierre, saint Jean et les autres apôtres en font autant dans les communautés qu'ils ont formées. Si une difficulté s'élève, ils se réunissent sous la présidence de Pierre et en décident souverainement.

Ils passent les mêmes pouvoirs à leurs successeurs.

Nous voyons saint Paul, dans ses lettres à Tite et à Timothée, rappeler qu'il leur a imposé les mains et les charger de commander, de juger, d'exclure au besoin, comme il le faisait lui-même: "Parlez, dit-il à Tite, exhortez, pressez avec toute autorité et que personne ne vous méprise." Ces deux lettres sont encore aujourd'hui le meilleur code des devoirs d'un évêque.

Depuis, ce tribunal n'a jamais cessé d'exister. Toujours, il y a eu des évêques décidant les questions et communiquant leurs pouvoirs à leurs successeurs par l'imposition des mains. Toujours il y a eu des papes jugeant toutes les églises, depuis Clément, successeur de saint Pierre à Rome, qui apaise un différend dans l'église de Corinthe. Ces pouvoirs se seraient-ils exercés dès l'origine avec une telle autorité, si les fidèles n'eussent été convaincus que leurs chefs les tenaient de Jésus-Christ? Toutes les sectes chrétiennes ont vécu un temps sous cette organisation. On peut assigner le jour où elles en sont sorties.

La question devient donc très simple. Vous-les-vous connaître la vraie doctrine de Jésus-Christ, adressez-vous au tribunal qu'il a fondé. Ce tribunal est celui qui remonte jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ par une succession régulière.

Une seule institution répond à ce signallement, c'est l'Église catholique.

Dira-t-on avec Luther que Rome a altéré la doctrine primitive? Cette accusation, historiquement fautive, est en elle-même inadmissible. De quel droit Luther se posait-il en juge du tribunal institué par l'autorité de Dieu?

Même dans les sociétés humaines une telle prétention est destructive de toute organisation. Dans toute société régulière, il existe un tribunal souverain dont les jugements font loi et sont irréfutables. Aucun procès ne finirait si on pouvait toujours revenir sur la chose jugée.

Il est vrai que ce tribunal se trompe quelquefois; mais il ne peut en être de même dans l'Église. Luther a attribué aux institutions divines les imperfections inévitables des institutions humaines.

Les hommes peuvent nommer des juges; ils peuvent leur tracer leur devoir par des lois. Mais ces lois, toujours générales, ne sauraient tenir compte de tous les cas, et laissent le champ ouvert aux différences d'appréciation.

Nul législateur ne peut diriger continuellement les juges dans l'application de la loi. Comment d'ailleurs donnerait-il à ces juges une infailibilité qu'il ne possède pas lui-même ?

Quand Dieu établit un tribunal, il en est tout autrement. Toujours présent à son œuvre, il la surveille invisiblement. Pourrait-il donc communiquer son autorité à un tribunal pour que celui-ci imposât aux hommes en son nom des ordres contraires à sa volonté ? Non, du moment qu'il autorise un tribunal, il se doit à lui-même de maintenir ce tribunal dans la voie droite. Par sa providence toute-puissante, par son assistance perpétuelle, il incline les esprits, il ménage les circonstances de manière à ce que la solution définitive soit ce qu'il veut qu'elle soit. N'est-ce pas ce que le Sauveur lui-même indiquait, quand il disait à ses apôtres : "Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles" (Math., XXVIII, 20).

Voilà ce que l'on entend par l'infailibilité de l'Église et de son chef, le Souverain Pontife. Nous n'entendons pas que le Pape soit personnellement infailible. Bien que le plus souvent il soit éminent par ses lumières et sa sainteté, il est homme et comme tel sujet aux méprises, quelquefois même aux entraînements de la passion. Mais lorsque, remplissant sa fonction de docteur suprême de toutes les Églises, il donne une sentence définitive, cette sentence ne peut être erronée, parce que, derrière l'homme plus ou moins imparfait, il y a Dieu qui a fondé la chaire de Pierre, qui lui a départi son autorité et qui en dirige l'exercice.

Ce n'est pas à Pie ou à Léon individuellement que nous accordons notre foi, c'est à Dieu qui l'a chargé de nous instruire, à Dieu qui, par son assistance cachée, mais promise et nécessaire, a amené la décision préparée dans ses desseins éternels, de sorte que refuser notre foi à Pie ou à Léon, c'est dans ce cas la refuser à Dieu lui-même, selon la parole de Jésus-Christ : "Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise." (Luc. X, 16).

Vous voyez, mes chers enfants, pourquoi nous sommes soumis à l'Église, pourquoi nous obéissons à ses lois et nous acceptons ses enseignements. Sous cette organisation visible de la société chrétienne, nous voyons Dieu même qui commande.

Écoutez donc cette Église sainte, catholique et apostolique; elle vous dira tout ce qui importe

à votre salut éternel. Je n'ai pas à vous faire ici un cours de religion; je n'ai voulu que vous indiquer à qui s'adresser; ou plutôt, j'ai voulu vous armer d'avance contre les objections que vous rencontrerez un jour, vous exposer ce que peut voir tout homme de bonne foi et sans préjugé, alors même qu'il ne serait pas encore chrétien, vous montrer surtout que si nous sommes catholiques, ce n'est pas seulement par habitude, par tradition, ou même pour la satisfaction de certains sentiments, c'est parce que nous en avons des raisons très pressantes et très décisives.

Vous avez peut-être déjà entendu soutenir que l'homme doit à sa dignité de n'obéir qu'à sa raison. Cela se dit tous les jours, et trop souvent ce n'est qu'un prétexte pour n'obéir qu'à ses caprices. Toutefois cela est vrai en un sens; la raison est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire.

Mais il est des cas où la raison même reconnaît qu'il faut se soumettre à une raison supérieure. Je vous ai montré un de ces cas. Soumettez donc votre raison humaine aux enseignements de la raison divine que proclame l'Église.

Par là vous apprendrez, et vous avez déjà appris ces vérités dont je n'avais pas à vous entretenir, parce qu'elles ne nous sont connues que par la révélation que Dieu en a faite. Je n'avais qu'à vous conduire par la raison à l'Église. L'Église vous dira que l'Écriture est inspirée; que les auteurs sacrés ont dit exactement ce que Dieu a voulu qu'ils disent; que Jésus-Christ n'est pas seulement le Messie envoyé de Dieu, mais le Fils même de Dieu, la seconde personne de la Sainte Trinité, qui, pour nous assurer un bonheur sans fin après cette vie, a bien voulu prendre une chair comme la nôtre, se faire homme, et se faire homme dans les circonstances les plus pénibles, naissant sur la paille d'une crèche et mourant sur une croix, de sorte qu'il n'y ait pas un homme si malheureux dans notre race déchue, qui puisse se plaindre d'avoir enduré plus d'humiliations et plus de souffrances. On avait vu auparavant des riches donner, on avait vu des puissants s'intéresser aux misérables; où avait-on vu des puissants et des riches se faire pauvres et indigents pour consoler la pauvreté et l'indigence ?

Devant une telle marque de tendresse que vos cœurs soient profondément remués. Vous

êtes à l'âge où le cœur est encore pur et la raison naturellement droite. Vous n'avez point ces soucis qui nous troublent, ces passions qui nous entraînent, ces préjugés qui nous aveuglent. C'est l'âge où l'on aime Dieu de toute son âme, en sentant qu'on l'aime. Quand vous le rece-

vrez pour la première fois, quand il sera là, cœur contre cœur, dites-lui bien que vous l'aimez et que vous l'aimerez à jamais.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉE

L'ÉCUREUIL

Quand on se promène dans les grands bois, souvent on aperçoit au pied d'un arbre un charmant petit animal, gravement assis sur ses pattes de derrière, qui grignote quelque fruit, qu'il porte à sa bouche avec ses pattes de devant, comme avec des mains. Si on ne fait pas de bruit, on peut admirer son pelage d'un brun rouge, sa tête fine aux grands yeux noirs éveillés, ses oreilles dressées, sa belle queue en panache; mais, au moindre bruit, il s'élançait, grimpe à un arbre; en un clin d'œil, il a disparu parmi les branches. Quel est-il?... Oui, vous avez deviné: c'est un écureuil.

EXERCICE SUR LA DICTÉE.—I. Donnez un synonyme de chacun des mots suivants: *Grands, aperçoit, au pied, charmant, éveillés.*

II. Indiquez cinq synonymes de l'adjectif *fine*. (1)

RÉDACTION

Sujet à traiter

Former cinq phrases dans chacune desquelles figurera le *synonyme* de l'un des mots suivants: *berger, forêt, édifice, fleuve, babillard, banquet.*

Sujet traité

Les moutons sont conduits par un pâtre.

Le loup vit au fond des bois.

L'église est le plus beau bâtiment de la commune.

Il est imprudent de jouer sur le bord de la rivière.

(1) Reproduit de la *Méthode de Langue française* (cours moyen), par Magnan & Tremblay. Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.—La Cie J.-A. Langlais & Fils, éditeurs.

Paul parle beaucoup trop: c'est un bavard. Dans les festins règnent l'animation et la joie.

RÉCITATION

LES PETITS FUMEURS

Au lieu d'apprendre leurs leçons,
Fumaient quatre petits garçons.
Sur le bureau de leur papa,
Ils avaient trouvé du tabac.

Chacun, n'ayant pas de papier,
Avait découpé son cahier.
L'un se brûle avec du charbon
Et dit: "Fumer, c'est vraiment bon!"

Le second prend un fier maintien
Et dit: "Ma foi, ça va très bien!"
Avec des larmes dans les yeux,
L'autre dit: "C'est délicieux!"

Le plus petit, crachant, toussant,
Dit: "Je suis un homme, à présent!"
Le soir, ils se mirent au lit,
Grelottants et le front pâli.

On les soigna longtemps, longtemps;
Ils redevinrent bien portants.
Ils furent sages désormais,
Ils ne fumèrent plus jamais.

MARC LEGRAND

EXERCICES SUR LA RÉDACTION.—I. Que faisaient les quatre petits garçons? Auraient-ils fumé si le papa avait été là? Que leur arriva-t-il? Cette leçon leur servit-elle?

II. Complétez le récit suivant: Quatre petits garçons trouvèrent du... Ils se mirent...

D'abord cela... Mais bientôt..., il fallut les... Je ne fumerai. (1)

(1) Reproduit de la *Méthode de langue française*, par Magnan & Tremblay. Ouvrage approuvé.

Cours moyen

DICTÉES

I

LE BONHEUR

Le travailleur intelligent, qui n'est ni trop excédé de besogne ni engagé dans de graves responsabilités, ni ambitieux à l'excès, ni susceptible ou méprisant, ni surtout envieux, est peut-être l'homme le plus apte au bonheur. Deux choses lui font encore trop défaut : la sécurité, le loisir; nous verrons comment il a le plus de chance de les acquérir; mais, cela obtenu, je suis vraiment persuadé qu'on pourrait être plus heureux artisan que millionnaire. Le travail aura, certes, moins de jouissances de luxe que le riche; mais il goûtera plus vivement celles qui lui seront accessibles, il vivra plus près de la nature, il entrera mieux dans l'intimité des choses.

AD. COSTE

QUESTIONS.—1. Expliquez les mots : *excédé* *responsabilité*, *accessible*.

2. Expliquez l'orthographe que vous avez donnée au mot *jouissances*.

3. Faites connaître les attributs composés, de votre dictée.

II

LES INSECTES

Les insectes sont des petites bêtes dont le corps est formé d'anneaux qui sont soudés les uns aux autres. Il y a des insectes de toutes sortes, des espèces très diverses et très curieuses.

La plupart des insectes ont six pattes; il y en a qui ont vingt pattes, comme les scolopendres qu'on appelle aussi des mille pattes. D'autres animaux sont faits à peu près comme les insectes, ils ont des anneaux et des pattes nombreuses. Tels sont les homards que vous connaissez sans doute, et qui deviennent rouges quand on les fait cuire, de même que les écrevisses, les scrabes, les crevettes. Les corps de ces animaux sont couverts par une matière dure appelée carapace.

QUESTIONS DIVERSES.—De quoi est-il question dans cette dictée? A quoi reconnaît-on les insectes? Que signifie cette expression : "*soudés*

les uns aux autres". Quand peut-on dire qu'une espèce est *curieuse* et que des espèces sont *diverses*? Qu'est-ce qu'une *paire*? un *couple*? Où vivent les homards, les crabes, les crevettes? Où vivent les écrevisses? Qu'est-ce qu'une *carapace*?

Pourquoi, dans cette dictée, doit-on mettre un *s* aux mots insectes? bêtes? espèces? pattes?... etc....—Trouvez dans cette dictée un mot qui a toujours un *s*, même au singulier: (corps). Citez et épelez d'autres mots qui prennent toujours un *s* final: (matelas, laquais, temps, toujours, maïs, anchois, Gaulois, talus, verjus).

EXERCICES ÉCRITS.—1. Copier la dictée.

2. Les noms suivants étant au singulier, placez les dans des phrases au pluriel: voiture—histoire—poupée—chanson—livre—aiguille—cousine—jardin—clé—meuble. Ex.:

Voiture—les voitures de la poste.

Histoire—les histoires de mon livre.

Poupée—les poupées en cire, etc.

3. (Révision) Trouver et écrire cinq noms propres de femmes, d'hommes, de pays, de cours d'eau, de montagnes, de peuples.

RÉCITATION

L'ÉGLISE

Du plus loin que je vois mes heures de jeunesse
L'église m'apparait, avec son fin clocher.
Je songe aux premiers jours où j'allais à la messe,
Et je revois la nef où j'écoutais prêcher.

J'entends les grelots clairs, les lourdes carrioles,
Qui passaient, à grand train, les soirs de la minuit.
Je vois les lampions, les feux, les banderoles,
Et la lampe du chœur qui brillait, dans la nuit.

L'église, c'est le cœur des paroisses rustiques;
C'est leur âme qui vibre, en sa cloche d'airain.
L'église est le témoin des âges héroïques
Qu'ont vécus nos aïeux, dans leur labeur serein.

Sans elle, il n'est plus rien de ta grâce, ô

[campagne]
Sans elle il n'est plus rien de ta sublimité;
Sans la croix, ta céleste et fidèle compagne,
Un grand deuil règnerait au fond de ta beauté...

Ah! puisses-tu garder ta ferveur ancienne,
O race de croyants, bon peuple de chez-nous!
Nulle gloire ici-bas, n'égalerà la tienne,
Car un peuple n'est grand et n'est beau qu'à

[genoux....

BLANCHE LAMONTAGNE,

(Par nos Champs et nos Rives)

Cours supérieur

DICTÉE

I

COMMENT VIVAIT LE CLERGÉ CANADIEN AU
XVII^E SIÈCLE

Le fleuve était la seule voie de communication d'une seigneurie à l'autre, le missionnaire était obligé de voyager en canot d'écorce pour aller faire la visite de ses *ouailles disséminées* çà et là le long de la côte. Il avait toujours avec lui sa chapelle portative; car il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour le service divin, ni célébrait dans la maison de quelques habitants. Un compagnon de voyage montait avec lui dans le canot d'écorce pour l'aider à manier l'aviron et à porter les *effets indispensables au trajet*. *Était-il appelé* auprès de quelque malade, en hiver, *il lui fallait franchir* la distance qui l'en séparait, monté sur des raquettes, en suivant le bord de la grève, couverte parfois de cinq ou six pieds de neige. Rien ne l'arrêtait, ni le vent glacial, ni le dégel, ni les pluies d'averse qui lui fouettaient le visage et le trempaient jusqu'aux os, ni les tempêtes de neige qui l'enveloppaient de leurs tourbillons, l'empêchaient presque de respirer et de voir plus loin qu'à dix pas devant lui. De distance en distance, il s'asseyait pour reprendre haleine, soit à l'abri de quelques rochers ou de quelques touffes d'arbres, soit dans un campement de sauvages. *Heureux* quand il pouvait trouver asile, le soir, sous le toit hospitalier de quelque brave colon.

D'aussi loin qu'il était aperçu, la porte s'ouvrait toute grande, le maître du logis s'avancait, tête nue, la figure toute réjouie et avec l'expression d'un profond respect. La mère de famille, entourée de ses enfants, se jetait à genoux pour recevoir la bénédiction du patriarche. On s'empressait de le débarrasser de son gros fardeau et de lui ôter ses vêtements de voyage. On attisait le feu pour réchauffer ses membres engourdis; la table se dressait et on lui préparait un repas *frugal*, mais servi d'un grand cœur.

L'abbé H.-R. CASGRAIN

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Ouailles*: ceux qui écoutent le pasteur, prêtre, évêque, chargé de la direction de leur paroisse ou de leur dio-

cèse. Mots de la même famille: *ouir, ouï-dire, ouïe*.—*disséminées*: que signifie ce mot? sa racine est *semence*; il signifie *répandues çà et là comme la semence*. Justifiez l'orthographe: *Ouailles* est du *féminin* et s'emploie *toujours au pluriel*.—*le long de la côte*: remarquez qu'on ne dit pas *du long*, qui est incorrect.—*manier*: tenir avec les mains en parlant d'un outil, d'un instrument avec lequel on fait un ouvrage: manier le ciseau, la hache, la pelle, l'aviron, la truelle, le marteau, etc...—*les effets indispensables au trajet*; exprimez autrement? les choses absolument nécessaires au voyage.—*Était-il appelé*: Y a-t-il interrogation? Non la forme interrogatoire est employée ici pour *s'il était appelé*; elle donne un tour plus vif à la phrase.—*il lui fallait franchir*: Il représente-t-il le missionnaire? Non, on a ici la forme *impersonnelle* ou mieux *impersonnelle*. Dites la même chose en faisant représenter le missionnaire par *il*: *Il était obligé* de franchir.—*Rien ne l'arrêtait*: le sujet rien résume tous les mots *vent, dégel, pluies, tempêtes*. On pourrait mettre l'énumération des sujets avant: ni le *vent*, ni le *dégel*, ni les *pluies*, ni les *tempêtes*, rien ne l'empêchait.—*Vent glacial*, mettre au pluriel? les vents glacials.—*s'asseyait*: conjuguez à différents temps: je m'assis, je m'asseyais, je m'assis, je m'assierai, etc. On peut dire aussi je m'assois, je m'assoiais, je m'assoirai. Ne jamais dire *va l'assire, allez vous assire, assisons-nous, assisez-vous*... comme si c'était le verbe *s'assire* de la 4^e conjugaison. Mots de la même famille: *seoir, surseoir, sis, sise, sursis*.—*Heureux*: la fonction de ce mot? (*Il était*) heureux; sujet *il* sous-entendu; *heureux* attribut de *il*.—*tête-nue*: *nue* ne s'accorderait pas s'il était placé avant tête: *nue-tête*.—*patriarche*: de deux mots latin qui veut dire *père*, l'autre grec qui veut dire *qui commande*. On retrouve le deuxième dans *monarque, monarchie, polyarchie, tétrarchie, ultrasque*, etc.—*frugal*: repas *simple*; c'est le contraire de repas somptueux.

ANALYSE

"Il avait toujours avec lui sa chapelle portative car il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour le service divin, qu'il célébrait dans la maison de quelques habitants."

Trois propositions: 1° Il avait toujours avec lui sa chapelle portative;

2° Il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour le service divin;

3° Qu'(service) il célébrait dans la maison de quelques habitants.

Remarques: 1° La première proposition n'offre aucune difficulté d'analyse.

2° La deuxième est rattachée à la première par la conjonction *car* que l'on pourrait remplacer par la locution *parce que*.

La conjonction *ni* répétée deux fois remplace *pas de* qui forme l'adverbe de négation avec *ne*: *ne trouvait pas de vases sacrés, pas d'ornements*.

Pour le service divin est un complément déterminatif de *vases et ornements*.

3° Qu' (que, le service) est le complément direct de célébrait.

Toute la proposition est une *complétive explicative* de service divin. Nous ne voyons pas d'autres difficultés dans l'analyse grammaticale de la phrase.

II

LA PAQUERETTE

La pâquerette ou marguerite est une des plus charmantes fleurs printanières de notre pays.

La courte tige émerge d'une petite touffe de feuilles vert pâle qui fait agréablement ressortir le bouton jaune et les rayons blancs de la marguerite. Couronne laiteuse et disque d'or ne sont pas aussi simples de structure qu'on peut le supposer au premier coup d'œil; en examinant avec attention la pâquerette, on découvre en effet qu'elle est formée d'un très grand nombre de fleurons, réunis dans un calice ou réceptacle commun. En réalité, chacune de ces parties de la marguerite est une fleur complète dont la corolle monopétale varie seulement, en forme et en couleur, du centre à la circonférence. Les fleurons jaunes du centre, serrés les uns contre les autres et à peine en voie de développement, apparaissent comme autant de brins rigides arrondis à leur extrémité visible; cependant ils sont creux et renferment les mêmes organes que les fleurons jaunes plus extérieurs, ou les fleurons du pourtour. Ils s'épanouiront en leur temps pour devenir semblables aux fleurons jaunes déjà ouverts et dont la corolle est régulièrement dentelée. Quant aux fleurons blancs, leur limbe, réjeté au dehors, s'allonge en une sorte

de languette également dentelée. Leur réunion autour des fleurons jaunes est précisément ce qui donne à la pâquerette une forme si élégante.

RÉCITATION

LE VIEUX RATEAU

Dans le fond d'un grenier, sous les ombres
[déchues
Mordant un peu de lin jeté sur les entrails,
Le vieux râteau de frêne aux dents toutes cro-
chues,
—Comme une main d'avare—absorbe ses
[secrets:

Il rappelle l'andin fait des blonds avoines;
La-bas, près du côteau, non loin des cèdres
[verts,
A mûri la moisson, son or, son patrimoine,
Depuis les clairs matins jusques aux couchants
[clairs.

Et le champ était vaste, et la brise était chaude,
Il écoutait la faux passer dans le bon grain
Avec un souffle ému dans un rayon qui rôde,
Poussée à tour de bras, comme à force de rein.

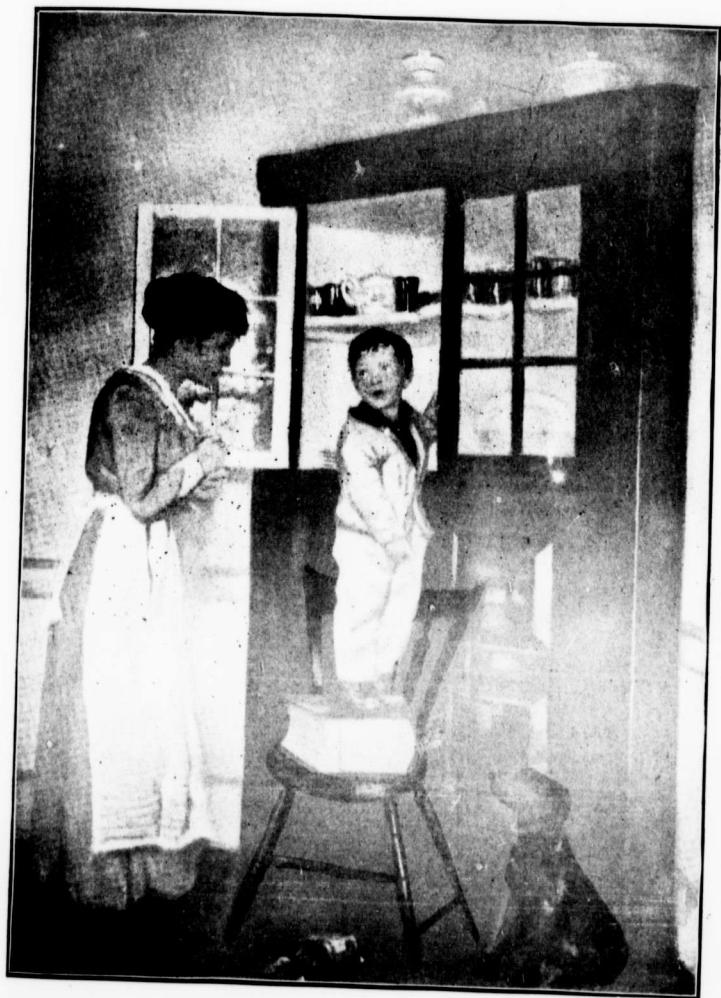
Au bout l'andin fini, l'homme prenait sa pierre:
Guézin, guézi, guézin, et la faux s'aiguissait.
Alors il râtelait aux mains de la fermière,
Le vieux râteau de frêne, et le bon temps passait.

La nuit, au clair de lune, il dormait dans les
[herbes,
Sous des nids gazouillants dès que l'aube naissait.
Puis le soleil bientôt rayonnait dans les gerbes,
Le ciel semait sa joie, et le champ grandissait.

Le vieux râteau puisait aux vertus de la terre
Qui nous rend au centuple un prêt de quelques
[mois...
Car, pour celui qui l'aime, il n'est point de
[misère,
La terre fournit tout, les vins, le pain, le bois.

LOUIS-JOSEPH DOUCET,

(Extrait)



(Voir, présente livraison, "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle").

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

AGRICULTURE

DICTÉE

LE GRAIN DE BLÉ

Dans l'entrepont d'un navire récemment arrivé d'Europe, deux jeunes habitants des fies de la mer Pacifique trouvèrent un grain de blé. Le blé, sans aucun doute, est une plante très utile, dit le plus âgé, mais que faire d'un seul grain?" et il le rejeta d'un air dédaigneux. Son camarade, plus avisé, se hâta de le ramasser. Le soir même, il le planta et lui consacra ses soins les plus assidus. La première récolte aurait tenu dans un dé; la seconde, il avait pu remplir une coupe; et dès la troisième, il put distribuer quelques grains à ses amis. Par la suite, il recueillit non seulement d'abondantes moissons, mais il eut encore la gloire d'avoir introduit dans son pays une culture qui fit sa fortune et celle de ses compatriotes. C'est ainsi que pourvoit à d'immenses résultats celui qui ne se laisse rebu-

ter ni par l'aridité du travail, ni par la longue attente de ses produits.

EXERCICES SUR LA LECTURE.—I. Relever les noms précédés d'adjectifs possessifs et écrire les pronoms possessifs correspondants.

II. Racontez les résultats qui suivirent ceux de la troisième récolte.

VOCABULAIRE: Les travaux agricoles.

Agriculture, labour, hersage, ensemencement, semailles, sarclage, récolte, assolement, drainage, irrigation.

Champêtre, fertile, stérile, avide, concours, agricole, machine à battre.

Drainer, extirper, bêcher, biner, piocher, labourer, herser, sarcler, butler, enfouir, irriguer.—

(1)

(1) Reproduit de la *Méthode de Langue française* (cours moyen) par Magnan et Tremblay. Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.—La Cie J.-A. Langlais & Fils, éditeurs.

Antialcoolisme

LECTURE EN CLASSE

"Qui a bu boira!" Diction aussi vieux que l'ivrognerie, et qui rend sous une forme sentencieuse cette vérité décourageante que l'habitude est une seconde nature, mais d'où l'on peut logiquement tirer cette consolante déduction: *qui n'a pas bu ne boira pas*. Un enfant qui jusqu'à l'âge de vingt ans ne trempe pas ses lèvres dans l'infect alcool, ne touchera jamais à ce hideux liquide: c'est ma conviction. L'alcool est très mauvais au goût; les buveurs de profession font eux-mêmes la grimace sur le verre qu'ils ingurgitent. Il faut se faire vio-

lence pour boire de l'alcool quand on n'est pas habitué. Disons-le donc hardiment: *Qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux*. L'habitude se prend durant la jeunesse. A vingt ans, le jeune homme qui aura pris l'habitude de ne pas faire usage de boissons fortes ne voudra pas se violenter à seule fin de prendre l'habitude contraire. Oui, retenez bien cette parole et faites-en votre maxime encourageante: *qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux*.

R. P. HUGOLIN, O.F.M.

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matlot, Québec, s'est fait une spécialité dans la reliure de *L'Enseignement Primaire*". Il relie chaque année des centaines de volumes de la revue, à un prix modéré.

ENSEIGNEMENT MENAGER

DICTÉE

DES ALIMENTS

Le mode de préparation des aliments a une influence très grande sur la facilité avec laquelle ils se digèrent. Ainsi les viandes rôties ou grillées sont toujours d'une digestion bien plus prompte et bien plus complète que les viandes bouillies. Ces dernières finissent par abandonner à l'eau tous leurs sucs, tous leurs principes nutritifs; il ne leur reste plus que la fibre; elles sont filandreuses, sans arôme. Le meilleur bouilli ne vaudra jamais, ni pour le goût ni pour la puissance nutritive, une tranche de bœuf rôti ou une côtelette bien grillée. Les viandes noires, comme le bœuf, le mouton, sont toujours plus nourrissantes, plus fortifiantes que les viandes blanches, telles que le veau ou la volaille.

Parmi les aliments végétaux, les plus nourrissants de beaucoup sont les graines des plantes légumineuses proprement dites, les haricots, les lentilles, les fèves. Toutefois, le principe

nutritif n'est jamais qu'une fraction assez faible du poids total de la matière. Il importe surtout que les légumes soient bien cuits, particulièrement ceux qui sont revêtus d'une enveloppe qui ne se laisse que difficilement ramollir par l'eau chaude.

En général, l'estomac de l'homme s'arrange très bien d'un régime mixte, à la fois animal et végétal. Suivant les circonstances, toutefois, il faudra faire prédominer l'un ou l'autre de ces deux régimes, et à cet égard on ne saurait prendre de meilleur guide que son propre estomac.

Les assaisonnements sont chose utile, mais il convient d'en user dans une certaine mesure. Ils produisent sur les divers organes, qui fournissent les sucs destinés à accomplir le travail de la digestion, une excitation favorable à la formation et à l'écoulement de ces sucs, et par suite ils activent la digestion elle-même. C'est ainsi qu'agissent le sel, le vinaigre, l'ail, l'oignon, le poivre, la moutarde, etc. Mais, il faut se garder d'en abuser.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Pour \$19.63 on peut avoir 50 livres de sucre et 84 livres de café. — Quel est le prix de la livre de sucre et celui de la livre de café, sachant que 1 livre de café vaut autant que 3 livres de sucre ?

Solution: 84 livres de café = $84 \times 3 = 252$ livres de sucre.

50 livres de sucre + 252 livres de sucre = 302 livres de sucre.

302 livres de sucre = \$19.63.

$\$19.63 \div 302 = \0.065 , prix d'une livre de sucre. *Rép.*

$\$0.065 \times 3 = \0.195 , prix d'une livre de café.

Preuve: $\$0.065 \times 50 = \3.25 , prix de 50 livres de sucre.

$\$0.195 \times 84 = \16.38 , prix de 84 livres de café.

$\$3.25 + \$16.38 = \$19.63$.

2. Le prix d'achat de 36 verges de drap égale \$97.20. Quel sera le prix de vente de la verge si l'on veut gagner \$1.20 par \$8. d'achats.

Solution: $\$1.20 \div \$8 = \$0.15$, gain sur chaque piastre d'achat.
 $\$97.20 \times 0.15 = \14.58 , le gain total.
 $\$97.20 + \$14.58 = \$111.78$, le prix de vente.
 $\$111.78 \div 36 = \3.105 , le prix de vente d'une verge. *Rép.*

3. La somme de deux nombres est 75215. Si l'on divise le plus grand par le plus petit, on trouve 208 comme quotient avec un reste de 184. Quels sont ces deux nombres ?

Solution: Le quotient est 208, donc le grand nombre égale 208 fois le petit plus 184, et la somme des deux nombres égale 208 fois le petit nombre + 184 + le petit nombre = 209 fois le petit nombre + 184.

$$209 \text{ fois le petit nombre} + 184 = 75215.$$

$$209 \text{ fois le petit nombre} = 75215 - 184 = 75031.$$

$$\text{Le petit nombre} = 75031 \div 209 = 359. \text{ Rép.}$$

$$\text{Le grand nombre} = (359 \times 208) + 184 = 74672 + 184 = 74856.$$

Rép.

Autrement: $75215 - 359 = 74856$, le grand nombre. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un terrain est divisé en deux parties inégales, dont la différence est 15730 verges carrées. Les $\frac{7}{11}$ de la première partie égalent les $\frac{1}{11}$ de la deuxième. On demande le prix du terrain tout entier et de chacune de ces parties, si l'acre vaut \$242.

Solution: $\frac{7}{11}$ de la 1ère = $\frac{1}{11}$ de la 2nde.

$$\frac{1}{11} \text{ de la 1ère} = \left(\frac{1}{11} \div 7\right) \text{ de la 2nde.}$$

$$\frac{9}{11} \text{ de la 1ère} = \left(\frac{1}{11} \times \frac{9}{7}\right) \text{ de la 2nde} = \frac{9}{77} \text{ de la 2de.}$$

Ainsi la 1ère partie = $\frac{9}{77}$ de la 2de.

$$\frac{77}{77} \text{ de la seconde} = \text{la seconde.}$$

$$\frac{90}{77} \text{ de la seconde} = \text{la 1ère.}$$

$$\frac{90}{77} \text{ de la seconde} - \frac{77}{77} \text{ de la seconde} = \frac{13}{77} \text{ de la seconde, la différence}$$

$$= 15730 \text{ verges carrées.}$$

$$\frac{13}{77} \text{ de la 2de} = 15730 \text{ vges c.}$$

$$\frac{1}{77} \text{ de la 2de} = 15730 \div 13.$$

$$\frac{77}{77} \text{ de la 2de} = \frac{15730 \times 77}{13} = 1210 \times 77 = 93170 \text{ verges, la 2de partie.}$$

$$\frac{90}{77} \text{ de la 2de} = 1210 \times 90 = 108900 \text{ verges carrées, la 1ère partie.}$$

$$108900 \text{ v.c.} + 93170 \text{ v.c.} = 202070 \text{ verges carrées, surface du terrain}$$

tout entier.

Dans 1 acre il y a 4840 verges carrées.

$$202070 \div 4840 = 41\frac{5}{8} \text{ acres, surface totale.}$$

$$\$242 \times 41\frac{5}{8} = \$10103.50, \text{ le prix total. } \text{Rép.}$$

$$\frac{77}{77} + \frac{90}{77} = \frac{167}{77}.$$

$$\text{La 2e partie} = \frac{77}{167} \text{ du tout.}$$

$$\text{La 1ère partie} = \frac{90}{167} \text{ du tout.}$$

$\frac{7}{187}$ de \$10103.50 = \$60.50 \times 77 = \$4658.50, le prix de la plus petite partie. *Rép.*

$\frac{9}{187}$ de \$10103.50 = \$60.50 \times 90 = \$5445, le prix de la plus grande partie. *Rép.*

2. Deux personnes possèdent ensemble \$1260. L'avoir de la première est inférieur de son $\frac{1}{7}$ à celui de la deuxième. On demande l'avoir de chaque personne.

Solution: $\frac{7}{7}$ de l'avoir de la 1ère = l'avoir de la 1ère.

$\frac{6}{7}$ de l'avoir de la 1ère = l'avoir de la 2e.

$\frac{7}{7}$ de l'avoir de la 1ère + $\frac{6}{7}$ de l'avoir de la 1ère = \$1260.

$\frac{13}{7}$ de l'avoir de la 1ère = \$1260.

$\frac{1}{7}$ de l'avoir de la 1ère = $\frac{1}{13} \frac{60}{100}$.

$\frac{7}{7}$ de l'avoir de la 1ère = \$1260 \times $\frac{7}{13}$ = \$84 \times 7 = \$588, l'avoir de la 1ère. *Rép.*

$\frac{6}{7}$ de l'avoir de la 1ère = \$84 \times 8 = \$672, l'avoir de la 2e. *Rép.*

3. Un métier tisserait une pièce de 65 verges de long en 2 jours, en travaillant 6 heures par jour; un autre métier tisserait la pièce de toile en 3 jours, en travaillant 5 heures par jour; si on applique les 2 métiers à tisser la même toile en les faisant marcher 4 heures par jour, combien mettront-ils de temps pour tisser une longueur de 97.5 verges ?

Solution: Le premier en $6 \times 2 = 12$ heures tisse 65 verges.

Le deuxième en $5 \times 3 = 15$ heures tisse 65 verges.

Dans 1 heure le premier tisse $\frac{1}{12}$ de 65 verges.

Dans 1 heure le deuxième tisse $\frac{1}{15}$ de 65 verges.

Dans 1 heure les deux ensemble tissent $\frac{1}{12} + \frac{1}{15} = \frac{5}{60} + \frac{4}{60} = \frac{9}{60} = \frac{3}{20}$ de 65 verges.

Dans 4 heures les deux ensemble tissent $\frac{3}{20} \times 4 = \frac{6}{5}$ de 65 verges = 39 verges.

$97.5 \div 39 = 2.5$ jours. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Une somme de \$4,800 est placée une partie à 6% et l'autre partie à $4\frac{1}{2}$ %. Au bout de 2 ans et 4 mois les intérêts réunis de ces deux parties donnent \$567. Quelles sont ces deux parties.

Vérifiez le résultat.

Solution: Supposons que toute la somme ait été placée à 6%.

$\$4800 \times 0.06 \times 2\frac{1}{2} = \672 , somme plus forte que celle donnée dans le problème.

$\$672 - \$567 = \$105$, différence des intérêts pour 2 ans et 4 mois.

$6\% - 4\frac{1}{2}\% = 1\frac{1}{2}\%$ différence des taux pour 1 an.

$1\frac{1}{2}\% \times 2\frac{1}{2} = 3\frac{3}{4}\%$, différence des taux pour 2 ans 4 mois.

$\$105 \div 0.03\frac{1}{2} = \3000 , somme placée à $4\frac{1}{2}\%$. *Rép.*

$4800 - \$3000 = \1800 , somme placée à 6% . *Rép.*

Autrement: Supposons que toute la somme ait été placée à $4\frac{1}{2}\%$.

$\$4800 \times 0.045 \times 2\frac{1}{2} = \504 , somme plus faible que celle donnée dans le problème.

$\$567 - \$504 = \$63$, différence des intérêts pour 2 ans 4 mois.

$\$63 \div 0.03\frac{1}{2} = \1800 somme placée à 6% . *Rép.*

$\$4800 - \$1800 = \$3000$, à $4\frac{1}{2}\%$. *Rép.*

Preuve: $\$1800 \times 0.06 \times 2\frac{1}{2} = \252 , int. du placement à 6% .

$\$3000 \times 0.04\frac{1}{2} \times 2\frac{1}{2} = \315 , int. du placement à $4\frac{1}{2}\%$.

$\$252 + \$315 = \$567$.

2. Un négociant a acheté 12 balles de café pesant chacune 264.6 livres. Il en a revendu 4 avec un bénéfice de 10% , puis 6 avec un bénéfice de 15% sur le prix d'achat correspondant. Il a dû céder ensuite le reste avec une perte de 20% sur le prix d'achat correspondant. Il s'est trouvé avoir réalisé un bénéfice total de $\$89.30\frac{1}{4}$. Quel était le prix d'achat du quintal?

Solution: $264.6 \times 12 = 3175.2$ livres, poids total des 12 balles.

4 balles, c.-à-d. $\frac{4}{12} = \frac{1}{3}$, avec bénéfice de $10\% = \frac{1}{3}$ de $10\% = 3\frac{1}{3}\%$ de bénéfice sur le tout.

6 balles, c.-à-d. $\frac{6}{12} = \frac{1}{2}$, avec bénéfice de $15\% = \frac{1}{2}$ de $15\% = 7\frac{1}{2}\%$ de bénéfice sur le tout.

2 balles, c.-à-d. $\frac{2}{12} = \frac{1}{6}$, avec perte de $20\% = \frac{1}{6}$ de $20\% = 3\frac{1}{3}\%$ de perte sur le tout.

$3\frac{1}{3}\%$ de bénéfice + $7\frac{1}{2}\%$ de bénéfice - $3\frac{1}{3}\%$ de perte = $7\frac{1}{4}\%$ de bénéfice net.

$\$89.30\frac{1}{4} \div 0.075 = \1190.70 le prix d'achat du café.

$(\$1190.70 \div 3175.2) \times 100 = \$0.375 \times 100 = \$37.50$ le quintal. *Rép.*

3. Quel est le marché le plus avantageux acheter de la farine à $\$10$ le baril à 6 mois de crédit ou à $\$9.75$ comptant lorsque le taux de l'argent est de 7% ?

Solution: $\$1. \times 0.07 \div 2 = \0.035 , l'intérêt de $\$1$, à 7% , pour 6 mois.

$\$10 \div 1.035 = \$9.66\frac{3}{107}$, valeur actuelle de $\$10$ payable dans 6 mois.

$\$9.75 - \$9.66\frac{3}{107} = \$0.08\frac{16}{107}$.

En achetant à 6 mois de crédit il y a un gain de $\$0.08\frac{16}{107}$ par baril. *Rép.*

Algèbre

1. A résoudre $\frac{3}{x-3} = \frac{2}{x-5}$

Chassant les dénominateurs nous avons: $9x - 15 = 4x - 6$.

Transposant nous avons $9x - 4x = 15 - 6$.

Où $5x = 9$.

D'où $x = \frac{9}{5} = 1\frac{4}{5}$. *Rép.*

2 A résoudre:

$$\frac{x}{a} + \frac{y}{b} = 1 \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{x}{c} + \frac{y}{d} = 1 \dots\dots\dots (1)$$

Chassant les dénominateurs nous avons:

$$bx + ay = ab \dots\dots\dots (3)$$

$$ax + by = ab \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (3) par a et (4) par b nous avons:

$$abx + a^2y = a^2b \dots\dots\dots (5)$$

$$abx + b^2y = ab^2 \dots\dots\dots (6)$$

Soustrayant (6) de (5) nous avons:

$$a^2y - b^2y = a^2b - ab^2 = (a - b)ab \dots\dots\dots (7)$$

Mettant y en facteur commun, nous avons:

$$(a^2 - b^2)y = (a - b)ab \dots\dots\dots (8)$$

$$D'où y = \frac{(a-b)ab}{(a-b)ab} = \frac{ab}{(a-b)(a+b)} = \frac{ab}{a+b} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (9)$$

Multipliant (3) par b et (4) par a nous avons:

$$b^2x + aby = ab^2 \dots\dots\dots (10)$$

$$a^2x + aby = a^2b \dots\dots\dots (11)$$

Soustrayant (10) de (11) nous avons:

$$a^2x - b^2x = a^2b - ab^2 \dots\dots\dots (12)$$

Mettant x en facteur commun, nous avons:

$$(a^2 - b^2)x = a^2b - ab^2 = (a - b)ab \dots\dots\dots (13)$$

$$D'où x = \frac{(a-a)ab}{(a^2-b^2)} = \frac{(a-b)ab}{(a-b)(a+b)} = \frac{ab}{a+b} \text{ Rép.}$$

3. Trouver deux nombres tels que, si on augmente chacun de 50%, la différence des deux nombres sera alors de 60; mais si on diminue le plus grand de 20%, la différence entre lui et le plus petit sera 16.

Solution: Soient $100x$ le grand nombre et $100y$ le petit.

$$150x + 150y = 60 \dots\dots\dots (1)$$

$$80x - 100y = 16 \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (1) par 2 et (2) par 3:

$$300x + 300y = 120 \dots\dots\dots (3)$$

$$240x - 300y = 48 \dots\dots\dots (4)$$

$$\text{Soustrayant (4) de (3): } 60x = 72 \dots\dots\dots (5)$$

$$D'où: x = \frac{72}{60} = \frac{6}{5} \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{Et } 100x = \frac{6}{5} \times 100 = 120. \text{ Rép.} \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{Substituant } \frac{6}{5} \text{ la valeur de } x \text{ à } x \text{ dans (2):}$$

$$96 - 100y = 16 \dots\dots\dots (8)$$

$$-100y = 16 - 96 = -80 \dots\dots\dots (9)$$

$$100y = 80. \text{ Rép.} \dots\dots\dots (10)$$

Géométrie élémentaire

1. Quelle est la contenance en gallons d'une cuve en forme de cône tronquée dont la grande base a 8 pieds de diamètre, la petite base 5 pieds de diamètre et la hauteur 12 pieds ? (Dans 1 pied cube, il y a approximativement $6\frac{1}{4}$ gallons.)

Solution: $[[8^2 + 5^2 + (8 \times 5)] \times 0.7854] \times \frac{1}{3} = 64 + 25 + 40 \times 0.7854 \times \frac{1}{3} = 129 \times 0.7854 \times \frac{1}{3} = 43 \times 0.7854 \times 12 = 405.2664$ pieds cubes, volume de la cuve.

$405.2664 \times 6\frac{1}{4} = 2532.915$ gallons. *Rép.*

2. Le diamètre d'un cylindre est de 1 pied et 2 pouces et son volume est de 1 pied cube 1352 pouces cubes. Trouver la surface de ce cylindre en pieds carrés. Le rapport $\pi = \frac{2}{7}$ dans ce problème.

Solution: 1 pied 2 pouces = 14 pouces.

1 pied cube 1352 pouces cubes = 3080 pouces cubes.

$14 \div 2 = 7$ le rayon.

$7^2 \times \frac{2}{7} = 7 \times 22 = 154$ pouces carrés, surface de la base du cylindre.

$3080 \div 154 = 20$ pouces hauteur du cylindre.

$14 \times \frac{2}{7} = 2 \times 22 = 44$ pouces, circonférence du cylindre.

$44 \times 20 = 880$ pouces, surface latérale du cylindre.

$880 + 154 + 154 = 1188$ pouces carrés, surface du cylindre.

$1188 \div 144 = 8$ pieds carrés, 36 pouces carrés.

3. A volumes égaux le poids du fer est à celui du cuivre comme 7 à 8; trouver l'arête d'un cube en cuivre égal en poids à un cylindre en fer de 1 pied 10 pouces de diamètre et de 4 pouces de hauteur.

Solution: 1 pied 10 pouces = 22 pouces de diamètre.

$22 \div 2 = 11$ pouces de rayon.

$11^2 \times \frac{2}{7} = 121 \times \frac{2}{7} = \frac{242}{7}$, la surface de la base du cylindre en fer.

$\frac{242 \times 4}{7} = \frac{10648}{7}$, volume du cylindre en fer.

$\frac{10648}{7} \times \frac{7}{8} = 1331$ volume du cube en cuivre d'un poids égal.

La racine cubique de 1331 = 11 pouces, l'arête du cube. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le deuxième centenaire de la Nouvelle-Orléans

La Société Historique de la Louisiane vient de prendre l'heureuse initiative de célébrer, en février 1918, le deuxième centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans par Lemoyne de Bienville, frère d'Yberville, l'illustre fondateur de la Louisiane.

Bienville gouverna la Louisiane pendant vingt-sept ans et fonda aussi Mobile et Natchez.

Feu le Dr Salluste Duval

L'un des professeurs les plus distingués du Canada, le Dr Duval, professeur à l'École normale Jacques-Cartier depuis un grand nombre d'années, est décédé à Montréal, à l'âge de 68 ans, le 23 juillet dernier.

M. Duval était aussi professeur à l'Université Laval et à l'École Polytechnique. Dans ces importantes institutions, il enseigna pendant plus d'un quart de siècle l'électricité, l'électrotechnique, la physiologie, l'électricité médicale et les mathématiques. Pendant plusieurs années, organiste à l'église St-Jacques, il est l'auteur d'inventions importantes qui ont contribué à améliorer notablement le système des orgues. Dans sa personne disparaît l'un de nos savants les plus universellement connus.

Le docteur Duval est le fils de feu Louis-Zéphirin Duval, de St-Jean Port-Joli. Il était âgé de 68 ans et célibataire; deux frères et deux sœurs lui suivent: MM. le docteur Arthur Dorval, Hospice Duval et Mmes Dupil et Castonguay.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Jean Port-Joli.

Le couvent de Verchères

Le 21 juillet dernier, le couvent de Verchères célébrait le 60^e anniversaire de sa fondation. C'est au mois d'octobre 1856 que cette institution dirigée par les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie d'Hochelega ouvrait ses portes à la jeunesse étudiante.

Les fêtes furent splendides, grâce au zèle du curé de la paroisse, M. l'abbé Baillargé, éducateur émérite lui-même, et à l'entrain de ses paroissiens. S. G. Monseigneur Bruchési, archevêque de Mon réal, rehaussait les fêtes de sa présence. Un grand nombre d'anciennes élèves du couvent de Verchères s'étaient rendues à l'appel de leurs maîtresses, prouvant par leur présence leur attachement et leur reconnaissance à leurs dévouées éducatrices, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

L'école normale de Nicolet

Les révérendes Sœurs de l'Assomption, qui ne reculent devant aucun sacrifice quand il s'agit de la cause de l'Éducation, font actuellement construire une nouvelle école normale, dans la coquette ville épiscopale de Nicolet.

Dimanche, le 1^{er} juillet, eut lieu la bénédiction de la pierre angulaire de l'édifice en construction. Une foule considérable, formée d'un grand nombre de citoyens de Nicolet, des membres des diverses communautés religieuses de la ville, ont pris part à la fête, qui fut présidée par S. G. Monseigneur J.-S.-H. Brunault. Monseigneur l'Évêque était assisté de M. l'abbé Théophile Melançon, principal de l'École normale, de M. l'abbé Édouard Tessier, aumônier des Sœurs de l'Assomption. M. l'abbé Charles-Édouard Brunault, ancien principal, était aussi présent, ainsi que MM. les abbés L.-H. Lavallée, curé de la cathédrale, A. Desmarais, aumônier des Sœurs du Précieux-Sang, G. Dubé, L. Morin, M. l'abbé E. de Châtillon dirigeait le chœur de chant.

Une nouvelle oeuvre poétique de M. Adolphe Poisson

CHANTS DU SOIR.—Tel est le titre d'un nouveau recueil de vers que vient de publier à Arthabaska notre distingué poète canadien, M. Adolphe Poisson. Ce recueil renferme un grand nombre de jolies pièces, toutes d'inspiration bien canadienne et bien chrétienne. Mais souhaitons que les *Chants du soir* soient distribués dans nos écoles et académies.

Le Pape et la paix

Vers le 15 du mois d'août, Sa Sainteté Benoît XV a adressé un message aux gouvernements des pays en guerre. Le Pape a proposé de nouveau "une paix juste et durable", sur une base concrète, laissant aux chefs des pays belligérants le soin d'analyser et de compléter les propositions qu'il soumet. Parmi ces propositions qu'il soumet, se trouvent la restauration complète de la Belgique et de la Serbie, l'abandon du territoire français occupé par l'ennemi, et la restitution de part et d'autre des territoires et colonies conquis, et au nombre de ces territoires on ne l'a pas assez mis en évidence, se trouvent l'Alsace et la Lorraine, la Pologne et le Trentin. Le Pape termine son message par ces graves paroles: "Acceptez l'invitation fraternelle que nous vous adressons au nom du divin Rédempteur, du Prince de la paix. Réfléchissez à la très lourde responsabilité que vous portez devant Dieu et devant les hommes."

Les propositions du Pape ont été accueillies bien diversement; il fallait s'y attendre. Au lieu de les accepter comme une base qui servirait de point de départ aux délibérations diplomatiques que Benoît XV désire substituer à la guerre sanglante qui menace de détruire les nations les plus civilisées de l'Europe, la grande presse, sauf de rares exceptions, a critiqué le Chef de la catholicité, parce qu'il n'exigeait pas la réduction absolue des Allemands. Plusieurs journaux même ont injurié le Vicaire de Jésus-Christ en lui prêtant des motifs odieux, comme celui de rechercher de préférence les intérêts allemands. Néanmoins, il y a eu de nobles exceptions comme le *Evening Post* de New-York, journal protestant, qui a dit:

"La base de négociations suggérées par le souverain Pontife représente de telles concessions de la part des Empires Centraux, que les Alliés doivent s'en réjouir et saisir cette occasion de traiter."

Il est probable que de la part des gouvernements des pays alliés, la réponse au Pape sera au moins déferente, tout en ne partageant peut-être pas toutes les idées du Saint-Père. Ce sera une grande leçon aux journalistes qui ont critiqué le Vicaire de Jésus-Christ, qui voit de plus haut et mieux que ceux qui sont dans la mêlée.

Souhaitons que les paroles de paix prononcées par le Pape, paroles qui ont eu un retentissement considérable dans le monde entier, soient enfin reçues avec respect et confiance, et qu'elles soient le "point de départ" d'une discussion diplomatique efficace entre les pays en guerre depuis quatre ans.

Une mise au point

Sir Clifford, président de la Commission de Conservation, d'après le rapport de la conférence qui donna naissance à la "Ligne pour l'embellissement des villes", aurait prononcé les paroles suivantes:

"Prenons la province de Québec; tous admettent que les degrés inférieurs du système d'éducation sont plus ou moins arriérés". (Page 4.)

Nous croyons que la bonne foi de l'ancien ministre a été trompée, et que son contact avec nos institutions d'éducation a été trop distant pour que ses allégués soient justes. Afin de l'aider à réformer une opinion aussi risquée, nous lui soumettons la comparaison suivante; elle prouve que la province de Québec n'en est pas moins en tête de ses alliées de la Confédération.

	Présence moyenne à l'école primaire	Nombre d'écoles	Nombre d'ins.	Instituteurs non qualifiés, temp.
Alberta (au 31 décembre, 1915).....	62.81	2138	3640	?
Colombie-Anglaise (1915-16).....	78.78	802	2064	7.11%
Manitoba (1915-16).....	64.1	1631	2291	3.5%
Nouveau-Brunswick (1915-16).....	74.55	2020	2161	3.33%
Nouvelle-Écosse (1914-15).....	73.90	2795	2945	11.000%
Ontario.....	66.69	7168	11850	10.6%
Québec (1915-16).....	78.60	7156	16634	7.7%
Saskatchewan (au 31 déc. 1915).....	58.70	4006	4949	9.45%

(Schools depts.)

EDUCATEUR

Singulière attitude

"Une résolution qui a passé inaperçue dans la presse, lisons-nous dans *Le Droit* d'Ottawa, du 26 avril (édition hebdomadaire) mais qui n'en dénote pas moins une tendance évidente à considérer la multiplication de la race humaine simplement comme la multiplication de toutes les races animales qui occupent l'activité de l'homme, vient d'être publiée.

"Devant l'Association d'Éducation de l'Ontario à Toronto, le Dr C.-K. Clarke, lisons-nous dans l'*Evening Journal* de vendredi dernier, a appuyé sur le problème alarmant des enfants anormaux. A la suite de son discours, la section des écoles publiques a adopté une résolution demandant l'adoption d'une loi défendant tout mariage avant que les parties contractantes n'aient passé un examen de nature à satisfaire les autorités sur leurs aptitudes physiques et mentales à contracter mariage, au point de vue hygiénique."

C'est la doctrine de l'eugénisme, doctrine matérialiste aussi perverse que ridicule, et indigne des peuples chrétiens.

Ecole Marguerite Lemoyne

L'an dernier, la commission scolaire catholique de Montréal a donné à l'une de ses écoles le beau nom de Marguerite Lemoyne. A cette occasion, "Le Devoir" du 4 décembre 1918, publiait la note historique qui suit:

Vulgariser le nom de nos fabricants d'histoire, c'est une tâche à laquelle ne saurait se dérober aucun patriote sincère. Le donner à nos différentes institutions, c'est un moyen de contraindre à le connaître et de le perpétuer.

Il faut féliciter de tout cœur la Commission scolaire catholique de Montréal qui depuis longtemps met en œuvre ce procédé. Elle rappelait récemment le souvenir de l'abbé Souart, le "premier maître d'école" dont notre gouverneur se glorifiait de se considérer comme l'héritier. Elle évoque aujourd'hui celui de la sœur Marguerite Lemoyne.

Comme le rappel du premier, l'évocation de celui-ci risque-t-elle d'étonner? Pourtant, dans l'histoire de l'enseignement primaire, la sœur Lemoyne est l'un des personnages les plus attirants soit par l'importance de son œuvre, soit par l'étendue de son dévouement, soit par la noblesse de son origine.

Fille de Jacques Lemoyne, sieur de Sainte-Hélène, et de Mathurine Gossé, première épouse du notaire royal Jean de Saint-Père, Marguerite Lemoyne appartenait à l'une de nos souches les plus respectables. Elle se trouvait la nièce à la fois du baron de Longueuil, Charles Lemoyne, et de Jacques Leber, le père de la célèbre recluse. Elle comptait parmi ses cousins germains d'Iberville, de Châteauguay, de Bienville, de Sérigny, six autres fils de Charles Lemoyne, tous tombés dans le service du roi, et la célèbre recluse Jeanne Leber.

Cette haute lignée lui promettait un avenir brillant dans le monde. Elle préféra y renoncer pour se consacrer, dans la Congrégation de Notre-Dame, à l'éducation des jeunes filles. Des quatre-vingt-deux ans de sa vie (3 février 1664—21 février 1746) elle passa soixante-six en religion, dont vingt comme supérieure générale entre 1698 et 1732.

Pendant le cours de sa supériorité, trois œuvres surtout l'occupèrent. Elle accentua d'abord le caractère pédagogique des études que faisaient déjà, dans un embryon d'école normale, les novices de sa communauté. Elle multiplia le nombre des écoles élémentaires ou "petites écoles", où ses sœurs, en retour de leur enseignement, ne recevaient que le vivre et le couvert. Les régions de Québec et de Montréal cueillirent ainsi les fruits de son zèle, représentés par les fondations scolaires de Lachine, de Saint-Laurent, de Boucherville, de Laprairie, de la Pointe-aux-Trembles, de Château-Richer. Elle compléta même ces fondations en y annexant de véritables écoles de métiers, surtout quand le naufrage du vaisseau *la Seine* eut englouti toutes les étoffes destinées au confort des habitants.

Ces œuvres diverses, Monseigneur Amédée Gosselin leur a consacré plusieurs pages de son livre, l'«*Instruction au Canada sous le régime français*». Elles ont mérité à la Sœur Lemoyne et à sa communauté les éloges du Père Le Clercq, de M. de Ramezay, des intendants de Champigny, Raudot et Bégon. Personne cependant n'en a marqué l'heureuse influence avec autant de précision que le Père Charlevoix, dans sa «*Relation*»: «*On voit, toujours avec un nouvel étonnement, des femmes, jusque dans le sein de l'indigence et de la misère, parfaitement instruites de leur religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent savoir pour s'occuper utilement dans leurs familles, et qui, par leurs manières, leur façon de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent point à celles qui, parmi nous, ont été élevées avec le plus de soin.*»

En donnant à l'une de ses écoles le nom de la Sœur Marguerite Lemoyne, la Commission scolaire honore donc une femme qui fut l'utile servante de notre pays. Elle célèbre la fondatrice du pensionnat de Notre-Dame-des-Anges, le plus ancien de la ville, et la donatrice du terrain où se dressa la chapelle de Notre-Dame-des-Victoires.

Bienfaitrice de sa ville et de sa patrie, la cousine de l'immortelle Jeanne Leber méritait d'être tirée de l'oubli. La Commission mérite, elle, toutes les louanges pour avoir pensé à le faire.

E. C.

«De Québec à Valparaiso»

Dans la livraison de juin nous avons dit un mot de ce livre intéressant, dont l'auteur, M. Henri Goy, a visité notre pays en 1913.

De Québec à Valparaiso contient un aperçu des plus intéressants sur les systèmes scolaires et la vie économique et sociale et sur les pays des deux Amériques. Les notes de M. Goy sont des plus agréables à lire et des plus instructives.

On peut se procurer cet ouvrage chez les libraires à Québec et à Montréal.

Nouvelle méthode de Dactylographie

Cette méthode, qui nous paraît admirablement bien faite, est à l'usage des écoles bilingues canadiennes. Les auteurs sont «un Frère des Écoles chrétiennes et M. Fred. Janett, champion des dactylographes du Canada. C'est dire avec quel soin cette méthode a été préparée.

La *Nouvelle Méthode de Dactylographie* est admirablement imprimée et illustrée abondamment.

Le manuel comprend trois parties: «Maîtrise du clavier—Vitesse de l'écriture—Correspondance, effets de commerce, routine des bureaux».

Les exercices sont arrangés de façon à produire, disent les auteurs, «des clavigraphistes compétents dans les deux langues officielles de notre pays».

Un examen attentif de la *Nouvelle méthode de Dactylographie* convaincra facilement les connaisseurs en dactylographie.

L'ouvrage est en vente à la Procure des Frères, 44 rue Côté, Montréal.

Bibliographie

PETIT CATÉCHISME AGRICOLE, par l'abbé Ad. Michaud, curé de Saint-Roch des Aulnaies, Québec, 1917.

M. l'abbé Michaud est un apôtre convaincu de la cause agricole, un patriote sincère et un prêtre au cœur d'or. Il aime la terre canadienne de toute son âme, il a au cœur le culte de la patrie et il veut le bien de ses compatriotes. C'est pourquoi il a écrit d'un trait, dans un style ferme et clair, mis au service d'idées saines et élevées, un petit livre qui vaut plusieurs gros manuels.

Sous forme de questions et de réponses, il met à la portée du personnel enseignant et des élèves des écoles, des notions variées groupées autour d'une idée centrale: la grandeur, la noblesse et l'utilité de l'agriculture.

Nous souhaitons que le manuel de M. l'abbé Michaud soit distribué dans toutes les écoles.

MES RELATIONS PERSONNELLES AVEC LES DEUX DERNIERS PAPES PIE IX ET LÉON XIII.—Souvenirs, notes et lettres du cardinal Perraud, publiés et anotés par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, in-12. Prix: 3.50 fr.

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon et exécuteur testamentaire du cardinal Perraud, vient de publier un ouvrage posthume de son éminent ami, intitulé: "Mes relations personnelles avec les deux derniers Papes, Pie IX et Léon XIII." Ce sont des souvenirs, des notes, des lettres, des mémoires, du plus haut intérêt pour l'histoire contemporaine de l'Église de France et du diocèse d'Autun.

Ce volume n'est pas une histoire complète du cardinal; il présente toutefois le principal de son existence et il retrace ce qui lui a tenu le plus au cœur: son amour pour l'Église et la papauté. Ces souvenirs vont de 1856 à 1903, Mgr Gauthey a, dans un chapitre complémentaire, poussé le récit jusqu'à la mort du cardinal (10 février 1906), en résumant ses relations avec Pie X; l'éditeur qui a si parfaitement connu et aimé l'auteur, y a ajouté des notes d'un vif intérêt. Il y a surtout ajouté une promesse qui remplira de joie les admirateurs du pieux évêque: celle de publier prochainement des extraits de ses "Méditations matinales" pendant cinquante ans.

Nous ne saurions assez remercier l'infatigable archevêque de Besançon de ne pas oublier, au milieu de ses sollicitudes pastorales, son diocèse d'origine et de continuer à en exalter les plus pures gloires.

En vente à la Librairie Garneau, rue Buade, Québec.

Enseignement de la langue française

(Ouvrages spéciaux)

LA GYMNASTIQUE DE L'ESPRIT, par A. Péliissier. Première partie: *Observation des choses et des êtres*. Modèles et sujets d'exercices pour les enfants de 5 à 8 ans.

Deuxième partie: *Jugements et raisonnements sur les choses et les êtres*. Modèles et sujets d'exercices pour les enfants de 7 à 10 ans.

Troisième partie: Direction pour la *Mémoire et l'imagination*. Méthode et sujets d'exercice pour les enfants de 9 à 13 ans.

Quatrième partie: *Éducation du sens moral et religieux*. Modèles et sujets d'exercices pour les enfants de 10 à 16 ans.

En tout 4 vols in-8 cart. Prix: \$1.00.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE contenant en outre les définitions et les règles l'histoire sommaire de la langue, l'explication par leur histoire d'un grand nombre d'expressions, de locutions et de règles; une étude sur la formation et les éléments des mots; un traité d'analyse grammaticale et logique, de ponctuation, d'orthographe d'usage, de prononciation. Un vol. in-12 cart. Prix: 0.90.

LA LANGUE D'AUJOURD'HUI. Évolution. Problèmes actuels, par Albert Dauzat. Un vol. in-12. Prix: 0.85.

LA VIE DU LANGAGE. Évolutions des sons et des mots. Phénomènes psychologiques. Phénomènes sociaux. Influences littéraires, par le même. Un vol. in-12. Prix: 0.85.

DE LA MÉTHODE LITTÉRAIRE.—par J. Bezar. Un fort vol. in-12, 746 pages. Prix: \$1.50.

LA CLASSE DE FRANÇAIS, par le même. Un vol. in-12. Prix: \$1.00.

L'APPRENTISSAGE DE L'ART D'ÉCRIRE, par Jules Payot. Un vol. in-12.

LES SYNONYMES.—Répertoire des mots français usuels ayant un sens semblable, analogue ou approché, par R. Noter, H. Lécuyer et P. Vuillermoz. Un vol. in-12 br. Prix: 1.00 et \$1.10 franco.

En vente à la Librairie Garneau, rue Buade, Québec.

Noces d'argent

Au cours des mois de mai et juin dernier les villes épiscopales de Chicoutimi et de Valleyfield ont été témoins de fêtes magnifiques, à l'occasion du XXVe anniversaire de consécration épiscopale de NN. SS. les Évêques Labrecque et Énard. Aux deux vénérés jubilaires, nous offrons nos respectueux hommages et nos meilleurs vœux.

Le surintendant de l'instruction publique à l'école normale de Joliette

Le 21 juin dernier, l'honorable M. Delâge a présidé à la collation des diplômes à l'École normale de Joliette. S. G. Monseigneur Forbes assistait à cette fête de l'Éducation ainsi qu'un grand nombre de prêtres et de laïques. Il y eut présentation d'adresse, discours par M. le chanoine Gervais, principal, et réponse par M. le surintendant. Monseigneur l'Évêque de Joliette a aussi adressé la parole.

Le bon langage

JEU DE CARTES INSTRUCTIF, par l'abbé Étienne Blanchard, p.s.s.

Se joue comme les jeux de cartes d'Histoire sainte, de France, du Canada, etc. des Clercs de Saint-Viateur. Contient plus de trois cents questions et réponses. Bon moyen de s'instruire en s'amusant. Excellent outil pour concours, joutes, débats, etc., dans les maisons d'éducation.

Prix du jeu, avec règles, \$0.30, franco: \$0.33, en s'adressant à l'abbé Étienne Blanchard, église Saint-Jacques, Montréal. Se procurer aussi à la même adresse: *Dictionnaire du Bon Langage* (\$0.50 franco, relié) et *2000 mots par l'image* (\$0.29 franco). Les trois franco: \$1.00.

Nous recommandons ce jeu aussi ingénieux qu'instructif au personnel enseignant.

Comment s'entendent les catholiques de langue française et les catholiques de langue anglaise, dans la province de Québec

Le mardi 26 juin avait lieu la distribution des prix, à l'École Sarsfield, de Montréal. Cette école est sous le contrôle de la commission scolaire catholique de la cité, et est dirigée par un principal de langue anglaise, M. P. Ahern, bien que fréquentée, en majorité, par des élèves de langue française. M. le principal Ahern, né à Québec, parle le français comme l'anglais et est animé du véritable esprit canadien: celui de la justice.

Au sujet de la distribution des prix à l'École Sarsfield, *Le Canada* du 26 juin dit :

"Deux adresses anglaise et française résumant les travaux de l'année, et mentionnant spécialement les magnifiques succès remportés aux derniers examens furent lues avec une diction remarquable par les écoliers Charles Ahern et Fernand Perrault. Il ressort de ces adresses un fait intéressant à noter, se rattachant à la quantité considérable des diplômés distribués, et dont près des deux-tiers des élèves l'obtinrent dans les deux langues, ce qui prouve une fois de plus à l'évidence, l'efficacité de l'enseignement bilingue.

"M. le curé Lacasse répondit aux deux adresses d'une façon très heureuse. Il se déclara satisfait des beaux succès obtenus, et ajouta qu'il n'avait jamais douté de l'éclatante réussite des élèves, car dans une école aussi bien disciplinée qu'est l'école Sarsfield, tout le monde travaille arduement : le Principal et les Professeurs donnent sans cesse l'exemple du zèle dont ils sont animés, et les élèves ne faisant que les imiter par une application constante, recueillent infailliblement le succès qui couronne toujours les nobles efforts. M. le Curé félicite particulièrement M. le principal Ahern pour la bonne entente qui existe à l'école Sarsfield où l'on voit un spectacle consolant et édifiant : Canadiens anglais, Canadiens français, Polonais et Ruthènes se coudoyer chaque jour, participer amicalement aux mêmes débats, et observer avec une exactitude impeccable le règlement établi. C'est là un témoignage de satisfaction que M. le Curé aime à rendre publiquement à tout le personnel enseignant pour sa largeur de vue et son ardent désir de consolider l'union des races. Si les brandons de discorde étaient témoins d'un semblable esprit de bonne entente et de concorde, toute dissension disparaîtrait définitivement, et les griefs dont se plaignent parfois à bon droit les Canadiens français de là-bas, feraient place à cette harmonie tant désirée pour assurer davantage les progrès de l'éducation, et unir étroitement toutes les énergies, afin de travailler d'un commun accord au développement de plus en plus grand de notre beau pays."

Voilà comment les éducateurs de la province de Québec préparent la génération qui, demain, prendra part à la direction des affaires de notre Pays.

La représentation populaire dans le prochain Parlement de la Chambre des Communes, à Ottawa

Les journaux ont publié les détails intéressants qui suivent :

"On sait qu'à la suite du recensement de 1911, le gouvernement décida de remanier la carte électorale en faisant de nouvelles divisions basées sur les nouveaux chiffres de la population. Il est donc intéressant de donner aujourd'hui certains détails au sujet de la représentation de chaque province dans le nouveau Parlement qui sera élu aux prochaines élections.

Le tableau ci-dessous indique comment les différentes provinces étaient et seront représentées :

	Présente chambre des députés	Nouvelle cham- bre des députés
Ontario.....	86	82
Québec.....	65	65
Nouvelle-Écosse.....	18	16
Nouveau-Brunswick.....	13	11
Manitoba.....	10	15
Colombie-Anglaise.....	7	13
Ile du Prince-Edouard.....	4	4
Saskatchewan.....	10	16
Alberta.....	7	12
Yukon.....	1	1
Total.....	221	235

Québec, d'après la constitution, reste toujours avec le même nombre de représentants qui sert de base à la représentation proportionnelle des autres provinces. Les provinces de l'ouest Brunswick auront des sièges de moins. Ontario perd quatre sièges. L'île de Montréal, à présent, huit députés; elle en aura douze dans la prochaine chambre des députés, les divisions étant les suivantes: Jacques-Cartier, Hochelaga, Maisonneuve, Westmount-Saint-Henri, Laurier, Outre-mont, Cartier, Saint-Denis, Sainte-Anne, Sainte-Antoine, Sainte-Marie, Saint-Jacques et Saint-Laurent, Saint Georges. Si l'on se basait strictement sur le chiffre de la population, il y aurait au moins vingt députés pour représenter les divisions de l'île de Montréal, mais dans le cas des grandes villes, on limite le nombre des représentants. Toronto a actuellement cinq députés; cette ville en aura six.

La moyenne pour la représentation est basée sur la population de la province de Québec qui était en 1911, de 2,002,712; ce chiffre est divisé par 65, ce qui donne la moyenne de 30,811. On constate, ainsi, qu'il y aura 14 députés de plus à la Chambre des communes.

La statistique criminelle

QUÉBEC vs ONTARIO

La statistique publiée par le Ministère du Commerce, à Ottawa, pour l'année finissant au 30 septembre 1915, offre un intérêt considérable, dans un temps où il est de mode de décrier quotidiennement la province de Québec.

Voici quelques chiffres empruntés au livre officiel et cités par *L'Action Catholique* du 25 avril dernier:

"Au dernier recensement, en date de 1911, la province d'Ontario comptait une population de 2,523,274 habitants. La province de Québec en pouvait mettre en ligne 2,003,232.

"Prenons d'abord la statistique infantile. On sait, entre parenthèses, que notre province est celle qui peut faire montre des foyers les mieux garnis. Or, en 1914-1915, le chiffre des condamnations chez les enfants s'élevait, chez-nous, à 3,053, lorsque, dans l'Ontario, il montait jusqu'à 8,954. La statistique juvénile offre la même proportion de 1 à 3. Voyez plutôt: Québec, 623; Ontario, 1,822.

"Prenons Montréal et Toronto. En 1915, la population de la métropole dépassait le demi-million; celle de la ville-reine n'était guère plus de 400,000 âmes. Or, cette année-là, il y a eu, à Montréal, 568 condamnations parmi la jeunesse, pendant qu'à Toronto, il en a été prononcé 853. La différence est encore plus marquée, quant aux convictions sommaires. A ce tableau, Montréal figure avec le chiffre 451 et Toronto, avec le chiffre 1,706.—Sans doute, pourrait intercaler quelqu'un. Mais ce sont là de grandes villes, où toutes les séductions du mal se trouvent coalisées sous les pas des faibles, des chancelants. . . .—Alors, comparons les grandes villes aux centres moins considérables. Et voyons Montréal qui prend, à lui seul, 451 condamnations sur 623, quand Toronto en compte 853 sur 1,822, laissant ainsi une marge considérable de 969 au reste de la province voisine.

"Ouvrons un second chapitre et voyons la statistique du crime chez les femmes et chez les hommes, en 1914-1915. En raccourci, la province d'Ontario a compté, cette année-là, parmi l'élément féminin, 507 condamnations, tandis que celle de Québec n'en devait avouer que 148. Chez les hommes, nos voisins ont eu à subir 8,934 condamnations, tandis que nous sommes restés à 3,053. Quant aux petits délits, la proportion est comme suit: 24,152 pour Québec; pour l'Ontario, 49,942."

Nous devons nous réjouir, certes, de la situation avantageuse de notre Province, au point de vue moral, mais nous ne devons pas fermer les yeux sur les dangers qui nous menacent, dangers qui vont se multipliant.

Crede in unum Deum

Je crois à un Dieu vivant qui est au delà de tout et le premier de tout, à un premier moteur au delà de tous les mouvements, à une première cause au delà de toutes les contingences, à une fin suprême au delà de toutes les fins.

Je crois en Dieu avec la philosophie, qui, il y a six mille ans, a ouvert son école par cette affirmation indestructible: rien n'existe sans cause. Je crois en Dieu avec la poésie, qui a commencé ses chants par le premier cri de l'admiration de l'homme devant l'ordre et la beauté de l'univers. Je crois en Dieu avec les arts qui, nous traduisant quelque chose de l'idéale beauté, nous font entrer dans la perception et l'extase de l'harmonie totale et de la splendeur éternelle.

Je crois en Dieu avec la sainteté, qui porte ici-bas la plus parfaite image de sa perfection.

Je crois enfin avec la création entière, avec l'histoire universelle, avec les vivants et les morts. Je vois se lever derrière moi, ces six mille ans de l'humanité historiquement connue, Penseurs, artistes, législateurs, poètes, savants élèvent la voix. Les pierres aussi vont crier; les fleurs et les forêts parlent; les étoiles rayonnent, les mondes chantent! Et j'assiste au concile universel de toutes les créatures proclamant, décrétant, si j'ose dire, le dogme suprême: *Crede in unum Deum!*

("Le Vieillard")

MGR BAUNARD.

Nouveaux Inspecteurs d'écoles

Juin, nomination de M. Litalien, inspecteur de Bonaventure-Matane, en remplacement de M. H. Nansot, décédé.

Juin, nomination de M. Avellin Beudet, en remplacement de M. Litalien, transféré.

Septembre, nomination de M. George Roy, pour Brome-Missisquoi-Rouville, en remplacement de M. J.-M. Manning, démissionnaire.

Septembre, nomination de M. J.-B. Chartrand, pour Témiscamingue-Abbitibi, en remplacement de M. L.-M. Filteau, transféré.

Septembre, nomination de M. L.-M. Filteau, pour le nouveau district Portneuf-Champlain.

Nos félicitations et meilleurs vœux aux nouveaux titulaires

Paraîtra prochainement

"AU SERVICE DE MON PAYS"

Les "DISCOURS ET CONFÉRENCES DE M. C.-J. MAGNAN" seront bientôt distribués aux souscripteurs. Cet ouvrage aura 500 pages au lieu de 400, tel qu'annoncé; il sera orné de huit gravures hors texte.

Sir Lomer Gouin a bien voulu honorer le livre d'une lettre-préface.

Comme le tirage est limité, les personnes qui désirent souscrire au volume devront le faire incessamment. Vu l'augmentation du nombre de pages, les prix seront comme suit pour les nouveaux souscripteurs:

A l'unité.....	\$ 1.90
A la douzaine.....	\$ 21.00
Au cent.....	150.00